

Université **Mouloud MAMMERRI** de Tizi-Ouzou
Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et des Sciences de
Gestion
Département des Sciences Financières et Comptabilité



MÉMOIRE DE MASTER ACADÉMIQUE

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Finance et Comptabilité

OPTION : Audit et Contrôle de Gestion

Thème

**L'AUDIT DE LA COMPTABILITE CREATIVE :
NORMES ET PRATIQUES**

**ETUDE EMPIRIQUE D'UN ECHANTILLON DE PRATICIENS
ALGERIENS DE LA COMPTABILITE ET DE L'AUDIT**

Présenté par :

- SEHAD Siham
- SMATEL Sarah

Sous la Direction de :

M^R HADDADI Lounas

Les membres de jury de soutenance composé de :

Président : M^R MALEK Nadir MMA FSECSG (UMMTO)

Examineur : M^{elle} BOUGHANEM Farida MAA FSECSG (UMMTO)

Rapporteur : M^R HADDADI Lounas MAA FSECSG (UMMTO)

Promotion: 2021-2022

Remerciements

Nous remercions Allah le tout puissant, pour nous avoir donné l'endurance et l'audace pour surpasser les obstacles et permet par sa clémence la réalisation de ce travail. Louange à Allah le tout miséricordieux, le très miséricordieux.

Nos plus vifs remerciements d'adressent à monsieur HADDADI Lounas, pour avoir accepté d'encadrer cette recherche. Ses critiques constructives et précieux conseils ont été déterminants pour la finalisation de ce mémoire. Qu'il soit aussi remercier pour ses encouragements et pour nous avoir donné sa confiance.

Nous exprimons notre reconnaissance envers, l'ensemble des professionnels pour le temps qu'ils ont accordé à la réponse à notre questionnaire. Notre étude empirique ne pouvait atteindre son terme sans leurs enrichissements cognitifs.

Nos remerciements vont aux membres du jury pour l'honneur qu'ils nous ont accordé d'évaluer notre travail.

Nous ne manquerons pas de rendre grâce, à nos enseignants du primaire jusqu'à l'université, qui nous ont instruits, éduqué et guidé pour suivre le bon chemin.

Enfin, avec la plus profonde tendresse, plaisir et émotion, nous remercions nos parents et grands parents, source de notre réussite. Nous espérons être à la hauteur de leurs sacrifices et fierté inconditionnelle.

Sommaire

Introduction générale.....	01
Chapitre 01: Les aspects fondamentaux de la comptabilité créative.....	07
Section 01 : L'essence de la comptabilité créative.....	09
Section 02 : La comptabilité d'intention dans l'entreprise.....	17
Chapitre 02 : L'audit externe face aux pratiques de la comptabilité créatives.....	49
Section 01 : Recours à l'audit externe aux fins de révélation des pratiques de la gestion des données comptables.....	52
Sections 02 : L'expectation gap en audit et la comptabilité créative...	59
Chapitre 03 : Présentation de l'étude empirique et analyse de ses résultats...	65
Section 01 : La méthodologie de l'étude empirique.....	67
Section 02 : Présentation et analyse des résultats de l'enquête.....	73
Conclusion générale.....	102

Résumé en langue française

L'information financière sert d'assise pour la prise de décisions rationnelles. Ce travail de recherche évoque l'une des techniques utilisées dans la perspective d'embellir cette information, ce qui affecte négativement la sincérité et la fiabilité des états financiers. La comptabilité créative, étant une pratique d'exploitation de la souplesse des options comptables, elle rend le processus d'audit plus complexe. Notre étude a conclu que l'auditeur externe a les qualifications requises et met en œuvre les procédures nécessaires pour découvrir et divulguer les méthodes de la gestion des données comptables.

Mots clés : Comptabilité créative, Comptabilité d'intention, Gestion des données comptables, Etats financiers, Choix et politiques comptables, Audit externe, Commissaire aux comptes

Résumé en langue nationale

تعتبر المعلومات المالية ركيزة لاتخاذ القرارات السديدة. يستحضر هذا البحث احد الأساليب المستخدمة بغرض تجميل هذه المعلومات، مما يؤثر سلبا على مصداقية و موثوقية القوائم المالية. و نظرا لكون المحاسبة الإبداعية تندرج تحت الإطار القانوني لمهنة المحاسبة، فإنها تنقل المسؤولية الواقعة على عاتق التدقيق الخارجي لاكتشاف التضليل الناجم عن استغلال مرونة النظام المحاسبي. استخلصت الدراسة أن المدقق الخارجي يتمتع بالمؤهلات الكافية و يطبق شتى الوسائل اللازمة للتعرف على طرق إدارة البيانات المحاسبية و للكشف عنها في تقريره.

الكلمات المفتاحية : المحاسبة الإبداعية، إدارة البيانات المحاسبية، القوائم المالية، خيارات و سياسات محاسبية، التدقيق الخارجي، محافظ الحسابات

Résumé en langue anglaise

Financial information serves as the basis for rational decision-making. This research work discusses one of the techniques used to embellish this information, which negatively affects the sincerity and reliability of financial statements. Creative accounting, being a practice of exploiting the flexibility of accounting options, makes the audit process more complex. Our study concluded that the external auditor has the required qualifications and implements the necessary procedures to discover and disclose the methods of accounting data management.

Keywords: Creative accounting, Intent accounting, Accounts manipulation, Financial statements, Accounting choices and policies, External audit, Auditor

Liste des abréviations

ASB: Accounting Standards Board.

CAC : Commissaire aux comptes.

CMP : Certificat de maîtrise professionnelle.

CUMP : Coût unitaire moyen pondéré.

DESCF : Diplôme d'études supérieures comptables et financières.

DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées

EVCP : Etat de variation des capitaux propres

FIFO: First in first out (premier entrant, premier sortant).

IAASB: International Auditing and Assurance Standards Board.

IASB: International Accounting Standards Board.

IDR : Indemnité de départ à la retraite.

IFAC: Fédération Internationale des Comptables

IFRS : International Financial Reporting Standards.

ISA : International Standards on Auditing (normes internationales d'audit).

OPA : Offre publique d'achat.

SCF : Système Comptable Financier.

TCR : Tableau de compte de résultat.

TFT : Tableau de flux de trésorerie.

Liste des tableaux

Tableau N°01 : Gains potentiels des acteurs.	20
Tableau N°02 : Bilan, avant et après la cession bail.	22
Tableau N°03 : Ratios financiers, avant et après cession bail.	23
Tableau N°04 : Bilan, immobilisations évaluées au coût historique.	24
Tableau N°05 : Bilan, immobilisations réévaluées à la juste valeur.	25
Tableau N°06 : Compte de résultat, charges activées.	26
Tableau N°07 : Compte de résultat, charges non activées.	27
Tableau N°08 : Compte de résultat, stocks valorisés avec FIFO et CMUP.	28
Tableau N°09 : La production et les stocks finaux.	29
Tableau N°10 : Coût de la production stockée selon deux méthodes.	29
Tableau N°11 : Compte de résultat, production stockée évaluée selon deux méthodes.	29
Tableau N°12 : Compte de résultat, produire en juste à temps et la production stockée.	30
Tableau N°13 : Analyse du résultat obtenu selon la production en juste à temps ou la production stockée.	31
Tableau N°14 : Compte de résultat, comptabilisation des contrats à long terme.	32
Tableau N°15 : Bilan, avant et après remise à l'escompte des effets de commerce.	32
Tableau N°16 : Bilan avant et après affacturage.	33
Tableau N°17 : Bilan, avant et après recours à défaillance.	34
Tableau N°18 : Compte de résultat, avant et après recours à l'opération de défaillance.	35
Tableau N°19 : Compte de résultat, l'impact de la durée de l'amortissement sur les résultats des exercices.	36
Tableau N°20 : Compte de résultat, l'impact du mode d'amortissement sur les résultats des exercices.	37
Tableau N°21 : Compte de résultat, l'impact de la reprise sur les résultats.	38
Tableau N°22 : Compte de résultat, l'impact de la provision l'IDR sur le résultat.	38
Tableau N°23 : Le résultat des moins et des plus values.	39
Tableau N°24 : Le résultat de l'exercice après constatation de la moins value.	39
Tableau N°25 : Le résultat de l'exercice après constatation de la moins value et la plus value.	40
Tableau N°26 : Le compte de résultat de la société mère.	40
Tableau N°27 : Le compte de résultat de la filiale (résultat bénéficiaire et déficitaire).	41

Tableau N°28 : Compte de résultat, l'impact du résultat bénéficiaire de la filiale sur le résultat du groupe.	41
Tableau N°29 : Compte de résultat, l'impact su résultat déficitaire de la filiale sur le résultat du groupe.	41
Tableau N°30 : Compte de résultat, l'impact de l'intégration et de l'étalement de la subvention d'investissement sur les résultats des exercices.	43
Tableau N°31 : L'impact de l'imputation du déficit sur le résultat ultérieur sur les résultats des exercices.	44
Tableau N°32 : L'impact de l'imputation du déficit sur le résultat antérieur sur les résultats des exercices.	45
Tableau N°33 : Perte potentiel des acteurs.	47
Tableau N°34 : Statistiques des questionnaires à l'issue de l'enquête.	73
Tableau N°35 : Classification des répondants selon leur wilaya.	74
Tableau N°36 : Classification des répondants selon la qualification professionnelle.	74
Tableau N° 37 : Classification des répondants selon l'ancienneté.	74
Tableau N°38 : Classification des répondants selon le niveau de formation académique.	75
Tableau N°39 : Les réponses de l'échantillon de l'étude sur la souplesse des méthodes comptables offerte par le SCF.	76
Tableau N°40 : Les réponses de l'échantillon d'étude sur les motivations des entreprises Algériennes pour la comptabilité créative.	77
Tableau N°41 : Les réponses de l'échantillon d'étude sur les techniques créatives adoptées pas les entreprises Algériennes.	78
Tableau N°42 : Les réponses des CAC et auditeurs de l'échantillon d'étude sur la détection des techniques créatives par l'audit externe.	79
Tableau N°43 : Les réponses des non auditeurs de l'échantillon d'étude sur la détection des techniques créatives par l'audit externe.	80
Tableau N°44 : Les réponses de l'échantillon d'étude sur les choix comptables liés aux immobilisations.	82
Tableau N°45 : Les réponses de l'échantillon d'étude sur les choix comptables liés à la valorisation des stocks.	83
Tableau N°46 : Les réponses de l'échantillon d'étude sur les choix comptables liés aux valeurs réalisables.	84
Tableau N°47 : Les réponses de l'échantillon de l'étude sur les choix comptables liés	84

à l'endettement.

Tableau N°48 : Les réponses de l'échantillon de l'étude sur les choix comptables liés aux amortissements. **85**

Tableau N°49 : Les réponses de l'échantillon de l'étude sur les choix comptables liés aux provisions. **86**

Tableau N°50 : Les réponses de l'échantillon de l'étude sur les choix comptables liés à la consolidation. **86**

Tableau N°51 : Les réponses de l'échantillon de l'étude sur les autres choix comptables. **87**

Tableau N°52 : Les réponses des auditeurs de l'échantillon de l'étude sur les expressions liées au professionnalisme de l'auditeur externe. **89**

Tableau N°53 : Les réponses des auditeurs de l'échantillon de l'étude quant à l'ajustement des procédures d'audit aux spécificités de la mission. **90**

Tableau N°54 : Les réponses des auditeurs de l'échantillon de l'étude sur les procédures d'audit liées au contrôle des immobilisations. **91**

Tableau N°55 : Les réponses des auditeurs de l'échantillon de l'étude sur les procédures d'audit liées au contrôle des stocks. **92**

Tableau N°56 : Les réponses des auditeurs de l'échantillon de l'étude sur les procédures d'audit liées au contrôle des valeurs réalisables. **93**

Tableau N°57 : Les réponses des auditeurs de l'échantillon de l'étude sur les procédures d'audit liées au contrôle des amortissements. **93**

Tableau N°58 : Les réponses des auditeurs de l'échantillon de l'étude sur les procédures d'audit liées au contrôle des estimations comptables. **94**

Tableau N°59 : Les réponses des auditeurs de l'échantillon de l'étude sur les procédures d'audit liées au contrôle des opérations de consolidation. **95**

Tableau N°60 : Les réponses des auditeurs de l'échantillon de l'étude sur les procédures d'audit liées à d'autres contrôles. **96**

Tableau N°61 : Les réponses des auditeurs de l'échantillon de l'étude sur le contenu du rapport d'audit et la certification. **96**

Tableau N°62 : Récapitulatif des réponses des non auditeurs de l'échantillon de l'étude sur la détection des techniques créatives par l'audit externe. **97**

INTRODUCTION GENERALE

Du 15^{ème} au 19^{ème} siècle, la comptabilité évolue pour créer la partie double. Les comptes de bilan et de résultat sont aussi conçus à cette époque. Cette étape a été marquée par la naissance des registres qui notent les dettes et les créances individuelles, le journal pour l'enregistrement chronologique des opérations, ainsi que le grand livre pour les avoirs et les dettes. Au 20^{ème} siècle, la comptabilité va s'adapter aux exigences et aux besoins de l'économie moderne et de la gestion des entreprises. Le 21^{ème} siècle a vu naître le souci d'homogénéiser les règles pour faciliter la comparaison des comptes annuels des entités. Ce souci d'homogénéisation ne se retrouve pas uniquement dans les comptabilités nationales, mais également au niveau international du fait de la mondialisation des échanges.

Les cultures comptables étant différentes, nous retrouvons logiquement des divergences dans les méthodes d'évaluation et de comptabilisation des états financiers. Aux différences mises en évidence entre les utilisateurs d'un même pays s'ajoutent celles des régions du monde, ce qui rend la comparabilité des états financiers encore plus ardue.

La comptabilité doit aviser les utilisateurs des états financiers de la façon la plus neutre possible de façon à donner une information objective. Et, les principes comptables doivent permettre d'atteindre cet objectif de neutralité. Or, les données produites par la comptabilité ont des impacts nombreux sur les mécanismes de financement, d'investissement et de rémunération des capitaux propres ou des dirigeants. Cette latitude pourrait amener les concepteurs de l'information financière à chercher parmi les options comptables à leur disposition des éléments leur permettant de donner une information légale mais avantageuse pour les objectifs qu'ils se sont fixés, d'où le concept de la comptabilité créative. Bien que légitime et légale, la manipulation comptable n'en demeure pas moins une problématique dans la mesure où elle permet d'apporter moins de transparence aux états financiers.

Afin de satisfaire les besoins des utilisateurs, les états financiers élaborés sous la responsabilité des dirigeants de l'entité doivent être vérifiés et validés par l'un des mécanismes le plus indispensable de la gouvernance des entreprises en l'occurrence l'audit externe. Étant donné que le processus d'audit commence à la fin du processus comptable, il est considéré comme un moyen suffisant et qualifié pour juger de la mesure dans laquelle le système comptable exprime la réalité économique de l'organisation. Il est aussi, à la fois mandataire et

garant pour déterminer le degré de conformité aux normes comptables en termes de forme et de fond.

Au début, la fonction de l'auditeur externe était centrée sur la découverte d'erreurs et de fraudes, puis elle s'est développée pour exprimer une opinion motivée sur la sincérité et la fiabilité de l'information financière. Cependant, l'intérêt pour la responsabilité des auditeurs externes dans la détection des cas de fraude et de fausses déclarations est devenu actif et a recommencé à occuper le devant de la scène au début des années quatre-vingt du siècle dernier, à la suite de l'échec et de la faillite de nombreuses entreprises, et de l'effondrement inattendu de nombreux marchés financiers. Hormis, la nature de la comptabilité créative, se situant entre les pratiques coutumières et la fraude, amène à s'interroger sur le rôle de l'audit externe pour y faire face.

En Algérie, l'environnement des affaires est marqué par la non disponibilité de l'information financière. Ainsi les entreprises ne sont pas habituées à diffuser les informations financières qui les concernent. Elles préfèrent, le plus souvent, cultiver le secret; et même si ces dernières sont diffusées, elles manquent de fiabilité, d'exactitude et de sincérité. Ceci pose un problème d'asymétrie, de déficience en matière d'harmonie, de correspondance et de similitude de l'information dans nos entreprises. La pratique est désormais courante pour les dirigeants d'entreprises de tenir des comptabilités différentes : la première qui présente la situation exacte de l'entreprise, la deuxième qui est élaborée à l'attention de l'administration fiscale et la troisième destinée aux institutions financières ou bailleurs de fonds.

En outre le fait le plus surprenant et qui suscite la curiosité, est la certification sans réserve parfois des états financiers issus de ces comptabilités. Ce qui nous permet dès lors de mettre en cause la responsabilité de l'auditeur externe, qui peut être considéré comme l'une des principales raisons de l'apparition de l'écart entre les résultats d'audit et les attentes des utilisateurs du rapport d'audit connu sous l'appellation « expectation gap ».

Sous l'impulsion des manipulations des chiffres des états financiers dans le but de profiter des avantages discrétionnaires et d'induire les parties prenantes en erreur, et à l'égard du susdit à propos des enjeux de la profession d'audit, nous centrons notre réflexion sur l'aptitude de l'auditeur externe à détecter les choix de méthodes et politiques comptables effectués par les

entreprises dans le désir d'enjoliver les états financiers publiés. Partant de là, la question centrale s'énoncera ainsi :

Quelle est l'ampleur de la capacité de l'audit externe à reconnaître et à divulguer les pratiques de la comptabilité créative ?

De cette question centrale découle un ensemble de questions touchant les différents aspects de cette recherche, dont les plus importantes :

- Quelles sont les motivations des entreprises derrière le recours à la comptabilité créative ?
- Quelles sont les méthodes et les techniques comptables créatives qu'utilisent les entreprises dans leurs états financiers ?
- Comment l'auditeur externe peut-il repérer les pratiques de la comptabilité créative dans les comptes ?

Les hypothèses de recherche :

Au regard de notre problématique de recherche, nous partons des hypothèses suivantes :

Hypothèse 01 : Les entreprises algériennes exploitent la flexibilité dans les politiques et méthodes comptables offerte par le système comptable financier.

Sous hypothèse 01 : Les dirigeants des entreprises algériennes se fixent des objectifs préalablement à l'utilisation des techniques de la comptabilité créative.

Sous hypothèse 02 : Les entreprises algériennes utilisent la comptabilité créative pour modifier la présentation de leurs états financiers et pour gérer leurs résultats.

Hypothèse 02 : L'auditeur externe arrive à déceler les pratiques de la comptabilité créative utilisées dans les états financiers.

Sous hypothèse 01 : L'auditeur externe mis en œuvre les procédures d'audit avec plus de précision pour détecter les techniques créatives

Sous hypothèse 02 : L'auditeur externe inclut dans son rapport ses observations sur l'incidence de la comptabilité d'intention sur les états financiers.

Justifier le choix de la thématique :

Nous avons choisi cette thématique pour qu'elle soit objet de notre mémoire de fin d'étude pour diverses raisons, essentiellement :

- Le sujet qu'elle traite relève de notre spécialité « Audit et Contrôle de Gestion »;
- Notre propension à rechercher dans l'aspect comptable et l'intérêt que nous accordons à la profession de l'audit externe;
- Le thème aborde l'un des problèmes dont souffre la profession comptable et qui est relativement nouveau et jamais traité par les étudiants au niveau de l'université Mouloud MAMMARI.

L'importance de la recherche :

L'objectif principal de ce mémoire est de déterminer l'habilité de l'auditeur externe à révéler dans son rapport les pratiques de la comptabilité d'intention. Motif pour lequel notre recherche vise premièrement à clarifier le concept de la comptabilité créative, ses facteurs d'émergence et ses manifestations dans les entreprises. Deuxièmement à par quel procédé l'audit externe arrive à signaler les techniques de la gestion des données comptables.

L'étendue de la recherche :

Notre recherche universitaire s'est déroulée en Algérie, précisément à la wilaya de Tizi-Ouzou, entre la période allant du mois d'août 2022 jusqu'au début du mois de décembre 2022.

Méthodologie de la recherche :

La méthodologie de recherche est un aperçu de la façon dont une recherche donnée est effectuée. Elle définit les techniques utilisées pour collecter et analyser les informations concernant la thématique de recherche. Pour réaliser notre cadre théorique nous nous sommes servi des recherches documentaire et littéraire qui nous ont permis de collecter des informations à partir de sources fiables, et de sélectionner les documents les plus pertinents susceptibles de nous apporter des informations essentielles pour décrire précisément le sujet étudié et ainsi,

avancer dans notre recherche. Pour mener notre étude empirique nous avons fait appel à la démarche déductive qui part d'hypothèses à valider ou à invalider, et par la suite nous nous sommes orientées à l'étude quantitative par questionnaire pour collecter les données et analyser les résultats obtenus.

L'organisation de la recherche :

Le plan retenu pour notre mémoire s'articule autour de trois chapitres. Les deux premiers auront vocation à poser le cadre conceptuel de la gestion des données comptable et de l'audit externe pour y faire face, alors que le troisième sera consacré à la restitution des résultats empiriques.

Le premier chapitre relatif à la comptabilité créative comportera deux sections, la première s'intitule « l'essence de la comptabilité créative » et la deuxième « la comptabilité d'intention dans l'entreprise ».

Le deuxième chapitre est dédié à l'audit externe comme moyen de révélation des techniques créatives. Il mettra en évidence dans la première section les obligations et les travaux menés par l'auditeur pour détecter ces techniques. La deuxième section traitera un souci de la profession d'audit qui est l'écart entre les résultats de la mission d'audit et les attentes des utilisateurs de l'information financière.

Pour terminer, la partie empirique exposera dans un premier temps la méthodologie de l'enquête, et dans un second temps les résultats obtenus et leurs analyses.

PREMIER CHAPITRE

Les aspects fondamentaux de la comptabilité créative

D'un point de vue historique, la comptabilité est sans doute la plus ancienne des techniques de gestion.

Toutefois, les historiens situent l'origine de la comptabilité sous sa forme actuelle au moyen âge par le concours du principe inventé par les marchands de l'Italie du nord dit de la partie double. Depuis, la comptabilité n'a cessé d'évoluer tout en s'adaptant aux nouveaux besoins des acteurs sociaux à savoir : les producteurs de l'information comptable, les utilisateurs et les régulateurs (normalisateurs et certificateurs). En tant que système d'information, la comptabilité doit réduire toute incertitude des parties prenantes ce qui justifie qu'elle soit l'objet d'une codification normative décrivant ce qui devrait être. Les normes conçues, en fonction d'un certain nombre d'hypothèses relatives aux besoins d'information que l'entreprise doit satisfaire dans un environnement donné, cherchent à encadrer et à théoriser la pratique comptable à priori.

L'approche normative propose les principes et les options comptables les plus pertinents pour les états financiers, elle préconise les bonnes pratiques mais ne s'inquiète pas de leur correcte utilisation. En effet, elle permet une certaine souplesse grâce aux choix d'options comptables d'enregistrement des opérations laissés aux appréciations des managers de l'entreprise qui les exploitent dans le but de présenter des documents de synthèse plus favorables et de légitimer des décisions de gestions discrétionnaires. À partir de 1970, R. WATTS et J. ZIMMERMAN partent du constat d'échec du normativisme et l'ont critiqué sur le plan scientifique car il n'est qu'une succession d'idées intellectuelles n'ayant aucune valeur scientifique, dont le seul but est d'argumenter les aspects comptables, ainsi que sur le plan utilitariste car il n'a que très peu influencé la pratique comptable.

Aux fins de contrebalancer les recommandations de la théorie normative, les chercheurs de l'école de ROCHESTER plaident pour une théorie positive, de la comptabilité, capable d'expliquer : «... pourquoi la comptabilité est ce qu'elle est, pourquoi les comptables font ce qu'ils font, et quels effets ces phénomènes ont sur les gens et sur l'allocation des ressources» (JENSEN, 1976, p7). L'approche positive, contrairement à son aînée, observe et explique les comportements des parties prenantes de l'entreprise, elle étudie et analyse les choix des acteurs en termes d'options comptables et non pas les états financiers. Celle-ci, au sens où l'entendent WATTS et ZIMMERMAN, prend appui sur les théories de l'agence et de la réglementation, c'est pourquoi on parle de théorie politico-contractuelle qui permet « la compréhension des choix comptables des entreprises à partir des relations d'agence et des coûts politiques » (DUPUY et

al, 2000).

Notre sujet d'étude vise à observer l'impacte de la créativité comptable sur la sincérité et la fiabilité des états financiers, motif pour lequel nous nous sommes tournés vers la littérature consacrée aux choix comptables et il ressort que la théorie politico-contractuelle en constitue l'approche dominante. Elle est principalement mobilisée à deux niveaux, soit celui des instances de normalisation, soit celui de l'entreprise lorsque le normalisateur laisse à celle-ci la possibilité de choisir entre plusieurs méthodes. La présente recherche se situe dans le second cas, dont l'objectif est d'appréhender comment une entreprise se positionne au sein des options proposées par le référentiel comptable applicable.

Section 1 : L'essence de la comptabilité créative

La comptabilité permet de traduire l'activité d'une structure en un langage chiffré à la faveur des états financiers. Cette interprétation n'a pu être homogène à travers le monde vu les spécificités de chaque État et de chaque entité. Pour ajuster ce fait, des organes de normalisation sont présents dans de nombreux pays et dont la charge est de publier des référentiels comptables inspirés des normes comptables internationales permettant une harmonisation des pratiques et laissant moins de place aux méthodes flexibles. Cependant, malgré les travaux engagés par les normalisateurs, une certaine incomplétude demeure, les choix d'options comptables effectués par les acteurs de l'entreprise favorisent l'utilisation opportuniste de la comptabilité et donnent lieu à des changements des résultats présentés en fin d'exercice. C'est ainsi que les concepts comptabilité créative, comptabilité d'intention, habillage du bilan et des résultats, lissage des résultats et gestion des données comptables font leur apparition dans la littérature anglo-saxonne durant les années 1970, notamment avec les travaux d'Argenti (1976) sur les défaillances des entreprises et ceux de Watts et Zimmerman (1978, 1986, 1990) fondant la théorie positive comptable.

Dans cette section nous allons passer en revue des définitions proposées par les auteurs au concept de la comptabilité créative, illustrer les raisons de son apparition et présenter quelques notions voisines.

I- Définitions et caractéristiques de la comptabilité créative :

Le dictionnaire le **Robert** définit la créativité comme étant «le pouvoir de création» et la création comme «l'action de donner l'existence ».

L'expression comptabilité créative, a été développée surtout par des praticiens de la comptabilité, et par les personnes qui rapportent et commentent les activités du marché (les journalistes). Leur inquiétude résulte non pas d'une théorie mais de leurs observations du marché. Ils ont compris que la motivation derrière la comptabilité créative est le désir d'induire des investisseurs en erreur en leur présentant ce qu'ils ont envie de voir (par exemple, des bénéfices en croissance constante). Visiblement, le terme comptabilité créative est d'usage général, prenant sa source dans les travaux de journalistes comme Griffiths (1986, 1995) ou Jameson (1938), qui parlent de la manipulation, la supercherie et la désinformation, Smith (1992), un analyste financier qui mentionne la prestidigitation comptable et Pijper (1994), un expert-comptable qui commente les premiers succès et échecs de l'ASB (Accounting Standards Board). (Stolowy, Breton, 2003, p128)

Plusieurs définitions relatives à la comptabilité créative sont proposées par les auteurs, et parmi, les suivantes :

- « Ensemble des techniques de comptabilité utilisé par le gestionnaire pour modifier ses comptes dans un sens favorable à ses attentes. » (Watts et Zimmerman, 1986)
- « La comptabilité créative ne va pas à l'encontre de la loi. Elle travaille à la fois dans l'esprit de la loi et des normes comptables mais il est clair que c'est contre leur esprit.... C'est essentiellement une manière d'utiliser les règles, la flexibilité procurée par ces règles et leurs imprécisions pour rendre les états financiers différents de ce qu'ils auraient été dans le strict respect de la règle... » (Jameson, 1988)
- « La comptabilité créative peut être définie comme une technique de présentation des comptes annuels des sociétés permettant de donner la meilleure image possible des résultats et du bilan. C'est aussi une technique de communication visant à valoriser, à travers ses comptes légaux, l'image d'une société auprès des investisseurs particuliers ou institutionnels.» (Trotman, 1993).

- « Pratiques d'information comptable, souvent à la limite de la légalité, de certaines entreprises qui, en se jouant de la réglementation et de la normalisation, cherchent à enjoliver l'image que la comptabilité donne de leur situation et de leurs performances économiques et financières » (Colasse, 1995)
- « L'habillage comptable est le résultat de choix parmi les différents principes comptables ou les méthodes de présentation, fait par les dirigeants dans l'optique de tromper les utilisateurs des comptes publiés. Les comptes manipulés se conforment à la lettre à la loi et aux normes mais pas forcément à leur esprit. » (Breton et Taffler, 1995)
- « Moyen d'exploitation des ambiguïtés législatives pour créer une certaine image (infidèle) sur la situation de la société ; cette approche fait basculer la comptabilité créative dans l'évasion licite, en admettant qu'elle ne viole pas la loi, mais seulement son esprit » (Shah, 1996)
- « Ensemble des techniques, des options et des espaces de liberté laissés par les textes comptables qui, sans s'éloigner de la norme et des exigences de la comptabilité, permettent aux dirigeants d'une entreprise de faire varier le résultat ou de modifier l'aspect des documents comptables. » (Gillet, 1998)
- « La comptabilité créative est le procédé par lequel la direction tire avantage des trous ou ambiguïtés existants dans les normes comptables pour présenter une image biaisée de la performance financière. » (Shah 1998)
- « L'utilisation de la flexibilité et des lacunes de la réglementation comptable pour présenter la situation financière de l'entreprise sous un jour différent de celui auquel aboutirait une application plus habituelle des normes existantes.» (Raffournier, 2003)
- « La comptabilité d'intention se situe à la frontière entre la comptabilité et la gestion, dans la mesure où elle vise à préciser les intentions stratégiques des dirigeants, et notamment de justifier les changements d'intention. » (Mard, 2005)
- « Processus par lequel les professionnels de la comptabilité utilisent leurs connaissances dans le but de manipuler les chiffres figurant dans les comptes annuels. » (Balaciu et al,

2009)

La comptabilité créative « englobe des pratiques contraires à l'éthique des affaires, souvent à la limite de la légalité mais qui ne franchissent pas la limite entre le licite et l'illicite, ou dont on ne peut établir qu'elles la franchissent, et que ne peuvent donc être qualifiées de frauduleuses et encourir les foudres des tribunaux. » (Colasse, 2007, 2012)

Au gré de la profusion et de la variété des explications proposées par les auteurs, nous constatons que :

- La comptabilité créative est une pratique légale qui se limite au choix entre les principes, les normes et les règles comptables généralement admises;
- L'objet de la comptabilité créative est la modification de la présentation des comptes essentiellement dans un souci d'amélioration mais parfois dans un but de détérioration (minimiser le résultat en vue d'échapper à certaines exigences fiscales);
- La diffusion des pratiques de la comptabilité créative affecte négativement la qualité de l'information financière ce qui entraîne une perte de confiance en les états contenant cette information;
- La comptabilité créative renferme un aspect de gestion, étant donné qu'elle laisse aux dirigeants la possibilité de profiter de la souplesse des règles juridiques et comptables en vue d'ajuster les comptes et justifier ainsi leurs choix stratégiques pour une meilleure communication avec les bailleurs de fonds.
- Les praticiens de la comptabilité créative possèdent des capacités professionnelles absolues leur permettant de manipuler et de modifier les comptes grâce à la flexibilité offerte par la réglementation comptable.
- La comptabilité créative ne peut être frauduleuse, elle ne viole pas la lettre de la loi mais son esprit.

En fait, le concept de comptabilité créative peut être considéré sous deux aspects :

- ✓ Le premier est positif, et se caractérise par des solutions comptables offrant des informations financières de qualité qui aident à la prise de décisions et se focalise, également, sur le développement de méthodes et procédures comptables et les faire évoluer.

- ✓ Le second est négatif, et consiste à faire mentir les chiffres comptables dans la perspective de montrer une situation financière qui ne reflète pas l'image fidèle de l'entreprise.

II- Les facteurs contribuant à l'émergence de la comptabilité créative :

Plusieurs raisons sont à l'origine du développement de la créativité comptable, dans le cadre de ses recherches H.Stolowy a évoqué les facteurs ayant généré le besoin des pratiques de la comptabilité créative et les facteurs les ayant autorisées.

1- Les facteurs générant le besoin de la comptabilité créative

Ci-dessous, les faits ayant suscité l'existence de la comptabilité créative :

- 1-1- *L'intensification de la concurrence dans un environnement pris par la crise* : pour devancer la concurrence et faire face à une crise touchant le secteur dans lequel l'entreprise intervient, le dirigeant peut décider de modifier ses choix en matière de politique comptable par la sélection et la présentation d'informations flatteuses.
- 1-2- *Le délabrement des résultats des entreprises, issu d'une conjoncture économique désavantageuse* : en période de récession, la plupart des entreprises se trouvent face à des difficultés dévastatrices les conduisant à réaliser des résultats déficitaires. Comme cette circonstance présente l'avantage de toucher l'ensemble des acteurs économiques et d'expliquer la baisse de performance, les dirigeants peuvent en profiter pour amplifier les pertes dans le but de se justifier auprès des actionnaires, et par la suite augmenter les résultats futurs et pouvoir, de cette manière, comparer le niveau de performance aux autres entreprises.
- 1-3- *Des besoins de financements impérieux* : dus à l'exigüité des fonds propres et à la nécessité de répondre à certains indicateurs financiers dans l'optique de satisfaire les exigences des apporteurs de capitaux.
- 1-4- *Une forte impulsion exercée par les investisseurs et les analystes sur les entreprises* : les analystes financiers aident les investisseurs à gérer leur portefeuille, en annonçant des prévisions de bénéfices et des recommandations, et, de fait, ils exercent une pression sur

les dirigeants d'entreprises, en évaluant les stratégies poursuivies et les performances associées, ce qui les conduit à notifier des résultats embellis c'est-à-dire à divulguer des informations de moindre qualité, de façon à éviter l'annonce de mauvaises surprises (bénéfice réel inférieur au bénéfice prévu par les analystes).

- 1-5- *La volonté de garantir une stabilité du cours des sociétés ayant ambition de s'introduire en bourse*** : l'introduction en bourse est un contexte ordinairement caractérisé par l'asymétrie d'informations, et pour réduire cette asymétrie, l'entreprise qui va faire l'objet de l'introduction en bourse doit publier un prospectus qui comporte des états financiers audités, et étant donné que le marché financier se base généralement sur les états financiers pour fixer les prix de l'action, ceci peut inciter les managers à gérer les résultats à la hausse. Donc le besoin important des investisseurs et des analystes financiers à l'information publiée par l'entreprise constitue une motivation importante pour les dirigeants pour gérer les résultats. (Cormier et Magnan, 1995; Chabchoub et Mrabet, 2011).
- 1-6- *La tentation des sociétés d'être considérablement argumentées lors d'une offre publique d'achat (OPA)*** : une OPA est une opération lancée par une entreprise (l'initiateur) pour acheter des titres d'une autre entreprise (la cible) dans l'objectif de gagner des parts de marché, de réduire ses coûts ou de trouver de nouveaux relais de croissances. Pour donner une meilleure image de leurs entreprises, les managers gèrent les résultats publiés à la hausse, et obtiennent par la suite des prix d'actions plus élevés ce qui leur permet d'améliorer leurs richesses et réaliser des gains pour le compte de la société.

2- Les facteurs autorisant la comptabilité créative

Deux éléments ont permis la gestion des données comptables :

- Un contexte réglementaire favorable
- Existence d'intérêts personnels à poursuivre par les responsables de l'émission de l'information financière

2-1- Un contexte réglementaire favorable

Les acteurs appliquant la réglementation comptable sont souvent confrontés à un vide juridique consentant à la théorie d'agence une potentialité d'intervention, c'est ainsi que les dirigeants exploitent les espaces de liberté laissés par la normalisation comptable soit pour satisfaire leurs intérêts personnels ou pour capter des opportunités au profit de la société.

2-2- Existence d'intérêts personnels à poursuivre par les responsables de l'émission de l'information financière

Les managers qui font faire les comptes sous leur autorité, ont des motivations à user les techniques de la comptabilité créative, notamment l'accroissement de leur rémunération, l'amélioration de leur position sociale et la légitimation de leurs décisions de gestion.

III- Notions connexes à la comptabilité créative

Périodiquement, les entreprises publient des états financiers qui doivent être établis selon les normes comptables en vigueur. Ces dernières laissent un espace discrétionnaire aux dirigeants sous forme d'un ensemble de choix comptables ou de méthodes d'évaluation. Ce pouvoir d'appréciation peut être utilisé pour influencer la possibilité de transfert de richesse entre les parties prenantes, soit en transgressant les normes comptables qui est perçue comme une manipulation frauduleuse, soit dans le respect du cadre légal qui est considéré comme une gestion des données comptables qui inclut plusieurs procédés présentant une similitude avec la comptabilité créative à l'instar de :

1- La comptabilité agressive

Elle fait référence à des pratiques comptables conçues pour exagérer les performances financières d'une entreprise, elle contraste le conservatisme comptable qui consiste à prendre en compte le scénario le plus défavorable de l'avenir financier d'une entreprise. L'objectif derrière une comptabilité agressive est de projeter une vision plus favorable de la performance financière que ce qui se passe réellement et peut aller donc de la surestimation des revenus à la sous-estimation des coûts.

2- La gestion des résultats

Elle consiste à « prendre des mesures délibérées à l'intérieur des contraintes liées aux normes comptables afin d'arriver à un niveau de résultat souhaité » (Davidson et al. 1987). Elle est définie aussi comme « l'utilisation de la discrétion managériale pour influencer le résultat diffusé auprès des parties prenantes » (Patel et Zeckhauser, 1999). Il apparaît donc que la gestion du résultat est déterminée par la volonté d'atteindre un objectif de résultat tracé par les dirigeants soit à la hausse ou bien à la baisse.

3- Le lissage des résultats

Défini comme «actes volontaires délibérés de la part de la direction pour réduire la variation des résultats en utilisant certains dispositifs de comptabilité» (Ashari, Koh, Tan et Wong, 1994), il consiste à restreindre la volatilité des résultats, afin de modifier le risque perçu par les parties prenantes de l'entreprise.

L'objectif est de réduire les fluctuations des résultats d'une période à l'autre pour présenter une entreprise comme si elle avait des résultats stables, il s'agit donc de lisser les périodes de revenu élevé par rapport aux périodes de faible revenu ou les périodes de dépenses élevées par rapport aux périodes de faibles dépenses.

4- Big bath

Il est une technique de nettoyage des comptes utilisée par les comptables pour déclarer des pertes supérieures aux pertes réelles de l'année en cours afin de compenser les pertes et d'améliorer les résultats des années futures. Cette stratégie est généralement adoptée lorsque l'entreprise est consciente qu'elle traverse une phase déficitaire et ce pour régler toutes les pertes d'un seul coup et pour que l'avenir semble attractif. Elle est généralement perçue en pratique soit avant le changement de direction, soit immédiatement après le changement de direction.

Section 2 : La comptabilité d'intention dans l'entreprise

Dans la poursuite d'une amélioration formelle des bénéfices et de la performance financière et d'une assurance quant à la conservation de leurs attributs, les dirigeants de l'entreprise font recours parfois à l'exploitation des lacunes du système comptable et de la diversité de méthodes de traitement de l'information. Ce procédé renferme des avantages et des inconvénients pour tout utilisateur de l'information financière.

Cette section nous permettra de découvrir la manière avec laquelle la comptabilité d'intention se manifeste dans le monde d'entreprises, en expliquant les objectifs poursuivies par les managers, les techniques qu'ils choisissent pour atteindre ces derniers et les conséquences de leur avidité.

I- Les motivations de la direction pour la comptabilité créative

Les managers se servent des techniques créatives pour fructifier les comptes de leur entreprise mais aussi pour sauvegarder ou faire prospérer leurs propres acquis matériels et moraux.

1- Influencer positivement l'image de l'entreprise

Les dirigeants sont menés à maintenir une progression permanente des bénéfices, base de calcul de leur rémunération. Et ceci, afin d'améliorer la valeur financière de l'entreprise qui n'a pu être atteinte dans les conditions ordinaires d'exploitation et d'investissement. Cette recherche de performance les oblige à créer davantage de valeur actionnariale, ils sont donc évalués sur leur capacité à prendre des décisions qui permettent de dégager des résultats conformes aux prévisions. Les dirigeants doivent ainsi éviter la réalisation des pertes qui représentent une sanction pour eux et engendrent la destruction de la valeur et par conséquent la remise en cause de la pérennité de l'entreprise.

2- S'attribuer des gains personnels à l'unisson avec la cupidité matérielle

Lorsque la direction estime l'existence d'un conflit entre son intérêt et l'intérêt du principal elle procède à la communication d'informations flatteuses tout en veillant au soutien des postes des managers. Ces derniers, font recours aux techniques créatives pour réaliser des bénéfices

plus élevés, le plus tôt possible, étant donné que leur récompense peut être soit monétaire et représente un pourcentage du résultat ou constitue une jouissance de la propriété d'une quote-part des actions de l'entreprise.

Par exemple, dans le cas du changement des dirigeants, ceux qui vont quitter la société s'engagent à maximiser les résultats apparents sur les états financiers dans le but de tirer le maximum de profit et s'il s'agit d'un départ forcé, ils manipulent le résultat afin de sauver leurs postes et leurs réputations. Quant aux nouveaux dirigeants, ils tendent à maximiser les pertes sur l'exercice de succession pour augmenter les résultats de l'année suivante.

3- L'évasion fiscale

Le système fiscal est l'un des facteurs incitant à la gestion du résultat. En vue d'amoinrir les impôts à payer au minimum, les producteurs des états financiers exploitent, sous couvert de la loi, les options comptables et les vides juridiques leurs donnant occasion d'abaisser le bénéfice imposable, de surestimer les charges déductibles fiscalement et de dissimuler certains aspects de l'activité afin de réduire l'assiette fiscale, base de calcul de l'impôt, et réaliser des économies d'impôts.

4- Obtenir ou maintenir un financement / un crédit bancaire

Les entreprises souffrent parfois de problème de liquidités nécessaires à la poursuite de leurs activités d'exploitation et d'investissement ou au règlement de leurs obligations, elles recourent alors à la procédure du refinancement par l'intermédiaire des institutions financières qui leur imposent des conditions à remplir avant que le financement ne leur soit accordé, particulièrement que la situation financière pendant la période allant de la réception du financement jusqu'à l'échéance du remboursement permettra le paiement du montant initial de financement et les intérêts qu'il génère.

Dans l'intention de convaincre les créanciers de la bonne marche de l'activité de l'entreprise, la direction adopte la comptabilité créative à l'égard de perfectionner les résultats sur le plan comptable mais pas dans la réalité.

5- Aux fins de classification professionnelle

De nombreuses entreprises opérant dans le même secteur rivalisent, pour avoir une classification avancée par rapport aux concurrents, dans les processus de classifications professionnelles menés par les institutions de notation suivant plusieurs critères dont l'évaluation de la performance financière qui est certainement attestée par les états financiers publiés par ces entreprises. Ceci incite la direction à utiliser les méthodes créatives pour maximiser la valeur financière de l'entreprise.

6- Minimisation des coûts politiques

Les entreprises dont la visibilité politique est importante (mesurée par : la position concurrentielle, la taille, l'appartenance à un secteur concentré) sont les plus sensibles politiquement, parce que le gouvernement donne plus de préoccupation aux bénéfices qu'elles réalisent sous prétexte qu'elles ont plus de capacité à financer le budget de l'État. C'est pourquoi ces entreprises préfèrent gérer à la baisse leurs résultats afin de limiter les coûts politiques auxquels elles sont soumises, et privilégient des méthodes comptables minorant les bénéfices ou retardant leur comptabilisation.

7- Atténuation de l'enfreint éventuel des contrats d'endettement

Les relations entre la société et ses créanciers sont administrées par des contrats de dettes qui prévoient des clauses restrictives (traduits par des ratios comptables à considérer) visant la protection des intérêts des prêteurs. L'imposition de ces clauses d'ordre comptable aux entreprises, les pousse à utiliser les méthodes comptables augmentant le résultat afin de rassurer les parties prenantes quant à leurs rentabilités et éviter ainsi la transgression des contrats de dettes.

8- Faire apparaître un résultat psychologique sur les états financiers

Le concept de résultat psychologique s'inspire de celui du « prix psychologique » utilisé en marketing, il traduit une manipulation des positions des chiffres du résultat publié pour obtenir un effet psychologique auprès des utilisateurs de l'information comptable. Par hypothèse, il est opportun de publier un résultat de 400 plutôt que 399. L'utilisateur des comptes aura tendance à retenir le premier chiffre. Et pour augmenter d'une unité le premier chiffre du résultat réel, une

entreprise peut être incitée à gérer ce résultat à la hausse.

Remarque : *L'utilisation des techniques créatives pour gérer les chiffres comptables est une pratique propre aux dirigeants qui prennent des décisions parfois influencées par d'autres acteurs, ce qui soulève une divergence d'intérêts quant à la comptabilité d'intention. H.STOLOWY et G.BRETON, ont examiné les motivations potentielles pour chaque partie prenante de la gestion des données comptables.*

Tableau 1 : Gains potentiels des acteurs.

Acteurs	Gains (travaux réalisés)
Dirigeants	Réduction du coût du capital (Watts et Zimmerman, 1986 ; Dechow et al, 1996)
	Communication de signaux (Ronen et Sadan, 1980)
	Conservation de leurs postes (Fudenberg et Tirole, 1995)
	Gestion de leur propre rémunération (watts et Zimmerman, 1978 ; Ronen et sadan, 1981 ; Lambert, 1984 ; Healy, 1985 ; Moses, 1987 ; McNichols et Wilson, 1988 ; Brayshaw et Eldin, 1989 ; Fern et al, 1994; Gaver et al, 1995 ; Holthausen et al, 1995 ; Balsam, 1998 ; Guidry et al, 1999)
	Respect des clauses restrictives des contrats de dettes (Watts et Zimmerman, 1986 ; Sweeney, 1994 ; DeFond et Jiambalvo, 1994 ; DeAngelo et al, 1994 ; Fern et al, 1994)
	Examen officiel (Jones, 1991 ; Hall et Stammerjohan, 1997; Magnan et al, 1999)
	Minimisation de l'impôt sur le revenu (Scholes et al, 1992 ; Guenther, 1994; Maydew, 1997 ; Eilifsen et al, 1999)
	Création d'avantages fiscaux (Hepworth, 1953)
	Réduction du coût des actions dans le cadre d'un rachat de l'entreprise par ses dirigeants (Wu, 1997)
	Amélioration des relations avec les créancier, les salariés et les investisseurs (Hepworth, 1953 ; Godfrey et Jones, 1999)
	Stabilisation des dividendes (Kasanen et al, 1996)
	Élimination des coûts politiques (Hall, 1993 ; Fern et al, 1994)
Actionnaires d'origine	Augmentation de leur richesse (Titman et Trueman, 1986 ; Datar et al, 1991 Aharony et al, 1993 ; Neill et al, 1995 ; Friedlan, 1994 ; Teoh et al, 1998)
Obligataires actuels	Augmentation de la valeur de leurs obligations sur le marché; maîtrise des réclamations des salariés (Schipper, 1989)
Salariés	Conservation de leurs emplois ; augmentation de leur rémunération (Liberty et Zimmerman, 1986)
Fournisseurs	Fidélisations du client
Clients	Continuité des services; respect de la garantie
État	Impôts à recouvrer; existence d'emplois

Banquiers	Remboursement du prêt et paiement des intérêts
Société	Conservation des emplois ; production de richesse

Source : Hervé Stolowy et Gaétan Breton, 2003, « La gestion des données comptables : une revue de la littérature », Comptabilité-Contrôle-Audit, tome 9, volume 1, mai, p.137

II- Les méthodes comptables créatives utilisées dans les états financiers :

L'état de la situation financière (bilan), le tableau de compte de résultat (TCR), le tableau de flux de trésorerie (TFT), l'état de variation des capitaux propres (EVCP) et l'annexe, constituent les cinq principaux états financiers donnant à l'entreprise la faculté de publier ses informations financières avec transparence.

Le bilan, nous renseigne sur la situation financière de l'entreprise, ses actifs, ses passifs et ses capitaux propres. Il comprend des informations sur la structure et la capacité de financement et sur la variation des éléments du besoin en fonds de roulement. Contrairement au TFT, l'état de la situation financière ne classe pas les flux de trésorerie par activités (d'exploitation, d'investissement et de financement).

Le TCR récapitule les charges et les produits réalisés au cours d'une période par l'entité et avise de la capacité de celle-ci à faire profit. Il fait apparaître, par différence, le résultat de l'exercice (bénéfice/perte). Cet état ne tient pas compte de la date d'encaissement ou de décaissement, le résultat net représente la valeur des bénéfices financiers autres que les liquidités dont dispose l'entreprise.

L'état de variation des capitaux propres constitue une analyse des mouvements ayant affecté chacune des rubriques constituant les capitaux propres de l'entité au cours de l'exercice. Il retrace les changements de méthodes comptables dont l'impact est directement lié aux capitaux propres, les autres produits et charges enregistrés dans les capitaux propres, les opérations en capital et le résultat de l'exercice et son affectation.

Le TFT identifie les sources d'entrées de trésorerie (encaissement) et les éléments qui ont fait l'objet de sorties de trésorerie (décaissement) pendant l'exercice comptable. Il fait apparaître les flux de trésorerie selon leurs origines : qu'ils naissent des opérations d'exploitation, d'investissement ou de financement. Il a pour but d'apporter aux utilisateurs une base d'évaluation de la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie et des équivalents de

trésorerie (liquidités), ainsi que des informations sur leur utilisation.

L'annexe comptable apporte des éléments d'aide à la compréhension du bilan et du compte de résultat et complète les informations contenues dans ceux-ci.

La revue de la littérature, principalement les travaux effectués par Bonnet François (1995) et Hervé Stolowy (1999), nous a permis de recenser des techniques comptables créatives utilisées dans les états financiers. Qui représentent pour Stolowy un ensemble d'options proposées par la réglementation comptable.

1- Les opérations sur actifs non circulants:

- *La cession bail*, qui consiste à céder une immobilisation (souvent corporelle) tout en conservant son usage grâce à la location de ce même bien, au lieu de la maintenir à l'actif du bilan et souscrire un emprunt. Ce mécanisme permet de disposer d'un financement (augmentation de la trésorerie) sans impacter l'endettement et améliorer ainsi le fonds de roulement.

Exemple:

Soit un matériel figurant dans les comptes sociaux de la société propriétaire pour une valeur brute de 900 amortie à hauteur de 300. Le matériel fait l'objet d'un contrat de cession bail en début d'année stipulant un prix de cession de 700 et une redevance annuelle de 180 sur la durée de vie restant à courir du matériel, soit 5 ans. La plus-value réalisée est 100.

Tableau 02: Bilan, avant et après la cession bail

	Avant cession bail	Après cession bail	
Actif			
Actif immobilisé	3 000	2 400	(A)
Actif circulant			
Stock	750	750	
Créances	1 000	1 000	
Disponibilités	150	850	(B)
Total actif	4 900	5 000	

Passif			
Capitaux propres			
Capital et réserves	1 800	1 800	
Résultat net	520	540	
Dettes			(C)
Dettes financières	1 780	1 780	
Dettes d'exploitation	800	800	
Produits constatés d'avance		80	
Total passif	4 900	5 000	(D)

Source : Stolowy Hervé, le crédit-bail – suivi comptable et fiscal, revue fiduciaire comptable, février 2002, p.71

(A) 3 000 – 900 (valeur brute du matériel cédé) + 300 (amortissements cumulés du matériel cédé)

(B) 150 + 700 (prix de cession)

(C) 520 + 100 (plus-value) – 100 (annulation de la plus-value) + 20 (étalement de la plus-value de la première année)

(D) 100 (plus-value totale) – 20 (part prise en produit la première année)

Tableau03: Ratios financiers, avant et après cession bail

	Avant cession bail	Après cession bail
Total du bilan	4 900	5 000
Équilibres financiers		
Fonds de roulement (A)	1 100	1 720
Besoin en fonds de roulement (B)	950	870
Trésorerie (C)	150	850
Ratio de rentabilité financière		
Résultat net / Capitaux propres	22,4%	23,1%
Ratio de rentabilité économique		
Résultat net / Total actif	10,6%	10,8%

Source : Stolowy Hervé, le crédit-bail – suivi comptable et fiscal, revue fiduciaire comptable, février 2002, p.72

(A) Capitaux propres + Dettes financières - Actif immobilisé

(B) Stocks + Créances - Dettes d'exploitation - Produits constatés d'avance

(C) Disponibilités

*En ce qui concerne la redevance annuelle de 180, elle sera inscrite dans la rubrique du compte de résultat "Autres achats et charges externe" ce qui augmentera les charges d'exploitation.

Nous constatons que la cession bail a permis d'augmenter la trésorerie sans augmenter le montant des dettes financière et a amélioré les ratios de rentabilité financière et de rentabilité économique.

- *La réévaluation des immobilisations corporelles et financières et les inscrire à l'actif à leur juste valeur et non au coût historique.* Si la valeur de marché est supérieure à la valeur nette comptable de l'immobilisation, le total de l'actif va augmenter et l'écart de réévaluation positif majore les capitaux propres sans impacter le résultat de l'exercice.

Exemple:

Soit le bilan d'une entreprise dont les actifs sont évalués au coût historique:

Tableau 4 : Bilan, immobilisations évaluées au coût historique

Actif	Brut	Amortissement / Provision	Net
Actif immobilisé			
Immobilisation corporelle	500	300	200
Actif circulant	1 700	200	1 500
Total actif	2 200	500	1 700
Passif			Montant
Capitaux propres			
Capital social			1 000
Report à nouveau			(1 400)
Résultat de l'exercice			100
Total			(300)
Dettes			2 000

Total passif	1 700
--------------	-------

Source : Bonnet François, pièges (et délices) de la comptabilité (créative), economica, paris, 1995, p.86

Après réévaluation des actifs, les immobilisations corporelles ont une valeur réelle 1000, la plus value latente est de 800. Le bilan se présentera ainsi :

Tableau 05: Bilan, immobilisations réévaluées à la juste valeur

Actif	Brut	Amortissement/ Provision	Net
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	1 300	300	1 000
Actif circulant	1 700	200	1 500
Total actif	3 000	500	2 500

Passif	Montant
Capitaux propres	
Capital social	1 000
Réserve de réévaluation	800
Report à nouveau	(1 400)
Résultat de l'exercice	100
	Total
	500
Dettes	2 000
Total passif	2 500

Source : Bonnet François, pièges (et délices) de la comptabilité (créative), economica, paris, 1995, p.87

Nous remarquons que le total du bilan avant réévaluation était de 1 700 et est passé après réévaluation à 2 500. La plus value latente a permis d'augmenter la situation nette de l'entreprise.

- **Capitalisation des charges financières** c'est à dire les incorporer au coût d'acquisition ou de production de l'immobilisation, au lieu de comptabiliser ces frais en charges de l'exercice sur lequel ils ont couru. Cette option permet d'augmenter la valeur de l'actif et aussi le résultat de l'exercice du transfert de charges et de diminuer les résultats futurs par le biais de l'amortissement de l'immobilisation produite ou acquise.
- **Étalement des charges :**
 - **Immobilisation des frais de recherche et de développement** (frais contribuant à la conception de produits ou de procédés nouveaux) **au lieu de les enregistrer en charges de l'exercice sur lequel ils ont couru.** Cette option, comme la précédente, permet d'augmenter la valeur de l'actif et du résultat de l'année de leur immobilisation et de diminuer les résultats futurs du fait de l'amortissement de la nouvelle l'immobilisation incorporelle.
 - **Charges à répartir** (engagées au cours d'un exercice mais peuvent contribuer à des productions futures) **et frais d'établissement** (liés à la modification de la structure juridique ou financière de l'entité): étalement de ces charges sur plusieurs exercices par le recours à l'amortissement alors qu'elles étaient précédemment enregistrées au cours d'un exercice et devaient être comptabilisé en charges et non en immobilisations incorporelles, et ceci afin d'augmenter le résultat de l'exercice à hauteur de la charge étalée, diminué de l'amortissement de l'exercice.

Exemple:

Deux entreprises A et B ont constaté au cours de l'exercice 1 des charges étables (sur 3 ans) d'un montant de 90, comptabilisées initialement dans la rubrique "autres charges externes". L'augmentation de la situation nette (90) qui en résulte est constatée dans le compte de produit "production immobilisée" s'il s'agit de frais d'établissement ou de frais de recherche et de développement, ou "transfert de charges" s'il s'agit des charges à répartir. Nous supposons que ces deux entreprises ne disposent d'aucun bien amortissable et la charge activée (actif) est amortie linéairement (annuité de 30).

L'entreprise A active ses charges:

Tableau 06 : Compte de résultat, charges activées

	Année 1	Année 2	Année 3

Chiffre d'affaires	1 000	1 000	1 000
Production immobilisée (ou transfert de charges)	90	0	0
- Achats consommés			
- Autres charges	700	700	700
- Dotation aux amortissements	290	200	200
	30	30	30
Résultat courant	70	70	70

Source : Bonnet François, pièges (et délices) de la comptabilité (créative), economica, paris, 1995, p.44

L'entreprise B n'étale pas ses charges:

Tableau 07 : Compte de résultat, charges non activées

	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d'affaires	1 000	1 000	1 000
Production immobilisée (ou transfert de charges)	0	0	0
- Achats consommés			
- Autres charges	700	700	700
- Dotation aux amortissements	290	200	200
	0	0	0
Résultat courant	10	100	100

Source : Bonnet François, pièges (et délices) de la comptabilité (créative), economica, paris, 1995, p.45

NB: Dans le cas d'activation des charges financières, les produits sont augmentés par le compte "transfert de charges".

2- Les opérations sur actifs circulants:

2-1- Les stocks

- Incorporation des coûts d'emprunt au coût d'acquisition ou de production des stocks au lieu de les comptabiliser en charges de l'exercice sur lequel ils ont couru, dans le but d'augmenter le résultat de l'exercice à hauteur de la charge transférée et d'augmenter la valeur du stock et donc de l'actif.
- Les stocks peuvent être valorisés suivant deux méthodes, FIFO: premier entrant, premier sortant ou CUMP: coût unitaire moyen pondéré. La société peut choisir ou changer la méthode de valorisation des stocks selon son objectif de résultat recherché (gérer le résultat à la hausse ou à la baisse).

Exemple:

Les prix d'achat unitaires des marchandises pendant le dernier trimestre de l'exercice 1 d'une entreprise se présentent comme suit: mois d'octobre: 8 unités ; mois de novembre: 9 unités ; mois de décembre: 10 unités (le coût moyen unitaire est de 9 unités). À la fin de l'exercice elle détient des stocks représentant 10 tonnes de marchandise. S'il n'existait aucun stock en début d'exercice 1 le compte de résultat se présentera ainsi selon la méthode retenue:

Tableau 08 : Compte de résultat, stocks valorisés avec FIFO et CMUP

Compte de résultat	Méthode FIFO	Méthode CMUP
Produit d'exploitation		
Chiffre d'affaires	1 000	1 000
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	600	600
Δ stock de marchandises (SI-SF)	-100	-90
Résultat courant	500	490

Source : Bonnet François, pièges (et délices) de la comptabilité (créative), economica, paris, 1995, p.42

- Si l'entreprise valorise ses stocks avec la méthode FIFO, alors le stock final représente les achats du mois de décembre dont le prix unitaire est de 10.
- La valeur de stocks de marchandises qui apparaîtra dans l'actif sera selon la méthode retenue soit: 100 (FIFO) ou 90 (CMUP).
- En principe le coût de sous-activité (période dans laquelle la production ou l'activité de l'entreprise est inférieure à son niveau normal) ne doit pas être incorporé dans la valorisation des stocks, mais comptabilisé en charges d'exploitation ou exceptionnelles, dans ce cas l'entreprise utilise la méthode du coût complet qui offre la possibilité d'une part l'augmentation de la valeur du stock de produits et d'autre part d'augmenter le résultat de l'exercice par le transfert de charge de sous-activité sur les exercices à venir. Certaines entreprises prennent en considération le coût de la sous-activité et ceci dans le cadre de l'imputation rationnelle des charges fixes au coût de production.

Exemple:

Soit une entreprise dont les équipements ont été prévus pour une quantité de production normale de 1000 unités par an, vendues à 1 unité monétaire. Son stock initial est néant. La production et les stocks finaux se présentent comme suit:

Tableau 09 : La production et les stocks finaux

	Année 1	Année 2
Production réelle (en quantités)	800	1000
Quantités vendues	500	1000
Stock final (en quantités)	300	300
Coût variable unitaire de production	0,6	0,6
Dotations aux amortissements (annuelles)	300	300
Quantités de référence selon:		
La méthode du coût complet	800	1000
La méthode de l'imputation rationnelle	1 000	1 000

Source : Bonnet François, pièges (et délices) de la comptabilité (créative), economica, paris, 1995, p.40

Tableau 10 : Coût de la production stockée selon deux méthodes

	Coût complet		Imputation rationnelle	
	Année 1	Année 2	Année 1	Année 2
Coût de production				
Coût fixe annuel	300	300	300	300
Quantité de référence	800	1000	1000	1000
Coût fixe unitaire imputable	0,375	0,3	0,3	0,3
Quantités en stock	300	300	300	300
Coûts fixes dans les stocks	112,5	90	90	90
Coûts variables	180	180	180	180
= valeur du stock de produits finis	292,5	270	270	270
Production stockée (SF-SI) comptabilisée	292,5	-22,5	270	0

Source : Bonnet François, pièges (et délices) de la comptabilité (créative), economica, paris, 1995, p.40

Le compte de résultat se présentera ainsi selon la méthode choisie:

Tableau 11 : Compte de résultat, production stockée évaluée selon deux méthodes

	Coût complet		Imputation rationnelle	
	Année 1	Année 2	Année 1	Année 2
Chiffre d'affaires	500	1000	500	1000
Production stockée	292,5	-22,5	270	0
- Coûts variables de production engagés	480	600	480	600
- Dotations aux amortissements	300	300	300	300
Résultat courant	12,5	77,5	-10	100

Source : Bonnet François, pièges (et délices) de la comptabilité (créative), economica, paris, 1995, p.41

L'évaluation du stock au coût complet (non prise en considération du coût de sous-activité), permet de transférer la perte de sous-activité du premier exercice sur le deuxième exercice.

- La production de stock de produits finis est censée suivre la stratégie industrielle de l'entité, hors, parfois cette production est maximisée de manière à optimiser le résultat de l'exercice en enregistrant une production stockée dans le compte de résultat.

Exemple :

Une entreprise produit mensuellement en juste à temps 100 unités de produits finis vendus à 1 unité monétaire l'unité, nécessitant la consommation de 30 unités monétaires de matière première (0,3 Kg par unité à 1 unité monétaire le Kg). Par ailleurs : les salaires mensuels sont de 50, l'annuité de dotation aux amortissements est de 180 (15 par mois), les achats annuels de matières premières sont à 400 unités monétaires et le stock de matières premières était nul au premier janvier.

Au cours du mois de décembre l'entreprise n'a obtenu aucune commande, elle a deux solutions : soit elle ne fait rien et continue à supporter les frais de personnel (cas 1), soit elle produit d'avance 100 unités (cas 2). Selon la décision prise le compte de résultat se présentera ainsi :

Tableau 12 : Compte de résultat, produire en juste à temps et la production stockée

	Cas 1	Cas 2	
Produits d'exploitation			
Chiffres d'affaires	1 100	1 100	(A)
Production stockée	0	95	(B)
Charges d'exploitation			
Achats de matières et approvisionnements	400	400	
Δ stocks des matières	-70	-40	
Salaires et traitements	600	600	(C)
Dotations aux amortissements	180	180	
Résultat courant	-10	55	

Source : Bonnet François, pièges (et délices) de la comptabilité (créative), economica, paris, 1995, p.68

- (A) Chiffre d'affaires = 100 unités de produits finis * 1 unité monétaire * 11 mois
- (B) Coût de production des produits du mois de décembre = 30 (matières premières) + 50 (salaires mensuels) + 15 (dotation mensuelle)
- (C) Salaires annuels = 50 * 12 mois

La décision de maintenir la production augmente l'actif circulant (de 95) et permet d'afficher un résultat bénéficiaire (la production stockée peut cacher les pertes de sous activité).

Analyse du résultat :

Tableau 13: Analyse du résultat obtenu selon la production en juste à temps ou la production stockée

	Cas 1	Cas 2	
Produits d'exploitation	1 100	1 195	(D)
-Consommations de matières	330	360	
= Valeur ajoutée	770	835	
-Salaires et traitements	600	600	
= Excédent brut d'exploitation	170	235	

Source : Bonnet François, pièges (et délices) de la comptabilité (créative), economica, paris, 1995, p.68

(D) Matières premières consommées : Cas 1= 30 * 11mois ; Cas 2 = 30 * 12 mois

- Les contrats à long terme : En effet, leur réalisation s'échelonne sur au moins deux exercices comptables comme par exemple la construction d'un bâtiment. Leur traitement s'effectue suivant deux méthodes, la première est dite d'avancement qui consiste en la comptabilisation du chiffre d'affaires et du résultat au fur et à mesure de l'avancement des contrats. Et la seconde est celle d'achèvement et stipule que ni le chiffre d'affaires ni le résultat ne sont comptabilisés lorsque le contrat est en cours d'exécution et ne sont constatés qu'à son terme.

Choisir une méthode d'enregistrement selon l'influence souhaitée exercer sur le résultat de l'exercice actuel et futur. Ainsi, la méthode d'achèvement permet de comptabiliser le bénéfice du contrat sur un seul exercice, tandis que la méthode d'avancement permet la répartition dans le temps de ce bénéfice.

Exemple :

Prenons le cas des travaux qui s'échelonnent sur deux exercice et ayant les caractéristiques suivantes :

	Année 1	Année 2
Coût cumulé des travaux à la fin de l'exercice	600	1 000

Situation intermédiaire facturée	480	0
Coût des travaux correspondant à la situation	400	0
Facturation finale	0	1200

Sachant que les encours de production du premier exercice correspondent aux frais engagés postérieurement à la première situation, soit un montant de 200 (600 – 400).

Selon la méthode de comptabilisation choisie, le résultat sera :

Tableau 14 : Compte de résultat, comptabilisation des contrats à long terme

	Méthode d'avancement		Méthode d'achèvement	
	Année 1	Année 2	Année 1	Année 2
Chiffre d'affaires	480	720	0	1 200
Production stockée	200	-200	600	-600
-Coûts de production engagés	600	400	600	400
Résultat courant	80	120	0	200

Source : Bonnet François, pièges (et délices) de la comptabilité (créative), economica, paris, 1995, p.38

La méthode d'avancement a permis de répartir le bénéfice des travaux entre les deux exercices, tandis que la méthode d'achèvement ne fait apparaître ce bénéfice qu'au bout du deuxième exercice.

2-2- Créances clients

- Le recours à l'escompte des effets de commerce non échus dans le but de diminuer le besoin en fonds de roulement et d'augmenter la trésorerie sans accroître l'endettement.

Exemple :

Une entreprise dont la trésorerie nulle, escompte des effets de commerce à hauteur de 100 pour payer ses fournisseurs sans recourir à un emprunt. Le bilan se présentera comme suit avant et après escompte :

Tableau 15 : Bilan, avant et après remise à l'escompte des effets de commerce

Actif	Avant escompte	Après escompte
Actif immobilisé		
Immobilisation	200	200

Actif circulant		
Créance client	500	400
Disponibilité	0	100
Total	700	700

Passif	Avant escompte	Après escompte
Capitaux propres		
Capital social	500	500
Réserves	100	100
Dettes		
Fournisseurs	100	100
Total	700	700
BFR (créances – dettes)	400	300

Source : Bonnet François, pièges (et délices) de la comptabilité (créative), economica, paris, 1995, p.98

L'escompte permet d'augmenter la trésorerie sans augmenter comptablement l'endettement et de réduire le besoin en fond de roulement.

- L'affacturage, qui consiste à céder des créances à une société (le factor) qui assume les risques dans le but de diminuer le besoin en fonds de roulement et d'augmenter la trésorerie sans impacter l'endettement.

Exemple :

Une entreprise dont la trésorerie est nulle, cède à un factor des créances à hauteur de 100 pour payer ses dettes fournisseurs. Son bilan se présente ainsi avant et après affacturage :

Tableau 16: Bilan, avant et après affacturage

Actif	Avant affacturage	Après affacturage
Actif immobilisé		
Immobilisation	200	200
Actif circulant		
Créance client	500	400
Autres créances	0	0

Disponibilité	0	100
Total	700	700

Passif	Avant affacturage	Après affacturage
Capitaux propres		
Capital social	500	500
Réserves	100	100
Dettes		
Fournisseurs	100	100
Total	700	700

Source : Bonnet François, pièges (et délices) de la comptabilité (créative), economica, paris, 1995, p.101

L'affacturage a permis d'augmenter les disponibilités sans augmenter l'endettement.

3- Les opérations sur emprunt

Il s'agit de ce qui est communément appelé « Défaillance ou désendettement de fait »; c'est une opération qui consiste à céder simultanément les actifs financiers et les dettes à une autre société de sorte que les revenus obtenus par ces actifs permettent d'assurer la dette. Ce mécanisme tente de gérer à la baisse le ratio d'endettement et à la hausse le ratio d'autonomie financière et de la rentabilité financière, ainsi que la modification de la structure du bilan.

Exemple 1 :

Soit une entreprise qui possède des actifs financiers de 1000 et une dette de 1000. Son bilan se présentera ainsi si elle pratique ou pas la défaillance :

Tableau 17 : Bilan, avant et après recours à la défaillance

Actif	Sans défaillance	Avec défaillance
Actif immobilisé		
Immobilisations financières	1 000	0
Actif circulant		
	500	500
Total	1 500	500

	Sans défaillance	Avec défaillance
--	------------------	------------------

Capitaux propres	500	500
Dettes		
Sur emprunt	1 000	0
Total	1 500	500

Ratio d'endettement		
dettes / total actifs	66,66%	0%

Source : Bonnet François, pièges (et délices) de la comptabilité (créative), economica, paris, 1995, p.96

L'opération de défaisance permet de modifier la structure du bilan et d'améliorer le ratio d'endettement.

Exemple 2 :

Une entreprise détient des créances d'un montant de 1 000 procurant des revenus sur 3 ans (intérêt 9,65% et l'annuité de remboursement est de 400). Elle dispose aussi d'une dette de 1 100 remboursable sur 3 ans (taux d'intérêt 4,5%). Si l'entreprise transmettra la dette et la créance à une entité tierce elle dégagera un profit exceptionnel de 100, puisque les créances diminuent de 1 000 et les dettes diminuent de 1100. (Les calculs des intérêts sont arrondis au chiffre rond).

Le compte de résultat de l'entreprise si elle recoure ou pas à l'opération de défaisance :

Tableau 18 : Compte de résultat, avant et après recours à l'opération de défaisance

	Sans opération de défaisance			Avec opération de défaisance		
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
Produits d'exploitation	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Charges d'exploitation	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	0	0
Produits financiers						
Intérêts	100	60	20			
Charges financières						
Intérêts	50	30	10			
Résultat courant	50	30	10	0	0	0
Produits exceptionnels						
Sur opérations en capital				100		

Charges exceptionnelles						
Résultats net (avant impôt)	50	30	10	100	0	0

Source : Bonnet François, pièges (et délices) de la comptabilité (créative), economica, paris, 1995, p.81

L'opération de défaisance permet de dégager la première année un bénéfice anticipé. Si le montant de la créance cédée est supérieur au montant de la dette, l'entreprise dégagera une moins-value ce qui est intéressant si elle souhaite réduire son résultat imposable.

4- Les opérations sur amortissement et provisions :

4-1- L'amortissement

Le plan d'amortissement doit refléter l'utilisation réelle de l'immobilisation (durée d'utilisation, valeur résiduelle, mode d'amortissement).

Les entreprises ont un degré de liberté sur la politique d'amortissement et peuvent alors modifier le montant de la dotation annuelle en agissant sur la durée ou le mode d'amortissement. Elles procèdent à une révision de ce plan pour exercer une influence positive ou négative sur le résultat. Il est à noter que la relation entre l'annuité d'amortissement et le résultat de l'exercice est inverse.

Exemple 1 :

Deux entreprise A et B utilisent le même matériel dans des conditions identiques, d'une valeur de 120, mais pratiquent des durées d'amortissement différentes : A amorti en linéaire sur 2 ans et B amorti en linéaire sur 3 ans. Le résultat courant (identique dans ce cas au résultat net et au résultat d'exploitation) évoluera ainsi :

Tableau 19 : Compte de résultat, l'impact de la durée d'amortissement sur les résultats des exercices

	Entreprise A (2 ans)			Entreprise B (3 ans)		
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffres d'affaires	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
-Achats consommés	600	600	600	600	600	600
-Dotations aux amortissements	60	60	0	40	40	40
= Résultat courant	340	340	400	360	360	360

Source : Bonnet François, pièges (et délices) de la comptabilité (créative), economica, paris, 1995, p.24

Le choix d'une courte durée d'amortissement améliore le résultat courant en fin d'utilisation du matériel, donnant l'image d'une entreprise dont les performances s'améliorent.

Exemple 2 :

Nous reprenons l'exemple précédent mais cette fois les entreprises A et B amortissent le matériel selon des modalités différentes : A pratique l'amortissement dégressif (selon la méthode softy consistant à amortir 3/6^e la première année, 2/6^e la deuxième année et 1/6^e la troisième année) et B pratique l'amortissement linéaire. Les comptes de résultat se présenteront ainsi :

Tableau 20 : Compte de résultat, l'impact du mode d'amortissement sur les résultats des exercices

	Entreprise A (dégressif)			Entreprise B (linéaire)		
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffres d'affaires	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
-Achats consommés	600	600	600	600	600	600
-Dotations aux amortissements	60	40	20	40	40	40
= Résultat courant	340	360	380	360	360	360

Source : Bonnet François, pièges (et délices) de la comptabilité (créative), economica, paris, 1995, p.26

En appliquant l'amortissement dégressif l'entreprise A donne l'image d'une performance qui s'améliore d'une année à l'autre, alors que B donne l'impression d'une stagnation de la performance.

4-2- Les provisions

- La sous-évaluation ou surévaluation (selon l'objectif recherché) des provisions pour dépréciation des titres de participations ou des actifs circulants (dépréciation de stock et créances douteuses), ce qui engendre à l'année de l'affectation de la provision une diminution plus au moins importante du résultat et une augmentation des dettes probables. En cas de surévaluation nous assistons à une reprise sur provision et donc à une augmentation du résultat futur.

Exemple :

Une entreprise constitue une provision l'année 1 pour un risque à échéance l'année 3. Le montant calculé au plus juste est de 100, s'il est calculé largement il sera 200. Nous présentons le compte de résultat selon l'hypothèse retenue :

Tableau 21 : Compte de résultat, l'impact de la dotation aux provisions et de la reprise sur les résultats

	Provision exacte			Provision gonflée		
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffres d'affaires	1 000	650	800	1 000	650	800
Reprises sur provision	0	0	100	0	100	100
-Achats consommés	700	650	700	700	650	700
-autres charges	0	0	100	0	0	100
-Dotations aux provisions	100	0	0	200	0	0
= Résultat courant	200	0	100	100	100	100

Source : Bonnet François, pièges (et délices) de la comptabilité (créative), economica, paris, 1995, p.28

Dans le cas d'une surévaluation de la provision, l'entreprise procède à un report d'une partie du résultat de premier exercice sur le deuxième exercice.

- L'indemnité de départ à la retraite (IDR est une indemnité à verser au salarié au moment de son départ à la retraite, elle dépend de son ancienneté et de sa rémunération à la date de départ) doit être provisionné même si elle ne constitue pas la méthode de référence mais elle donnera la meilleure information financière. Or la plupart des entreprises ne la comptabilise pas pour maintenir leur résultat à la hausse.

Exemple :

Supposons que chaque exercice l'indemnité de départ à la retraite est d'un montant de 10. Selon le choix de l'entreprise le résultat sera :

Tableau 22 : Compte de résultat, l'impact de la provision de l'IDR sur le résultat

Compte de résultat	IDR non comptabilisée	IDR comptabilisée
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	1 000	1 000
Charges d'exploitation		
Achats consommés	520	520
Salaires et traitements	300	300
Dotations aux provisions pour charges	0	10
Résultat courant	180	170

Source : Bonnet François, pièges (et délices) de la comptabilité (créative), economica, paris, 1995, p.32

La constatation de l'indemnité de départ à la retraite engendre une diminution du résultat.

- L'enregistrement d'une provision pour restructuration (une réorganisation, un licenciement collectif, l'arrêt d'une branche d'activité) pour réduire le résultat de l'exercice de la dotation et le faire croître l'année de la reprise.
- En vertu du principe de prudence, la moins value latente doit être constatée en dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations par contre la plus value potentielle d'une immobilisation ne peut pas être constatée. Mais une entreprise peut prendre en considération l'augmentation de la valeur d'une immobilisation pour compenser la chute de la valeur d'une autre ce qui lui donne la possibilité d'améliorer son résultat publié.

Exemple :

Une entreprise achète deux terrains (T1 et T2) à 3 000 chacun. Supposons que T1 a vu sa valeur augmenter de 2 000 et T2 a vu sa valeur chuter de 2 000.

Le compte de résultat avant dotations :

Tableau 23 : Le résultat de l'exercice avant constatation des moins value et des plus value

Charges		Produits	
Achats consommés	2 000	Production vendue	6 000
Salaires	3 000	Production stockée	0
Total des charges	5 000	Total produits	6 000
Bénéfice	1 000	Perte	
Total	6 000		6 000

Source : Bonnet François, pièges (et délices) de la comptabilité (créative), economica, paris, 1995, p.18

Le compte de résultat après dotations sans prendre en considération de la plus value potentielle :

Tableau 24 : Le résultat de l'exercice après constatation de la moins value

Charges		Produits	
Achats consommés	2 000	Production vendue	6 000
Salaires	3 000	Production stockée	0
Dotations aux provisions	2 000		
Total des charges	7 000	Total produits	6 000
Bénéfice		Perte	1 000
Total	7 000		7 000

Source : Bonnet François, pièges (et délices) de la comptabilité (créative), economica, paris, 1995, p.18

Le compte de résultat après dotation et constatation de la plus value en produit :

Tableau 25 : Le résultat de l'exercice après constatation de la moins value et la plus value

Charges		Produits	
Achats consommés	2 000	Production vendue	6 000
Salaires	3 000	Production stockée	0
Dotations aux provisions	2 000	Plus values potentielles	2 000
Total des charges	7 000	Total produits	8 000
Bénéfice	1 000	Perte	
Total	8 000		8 000

Source : Bonnet François, pièges (et délices) de la comptabilité (créative), economica, paris, 1995, p.19

La non application du principe de prudence et de la règle de non-compensation permet à l'entreprise de publié un résultat bénéficiaire

5- Les opérations liées à la première consolidation

La consolidation des comptes est une méthode comptable de regroupement des comptes d'un groupe de sociétés relativement au degré de contrôle de l'une sur l'autre.

- Modification du périmètre de consolidation par l'utilisation discrétionnaire des cas d'exclusion prévus par la législation (éviter l'intégration des filiales déficitaires) afin d'améliorer le résultat.

Exemple :

Prenons le cas d'une société mère (SM) qui détient 45% de sa filiale (SF). Ci-dessous le compte de résultat de SM et de SF (avec un résultat bénéficiaire et déficitaire) :

Tableau 26 : Le compte de résultat de la société mère

Compte de résultat de SM			
Charges	8 000	Produits	9 200
Bénéfice	1 200		

Total	9 200	Total	9 200
-------	-------	-------	-------

Source : élaboré par nous-mêmes

Tableau 27 : Le compte de résultat de la filiale (résultat bénéficiaire et déficitaire)

Compte de résultat de SF			
Charges	5 200	Produits	5 600
Bénéfice	400		
Total	5 600	Total	5 600
Compte de résultat de SF			
Charges	5 600	Produits	5 200
		Perte	400
Total	5 600	Total	5 600

Source : élaboré par nous-mêmes

Après consolidation, le résultat du groupe sera :

- Si le résultat de la filiale est bénéficiaire le compte de résultat consolidé se présentera ainsi :

Tableau 28: Compte de résultat, l'impact du résultat bénéficiaire de la filiale sur le résultat du groupe

Compte de résultat du groupe			
Charges (A)	10 340	Produits (B)	11 720
Bénéfice (C)	1 380		
Total	11 720	Total	11 720

Source : élaboré par nous-mêmes

- (A) $8000 + 5200 * 45\%$
- (B) $9200 + 5600 * 45\%$
- (C) $1200 + 400 * 45\%$

- Si le résultat de la filiale est déficitaire le compte de résultat consolidé se présentera ainsi :

Tableau 29 : Compte de résultat, l'impact su résultat déficitaire de la filiale sur le résultat du groupe

Compte de résultat de SM			
--------------------------	--	--	--

Charges (D)	10 520	Produits (E)	11 540
Bénéfice (F)	1020		
Total	11 540	Total	11 540

Source : élaboré par nous-mêmes

$$(D) \quad 8000 + 5600 * 45\%$$

$$(E) \quad 9200 + 5200 * 45\%$$

$$(F) \quad 1200 - 400 * 45\%$$

Nous constatons que le résultat déficitaire de la filiale a impacté négativement le résultat consolidé du groupe (le résultat de SM était de 1 200 avant consolidation et est devenu 1 020 après consolidation).

- L'écart de la première consolidation est amortissable sur une durée de 10 ans selon le plan comptable général et sur une durée de 20 ans, comme toute immobilisation incorporelle, selon le système comptable financier. Cet amortissement peut engendrer une chute importante et durable des résultats consolidés, il est essentiel donc de minimiser cet impact c'est pourquoi les sociétés recourent à l'identification des éléments incorporels non amortissables pour leur affecter l'écart de la première consolidation.
 - ✓ L'écart de la première consolidation : est la différence entre le coût d'acquisition des titres d'une société et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs acquis. S'il est positif, il est inscrit à l'actif du bilan (immobilisation non corporelle), dans le cas contraire il est inscrit en provision pour risques et charges.
 - ✓ La norme IFRS 3 interdit l'amortissement de l'écart de la première consolidation et l'a substitué par un test de dépréciation annuel.

Exemple :

La société M acquiert 75% du capital d'une autre société F pour un prix de 6000. La juste valeur de F à la date d'acquisition est de 4400.

Le prix payé à l'acquisition par les autres actionnaires (25% du capital) : $(25\% * 6000) / 75\% = 2000$

Le prix payé à l'acquisition de l'ensemble du capital : $6000 + 2000 = 8000$

Le calcul de l'écart de la première consolidation : $8000 - 4400 = 3600$ (goodwill)

La part de la société M du goodwill : $3600 * 75\% = 2700$

Supposons que la société M décide d’amortir le goodwill en linéaire sur 5 ans. Alors, son résultat au bout de cinq sera diminué d’une annuité de : $2700 / 5 \text{ ans} = 540$.

- Si jamais la société amortit l'écart de la première consolidation, elle est amenée à contrôler la baisse des résultats en exploitant la liberté dont elle dispose lors de la détermination de la durée d'amortissement qui dépend des caractéristiques technique, juridique et économique de l'opération d'acquisition.

6- Autres opérations

6-1- Les subventions d'investissement

Elles constituent une aide financière versée par les pouvoirs publics au profit d'une entreprise pour financer un investissement. La subvention augmente la situation nette, et est constatée en produits exceptionnels car elle n'est pas liée à l'activité opérationnelle.

L’entreprise a la possibilité d’opérer deux affectations distinctes de la subvention en produits exceptionnels. Si elle souhaite augmenter le résultat de l'année d'octroi de la subvention elle enregistre la totalité de l'aide en produits exceptionnels sur le même exercice. Si elle espère améliorer aussi les résultats futurs, elle peut étaler la subvention sur les exercices à venir du fait de la réintégration annuelle de la quote-part de la subvention dans les produits exceptionnels.

De ce fait, il importe de dire que la reprise annuelle de subvention d'investissement s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation dont le financement a été permis via la subvention.

Exemple :

Soit une subvention d’investissement d’un montant de 120, ayant financé un investissement d’une valeur de 300 amortissable en linéaire sur 3 ans. Les comptes se présenteront comme suit selon la décision d’étalement sur 3ans ou d’intégration dès la première année d’octroi :

Tableau 30 : Compte de résultat, l’impact de l’intégration et de l’étalement de la subvention d’investissement sur les résultats des exercices

	Intégration de la subvention			Étalement de la subvention		
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3

Produits d'exploitation						
Chiffre d'affaires	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Charges d'exploitation						
Achats consommés	600	600	600	600	600	600
Dotations aux amortissements	100	100	100	100	100	100
Résultat courant	300	300	300	300	300	300
Produits exceptionnels						
Sur opérations en capital	120	0	0	40	40	40
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
Résultat net (avant impôt)	420	300	300	340	340	340

Source : Bonnet François, pièges (et délices) de la comptabilité (créative), economica, paris, 1995, p.54

L'étalement de la subvention d'investissement a permis de transférer une partie du bénéfice de la première année sur les exercices futurs.

6-2- Impôt sur les sociétés

En cas de déficit d'un exercice, l'entité a la faculté de l'imputer sur le résultat antérieur (report en arrière) ou sur le résultat ultérieur (report en avant). La méthode choisie impactera les résultats nets par le biais de l'impôt, mais n'aura aucune incidence sur la trésorerie (déboursier la même valeur de l'impôt).

Exemple : Soit les résultats avant impôt de la société A pendant trois ans :

Année 1 : 1000 unités monétaires / Année 2 : - 600 unités monétaires/ Année 3 : 1200 unités monétaire

✓ Si la société A utilise la méthode du report en avant :

Tableau 31 : L'impact de l'imputation du déficit sur le résultat ultérieur sur les résultats des exercices

	Année 1	Année 2	Année 3
Résultat avant impôt	1 000	-600	1 200
Impôt (26%)	260	0	156*
Résultat net	740	-600	1 044

Source : Bonnet François, pièges (et délices) de la comptabilité (créative), economica, paris, 1995, p.55

*Après imputation du déficit de la 2^{ème} année sur le résultat de la 3^{ème} année la base imposable est devenue $1200 - 600 = 600$

✓ Si la société A utilise la méthode du report en arrière :

Tableau 32 : L'impact de l'imputation du déficit sur le résultat antérieur sur les résultats des exercices

	Année 1	Année 2	Année 3
Résultat avant impôt	1 000	-600	1 200
Impôt (26%)	260	-156*	312*
Résultat net	740	-444*	888

Source : Bonnet François, pièges (et délices) de la comptabilité (créative), economica, paris, 1995, p.55

*Après imputation du déficit de la 2^{ème} année sur le résultat de la 1^{ère} année, la société constate une créance sur l'État de 156, un produit comptable qui majore le résultat de la 2^{ème} année et diminue la perte à 444. Pour la 3^{ème} année, la société ne lui reste qu'à payer 156 unités monétaires sur l'impôt de 312 unités monétaires, vu l'existence de la créance sur l'État.

6-4- Agir sur la date de clôture : dans les conditions normales de fonctionnement les comptes doivent être arrêtés au 31/12 de chaque année, mais l'entreprise peut changer la date d'achèvement de l'exercice dans l'espérance d'une augmentation du résultat pendant la période supplémentaire.

Remarque :

Chaque technique créative utilisée peut impacter, simultanément, plusieurs postes du bilan et du compte de résultat ainsi que le tableau de variation des capitaux propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe.

III- Les conséquences de l'adoption de la comptabilité créative :

L'utilisation de la comptabilité d'intention vise l'amélioration de la présentation de la

situation financière dans les états annuels, l'intérêt est de rendre l'image de l'entreprise plus avantageuse vis-à-vis des utilisateurs de l'information financière. Néanmoins, l'abus des techniques créatives peut avoir des effets négatifs sur le long terme.

1- La dégradation de la valeur de l'entreprise

Les décisions d'exploitation prises par la direction en vue de gérer les résultats à court terme peuvent nuire à l'efficacité économique et financière de l'entreprise sur le long terme, à titre d'exemple :

- Pour accélérer le chiffre d'affaires, l'entité vend un produit au 30 décembre à des conditions moins avantageuses que si ce même bien est vendu au même client en mois de janvier.
- Pour éviter la diminution des résultats, l'entreprise peut retarder quelques dépenses telles que : la maintenance, la recherche et développement, la formation des travailleurs... ce qui engendre le dysfonctionnement des équipements, la perte des parts de marché et la réduction de la productivité.

2- L'érosion des normes éthique

Il est incontestable que la gestion des données comptables n'enfreint pas les normes comptables mais c'est une pratique qui collisionne les règles déontologiques de la profession. Une entreprise qui lisse ses résultats donne l'impression à ses employés que la dissimulation est une pratique acceptable. De plus, cette pratique peut devenir une pente glissante car l'usage excessif des techniques créatives conduit à la genèse d'irrégularités dans les états financiers et par conséquent la perte de la confiance des partenaires.

3- La dissimulation des problèmes opérationnels

Les directeurs opérationnels pratiquent la gestion du résultat pour bénéficier d'une récompense ou d'une promotion, ou bien pour échapper à une sanction suite à de mauvaises performances. Ce comportement opportuniste génère le risque de masquer les problèmes opérationnels et de ne pas les communiquer à la direction générale, ils demeurent ainsi sans résolutions pendant une longue période.

4- Des sanctions économiques, et nouvel établissement des états financiers

La bourse américaine a imposé des sanctions sévères aux entreprises qui gèrent leur résultat. D’ailleurs, elle a signé une amende d’un million de dollars contre W. R. Grace and Company et lui a demandé de recalculer ses bénéfices et de republier ses états de synthèse. La raison en est que la société a réduit les bénéfices déclarés entre 1990 et 1992 en augmentant les réserves qu’elle a restitué entre 1993 et 1995 pour augmenter les bénéfices.

Remarque :

Comme les parties prenantes de l’entreprise ont un intérêt à la comptabilité créative, elles peuvent aussi se retrouver perdantes comme l’illustre le tableau ci-après :

Tableau 33: Pertes potentielles des acteurs.

Acteurs	Pertes (travaux réalisés)
Dirigeants	Perte de leur emploi et leur réputation
Actionnaires actuels	Perte de la confiance du marché
Actionnaires potentiels	L’augmentation de la valeur détenue par les actionnaires actuels à la suite de la manipulation (Dye, 1988)
Obligataires actuels	Le transfert d'une partie de leur valeur aux actionnaires actuels
Obligataires potentiels	L’augmentation de la valeur détenue par les obligataires actuels à la suite de la manipulation (Schipper, 1989)
Salariés	Perte de leur emploi, après une faillite inattendue
Fournisseurs	Perte de l'argent, après une faillite inattendue
Clients	l’interruption des services ; le non-respect de la garantie
État	Plus d'impôt recouvrable ; chômeurs à prendre en charge
Banquiers	Perte de l'argent après à une faillite inattendue
Société	Des pertes d'emplois et un gaspillage des ressources

Source : Hervé Stolowy et Gaétan Breton, 2003, « La gestion des données comptables : une revue de la littérature », Comptabilité-Contrôle-Audit, tome 9, volume 1, mai, p.138

Attacher le sujet de recherche à une théorie offre l'opportunité de connaître son origine et d'avoir une meilleure compréhension de son évolution. En l'occurrence, nous avons adopté la théorie positive de la comptabilité qui traite des choix comptables effectués par les entreprises, que WATTS et ZIMMERMEN ont expliquées à travers la théorie politico-contractuelle.

Le premier chapitre de cette partie vise d'une part à construire un cadre théorique qui introduit les définitions du concept de la comptabilité d'intention proposées par différents auteurs, à partir desquelles nous avons déduit ses caractéristiques. Il nous a permis de pointer les raisons de son émergence comme les a distingué H.STOLOWY en facteurs générant le besoin de la gestion des résultats et les facteurs l'ayant autorisée. Nous avons énuméré aussi les notions qui sont en relation avec notre objet d'étude et qui partagent la même finalité : celle de présenter des états financiers qui ne reflètent pas la réalité de l'activité d'exploitation de l'entreprise. D'autre part le chapitre a abordé les motivations des dirigeants pour opter la comptabilité créative, en indiquant qu'ils la perçoivent en tant que moyen qui servira leurs intérêts personnels et les aidera à faire prospérer leurs entreprises. En s'appuyant sur les travaux de F.BONNET et de H.STOLOWY, nous avons illustré les méthodes créatives dont disposent les préparateurs des comptes des sociétés. Et pour finir, nous avons souligné les conséquences de l'abus de telles techniques, et si utilisées sur le long terme elles risqueront de créer de sérieux problèmes dans l'entreprise.

DEUXIEME CHAPITRE

**L'audit externe face aux pratiques de la comptabilité
créative**

Les finances ont préexisté au développement du capitalisme. C'est à la civilisation mésopotamienne que l'on doit l'apparition de l'écriture (cunéiforme, 3400 avant J-C), du droit de propriété et du contrat, de la comptabilité (dynastie de Hammourabi 1792 et 1750 avant J-C) et de la monnaie (Lydie, 610 avant J-C).

Plus tard, vers le III^{ème} siècle avant J-C, les gouverneurs romains désignaient des questeurs chargés de contrôler les dépenses et les recettes des provinces et de rendre compte de leur mission d'une manière verbale devant une assemblée constituée des habitants de la province appelée à l'époque : auditeurs. Nous comprendrons que "les auditeurs" étaient ceux qui écoutaient les résultats des travaux de contrôle des questeurs. Au fil du temps ils sont devenus la partie active dans l'opération. L'audit sous sa forme actuelle s'est développé selon trois phases historiques :

- **Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle** : l'audit avait pour finalité la détection de la fraude d'où la nécessité de vérification détaillée des pièces comptables.
- **Au début du XX^{ème} siècle** : la croissance de la taille des sociétés et l'augmentation des coûts d'audit, ont imposé des contrôles orientés vers la recherche, à la fois, des fraudes et des erreurs en utilisant les méthodes de sondages.
- **Du milieu du XX^{ème} siècle jusqu'à présent**: le premier objectif de l'audit est d'attester l'image fidèle des comptes annuels. Pour ce faire, il est important que l'auditeur apprécie la qualité des procédures de fonctionnement interne de l'entité.

L'audit comptable financier repose sur une démarche, et est un examen auquel procède un professionnel compétent et indépendant, utilisant un ensemble de techniques d'information et d'évaluation en vue d'exprimer une opinion motivée, faisant référence à des normes, sur la fiabilité avec laquelle les états financiers d'une entité traduisent sa situation à la date de clôture et ses résultats pour l'exercice considéré, en tenant compte du droit et des usages du pays du siège de l'entreprise.

L'atteinte de cet objectif est subordonnée au respect d'une démarche consistant en quatre grandes étapes successives qui sont :

- La prise de connaissance générale : une fois la mission acceptée, l'auditeur se doit de l'orienter et de la planifier pour collecter un maximum d'informations sur l'entité et son environnement et d'identifier les zones à risques.
- Appréciation du système de contrôle interne : il s'agit de vérifier la conception et le fonctionnement adéquat du contrôle interne de l'entité et d'acquiescer une bonne compréhension du circuit de traitement de l'information depuis l'initiation d'une opération jusqu'à sa transcription dans les comptes annuels.
- Examen des comptes : en fonction des conclusions tirées, lors des étapes précédentes, sur les forces et les faiblesses de conception et d'application du système de contrôle interne, il incombe au CAC d'alléger ou de renforcer les tests de vérification des comptes nécessaires au recueil d'éléments de preuves.
- Rédaction du rapport : à l'issue des procédures, l'auditeur formule son opinion sur les résultats obtenus et rédige son rapport d'audit.

Dans l'exercice de leurs missions, les auditeurs doivent suivre des règles connues par les émetteurs et les récepteurs de l'information financière. À l'échelle internationale, l'organisme normalisateur dans les domaines de la comptabilité et de l'audit est la Fédération Internationale des Comptables (IFAC) qui se compose de deux comités : l'IASB chargé de réaliser et d'émettre les normes internationales d'information financière (IFRS) et l'IAASB qui publie les normes internationales d'audit (ISA). Ces dernières sont en effet classées en trois catégories :

- **Les normes relatives au comportement professionnel** : définissent les qualifications requises pour exercer les fonctions d'auditeur, à savoir : l'intégrité, l'objectivité, la compétence, la conscience professionnelle, le devoir de confidentialité et le professionnalisme.
- **Les normes de travail** : permettent de planifier et de réaliser la mission afin de fonder l'opinion sur la régularité et la sincérité des états financiers de l'entité.
- **Les normes de rapport** : traitent de la forme et du contenu du rapport de l'auditeur émis à la suite d'un audit d'états financiers.

Dans le présent chapitre, nous allons découvrir l'exploitation de cette discipline normalisée de manière à entraver toute forme de gestion des données comptables, utilisée délibérément par la société, afin d'induire en erreurs les utilisateurs éventuels des états financiers.

Section 01 : Recours à l'audit externe aux fins de révélation des pratiques de la gestion des données comptables

Sans doute, la lutte contre les pratiques comptables créatives est une question difficile et complexe et, pour cette raison, les personnes intéressées par ce domaine cherchent constamment à en connaître les développements, afin de révéler ses pratiques, puis essayer de réduire leur utilisation.

Le moyen le plus efficace pour découvrir les pratiques de la gestion des données comptables est de choisir des cabinets d'audit performants et d'une grande crédibilité, car l'auditeur compétent est capable de concevoir suffisamment de procédures d'examen des comptes pour obtenir l'assurance raisonnable sur les anomalies résultant d'une comptabilité d'intention et leurs incidences sur les états financiers et donc sur les décisions des acteurs internes et externe de l'entité auditée.

Cette section traitera des obligations à respecter et des vérifications à exécuter par l'auditeur externe indépendant lors de sa mission d'audit d'états financiers.

I- Les responsabilités de l'auditeur externe à la lumière de la comptabilité créative :

Les normes d'audit distinguent généralement deux types d'anomalies, l'erreur et la fraude. L'erreur exprime une fausse déclaration non intentionnelle dans les états financiers, tandis que la fraude est une falsification volontaire en utilisant des moyens déloyaux destinés au détournement d'actifs ou à l'élaboration d'informations financières mensongères (fraude managériale). Pour les erreurs comme pour les fraudes, les normes d'audit ne précisent aucune différence quant aux responsabilités qui incombent à l'auditeur lors de l'obtention d'une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, et reconnaissent qu'il est souvent plus difficile de détecter la fraude que l'erreur. De ce fait, il sera plus délicat de déceler la comptabilité créative puisqu'elle représente une **exploitation intentionnelle** des techniques comptables pour une **modification légale** de l'information financière.

Les obligations de l'auditeur relatives aux techniques comptables créatives sont les mêmes que celles annoncées dans la norme internationale d'audit ISA 240 : "les obligations de l'auditeur en matière de fraude lors d'un audit d'états financiers", et vu le caractère légal de la

gestion des données comptables, le commissaire aux comptes doit être vigilant et rigoureux, par conséquent :

- Il ne doit pas être négligeant lors de l'exercice de ses fonctions, et cela ne se concrétise que s'il jouit d'une habilitation académique et professionnelle adéquate et atteste son indépendance si bien qu'il ne subit aucune influence.
- Il doit être en mesure d'y exprimer son jugement motivé compte tenu de sa parfaite connaissance des diverses activités économiques, des évolutions de l'environnement des affaires et des facteurs pouvant affecter la situation financière de l'auditer ainsi que des moyens nécessaires à la réalisation de sa mission.
- Il ne doit pas être aveuglement convaincu des formalités et des éclaircissements fournis par le personnel de l'entité, car ils peuvent tirer des avantages en l'induisant en erreur. Et ne doit pas se fier à la bonne réputation et à l'intégrité des responsables de l'élaboration de l'information financière.
- Il doit veiller à la disponibilité de ressources humaines qualifiées ; de telles compétences garantiront une réalisation idoine de la mission, ce qui facilitera la détection des anomalies significatives provenant des choix entre les options offertes par le référentiel comptable applicable. Il est indispensable de porter attention aux aspects de formation du personnel en vue du transfert de l'expertise et de l'expérience.
- Il doit superviser de près les membres de l'équipe d'audit pour éviter qu'ils effectuent leurs travaux de manière routinière, il est requis, donc, de développer un programme d'audit définissant les procédures à suivre, les tests à opérer et les caractères d'éléments probants à collecter pour faire apparaître les retombées de la créativité comptable sur les états financiers.
- Il doit concevoir et évaluer les procédures d'audit pour détecter les techniques créatives qui pourraient avoir des effets significatifs sur la fiabilité et la sincérité des états financiers ou pour obtenir une assurance raisonnable que celles-ci n'ont pas eu lieu.

- Il ne prend la responsabilité de non détection des créatives impactant les états financiers que lorsqu'il apparaît que cet échec résulte du non respect des normes d'audit généralement admises.
- Il doit, dans son rapport d'audit, indiquer les anomalies significatives provenant de la créativité comptable et leurs incidences sur les états financiers.

II-La détection des techniques de la comptabilité créative dans les états financiers :

Une fois que le commissaire aux comptes (CAC) a pris connaissance de l'entité et a apprécié son système de contrôle interne, il est en mesure d'évaluer le risque d'anomalies significatives au niveau des comptes pris dans leur ensemble pour adapter son approche générale de la mission et concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit afin de collecter les éléments probants lui permettant de fonder son opinion. La détermination de l'étendu d'une procédure (le nombre d'éléments à tester) relève de son jugement professionnel, sachant que plus le risque d'anomalies est élevé plus la quantité (suffisance) et la qualité (appropriation) d'éléments probants nécessaires pour aboutir aux conclusions sont élevées.

Pour contrôler les comptes, l'auditeur va chercher à valider les assertions d'audit. Il s'agit des critères auxquels doit répondre l'information financière pour qu'elle soit régulière et sincère. Ces assertions s'appliquent à chaque poste du bilan et du compte de résultat et aux informations contenues dans l'annexe. Globalement il existe six (06) assertions :

- **Exhaustivité** : tous les actifs, tous les passifs, tous les éléments de capitaux propres, toutes les opérations et tous les événements qui auraient dus être enregistrés l'ont bien été, et toutes les informations connexes qui auraient dues être présentées dans les états financiers l'ont bien été;
- **Réalité** : les actifs, les passifs, les éléments de capitaux propres et les opérations et événements qui ont été enregistrés, ont une existence et se sont produits;
- **Propriété** : seuls les éléments (actifs, passifs, capitaux propres et opérations) détenus et qui se rapportent à l'entité peuvent être inscrits dans ses comptes;

- **Correcte évaluation** : les actifs, les passifs, les capitaux propres et toutes les opérations ont été correctement évalués et ont été inscrits dans les états financiers pour les bons montants;
- **Séparation des exercices** : les opérations et les événements ont été enregistrés dans la bonne période;
- **Correcte imputation** : les actifs, les passifs, les capitaux propres et les opérations et événements ont été enregistrés dans les bons comptes, compte tenu des exigences du référentiel comptable applicable.

Pour valider ces assertions et détecter les pratiques créatives, ayant des effets significatifs sur les comptes, l'auditeur dispose de plusieurs tests, méthodes et outils d'audit, à savoir :

- **Les procédures analytiques** : l'ensemble des techniques de comparaison des données comptables de l'entité avec les informations des périodes précédentes voir même des périodes futures (prévisions). Elles sont utilisées pour aider le CAC à planifier la nature, le calendrier et l'étendu des autres procédures d'audit. Par exemple, des variations importantes des frais de recherche et développement entre deux exercices peuvent amener à étendre les vérifications sur ce poste.
- **La sélection des éléments à contrôler et les sondages** : le contrôle exhaustif n'étant pas toujours possible, il convient, donc, en fonction des caractéristiques de la population à contrôler, que le CAC sélectionne tous les éléments si la taille de la population est petite, qu'il sélectionne les éléments spécifiques (inhabituels, importants) ou qu'il utilise le sondage donnant à tous les éléments une chance de faire partie de l'échantillon représentatif. À titre d'exemple la vérification par sondage des taux et des modes d'amortissement pratiqués sur les immobilisations.
- **Les contrôles physiques** : l'un des moyens les plus efficaces de vérification consiste à contrôler l'existence réelle de certaines informations, nous distinguons :
 - L'inspection : examiner des documents comptables et les actifs physiques pour s'assurer de leur existence. Par exemple vérifier la réalité et la qualité des projets de développement en interne, de certaines immobilisations incorporelles concernés par les frais de recherche et de développement pour analyser la valeur réelle de comptabilisation.

- L'observation : examiner un processus ou l'exécution d'une procédure (prise d'inventaire).
- **Les contrôles par recoupements internes** : comparer des informations qui doivent être semblables alors qu'elles figurent dans des documents différents, ce qui permet de correspondre entre les postes du compte de résultat et des postes du bilan. Citons les flux d'amortissement et de provision figurant au compte de résultat qui doivent se trouver, arithmétiquement par les variations constatées, entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture.
- **Les contrôle par recoupements externes** (demande de confirmations) : comparer les informations disponibles en interne et celles pouvant être confirmées par les tiers à l'extérieur de l'entité.
- **Les déclarations de la direction** : demander à la direction de confirmer par écrit certaines informations et chercher en permanence à recouper avec d'autres éléments probants.

En fonction des procédures d'audit mises en œuvre dans le but de porter un jugement sur l'impact des techniques comptables créatives sur les états financiers, l'auditeur devra :

- Inspecter les investissements par crédits-bails (renforcer le recours aux crédits-bails au détriment de l'acquisition classiques des immobilisations) à l'aide du tableau de variations des immobilisations, du plan de financement et le suivi des engagements hors bilan avec les autres achats et charges externes liés aux locations de crédits-bails.
- Vérifier la permanence dans la méthode d'évaluation des immobilisations, dans le cas de changement, vérifier les motifs explicatifs en annexe et évaluer l'impact sur la présentation des états financiers.
- Vérifier le montant de comptabilisation des immobilisations pour s'assurer que certains coûts n'ont pas été exclus ou inclus indument de/à l'actif (obtenir la liste des immobilisations et les factures ou contrats d'acquisitions). De cette manière le CAC

est à la fois en train d'analyser l'imputation adéquate des charges aux actifs et la comptabilisation du bon montant à titre d'immobilisation.

- Obtenir la liste des projets de développement des immobilisations incorporelles et inspecter les comptes de charges liés à la recherche et développement. L'auditeur cherche ainsi à valider si les coûts engagés par l'entreprise peuvent être considérés comme immobilisations incorporelles générées en interne et qu'elle n'a pas comptabilisé ses actifs de montants qui auraient dû être enregistré en charges (risque de surévaluation d'actifs).
- Vérifier si les conditions d'activation des charges sont remplies, et déterminer l'incidence de l'utilisation de cette option sur les comptes.
- S'assurer de l'existence réelle des stocks et que les différentes charges ont été adéquatement imputées aux coûts de stockage conformément à la réglementation comptable, et vérifier l'impact de leur évaluation (coûts et méthode de valorisation) sur le résultat et sur les états financiers dans leur ensemble et aussi la vérification des informations additionnelles portées en annexes.
- Apprécier l'impact de l'application de certains mécanismes financiers liés aux créances clients et aux emprunts sur les postes du bilan et sur le calcul des ratios financiers.
- Obtenir le tableau d'amortissement des différentes immobilisations de l'entité pour vérifier l'exactitude des bases de calcul telles que la valeur recouvrable et la durée d'utilité de l'actif non circulant (notamment pour les actifs incorporels), et repérer les cas de changement de mode de calcul des dotations, se renseigner sur les raisons et indiquer l'impact sur les résultats et sur les comptes.
- S'assurer que les provisions pour dépréciations des actifs financiers, des titres de placement et de stocks ont été correctement estimés et enregistrés à leurs justes valeurs.

- Obtenir la liste chronologique des comptes clients pour déceler le risque de non recouvrement des créances et qui devraient être provisionnées. Les provisions pour créances douteuses sont une estimation, l'auditeur doit valider qu'elles sont raisonnables et cohérentes avec la connaissance qu'il a acquis de l'organisation, et doit obtenir la méthode de calcul de ces provisions et s'assurer qu'elle est utilisée de façon constante.
- Chercher dans l'annexe les informations relatives aux tests de dépréciations effectués et aux autres provisions et analyser leurs impacts sur les états financiers.
- Dans le cas des comptes consolidés, se renseigner sur les résultats des filiales et évaluer l'impact de la première consolidation sur la situation financière de la société mère.
- Examiner la méthode de comptabilisation des contrats à long terme et ses effets sur les résultats et sur la présentation des états financiers.
- Déterminer les conséquences significatives que peut avoir le choix entre des méthodes d'enregistrement des subventions d'investissement et le choix entre les méthodes de report du déficit sur les résultats et sur la présentation des comptes annuels.
- Demander auprès de la direction les motifs raisonnables du changement de la date de clôture de l'exercice, et indiquer l'impact de cette décision sur les états financiers.

Après avoir déterminé ce que la profession d'audit exige à ses praticiens d'obéir en terme de responsabilités et de procédures de contrôle, nous allons attirer l'attention sur le fait que dans certains cas, les intéressés par le rapport d'audit ne se contentent pas de ce que les normes stipulent.

Section 02 : L'expectation gap en audit et la comptabilité créative

Dans un environnement plein d'incertitudes, les tiers utilisent les informations financières publiées par les sociétés pour prendre diverses décisions économiques (comme la décision d'investir ou non dans une organisation), ils s'exposent alors au risque du choix de la mauvaise alternative et de subir une perte importante. Et, les auditeurs interviennent pour réduire ce risque et ajouter de la crédibilité aux états financiers, par conséquent ils restreignent l'asymétrie d'informations existantes entre l'équipe dirigeante de l'entreprise et les parties prenantes externes et internes. Toutefois, l'Out-put des travaux d'audit ne concorde pas aux besoins des bénéficiaires.

La présente section tentera d'expliquer en quoi consiste cet écart, les raisons de son existence et la comptabilité d'intention en tant que cause de cette différence entre les conclusions de l'audit et les espérances du public.

I- L'audit expectation gap

Le possible décalage existant entre, d'un côté les rôles et pratiques de l'auditeur externe, et de l'autre côté les perceptions et attentes des utilisateurs des rapports d'audit. Cet écart, appelé dans les pays anglo-saxons audit expectation gap.

1- Définitions

Humphrey et al. (1992) le définit comme « la situation dans laquelle les auditeurs fonctionnent de façon considérée, d'une certaine mesure, comme étant différente de celle qu'exigent les parties qui bénéficient du rapport d'audit »

McEnroe et Martin (2001) prennent en compte la dimension subjective des attentes des utilisateurs des rapports d'audit, et le définissent par « la différence entre la responsabilité de l'auditeur telle qu'elle est perçue par les utilisateurs des états financiers d'une part et les responsabilités actuellement supportées par l'auditeur d'autre part ».

Nous comprenons ainsi que l'expectation gap est un écart d'espérance et/ou d'attentes entre les utilisateurs de l'information financière et/ou comptable d'une part, et l'appréciation, l'examen et l'opinion émise réellement par les auditeurs, d'autre part.

2- Les raisons de l'expectation gap :

Une variété de causes contribue à l'existence de l'écart d'attente en audit, et sont énumérées dans trois groupes :

2-1-Raisons liées aux performances de l'auditeur : les plus importantes d'entre elles sont :

- ***L'indépendance de l'auditeur*** : peut être définie comme la capacité réelle de l'auditeur à révéler dans son rapport d'audit des manipulations ou erreurs comptables qui auraient une incidence significative sur les comptes. Elle se mesure par la capacité réelle de l'auditeur à s'assurer du respect des règles afin de donner une certification de qualité en révélant toute erreur, fraude, manipulation ou collusion des producteurs de l'information comptable et financière (Christian PRAT, 2002, p : 02). L'indépendance représente le cœur de métier des CAC, elle garantit la crédibilité de la mission d'audit et assure la confiance des utilisateurs des états financiers. La relation entre auditeur et audité doit être strictement professionnelle de manière à ne pas compromettre sa probité ni de s'altérer sous les pressions de la direction.
- ***Les compétences professionnelles insuffisantes des auditeurs*** : selon S. Michel et M. Ledru, (1991) la compétence c'est la capacité à résoudre un problème dans un contexte donné. La compétence d'un auditeur fait référence à la formation initiale d'accès à la profession et son maintien et renforcement par un processus d'apprentissage continu. L'incompétence ou la compétence insuffisante accroissent les critiques contre les auditeurs et par conséquent l'écart des attentes se voit élargi.
- ***Rendement insuffisant des auditeurs***: une faible performance (exécution déficiente de la mission) des auditeurs conduit à la non-satisfaction des utilisateurs de l'information financière.

2-2- Raisons liées à l'environnement d'audit

Il s'agit des normes et des lois qui ne décrivent pas clairement les responsabilités et les rôles des auditeurs et la communication inefficace des informations (ne sont pas totalement compréhensibles par les utilisateurs) dans les rapports d'audit eux même qui ne divulguent pas tous les aspects attendus par les parties ayant intérêt de s'en servir pour la prise de décisions.

2-3- Raisons relatives aux attentes déraisonnables des utilisateurs

Elles sont dues à la mal sensibilisation des utilisateurs des états financiers sur les obligations des auditeurs externes les conduisant à mélanger ces dernières avec celles du gouvernement de l'entreprise soumise au contrôle.

Premièrement, ils prévoient que les auditeurs sont responsables de la détection de toute anomalie pouvant affecter la transparence de l'information financière, pourtant, l'objectif du contrôle des comptes est de s'assurer que les états financiers donnent une image fidèle de la situation de l'entité contrôlée et non de rechercher systématiquement des erreurs ou des manipulations.

Deuxièmement, ils attendent que le rapport du commissaire aux comptes certifie la continuité d'exploitation de l'entreprise, ainsi, même si la mission d'audit est achevée, les auditeurs sont accusés de négligence si jamais l'entité cesse son activité suite à des circonstances imprévues.

3- Les composantes de l'écart par rapport aux attentes

L'analyse des facteurs qui ont engendré l'apparition d'un écart entre les attentes des utilisateurs et les résultats d'audit, nous mène à diviser ce décalage en trois composantes :

3-1- Écart de connaissances

Il correspond à la différence entre ce que le public pense que les auditeurs font et ce qu'ils font réellement. Il est attribuable au manque de compréhension des utilisateurs des états financiers quant au rôle de chaque partie dans l'écosystème de l'information financière. Pour réduire cette écart il est envisageable de :

- Communiquer les responsabilités de l'auditeur ailleurs que dans le rapport d'audit qui devient de plus en plus long;
- Engager le dialogue avec les audités et organiser des séances d'information pour les sensibiliser sur le rôle de l'auditeur;
- Élargir le champ d'intervention de l'auditeur de sorte à effectuer plus de travail de détection d'anomalies contenues dans les comptes ce qui lui permettra de faire part davantage d'observations et d'informations de sorte à satisfaire les besoins des bénéficiaires.

3-2- Écart de réalisation

Il correspond à la différence entre ce que les auditeurs font réellement et ce qu'ils sont censés faire, compte tenu des exigences des normes d'audit ou des dispositions réglementaires.

D'un côté, les commissaires aux comptes doivent faire preuve d'un degré élevé d'esprit critique au moment du recensement des anomalies dans les comptes et veiller aux qualifications et l'expérimentation des membres de leur équipe.

D'un autre côté les autorités de réglementation de l'audit ont la responsabilité de suivre cet écart de réalisation en examinant la qualité du travail des cabinets d'audit.

3-3- Écart d'évolution

Il correspond à la différence entre ce que les auditeurs sont censés faire s'ils respectent effectivement les exigences des normes d'audit et de la réglementation et ce que le public souhaite qu'ils fassent. Autrement dit, l'écart d'évolution indique les aspects de l'audit qui sont susceptibles de devoir évoluer, compte tenu de ce que demande le grand public, des avancées technologiques et des améliorations dont le processus d'audit dans son ensemble pourrait faire l'objet pour offrir plus de valeur dans l'intérêt du public. Par exemple, faire appel aux outils informatiques pour gagner en efficacité et efficience et à l'analyse avancée des données et l'intelligence artificielle pour identifier les signaux d'alarme et les incohérences.

II- L'expectation gap et la comptabilité créative

Les auditeurs sont sollicités pour alerter des difficultés des entreprises et certifier les comptes sociaux.

Dans l'esprit du public, l'audit doit assurer que les états financiers sont exempts d'erreurs, de détecter toutes les fraudes et de s'assurer de l'efficacité du management et du contrôle interne. Or, le domaine d'intervention de l'audit est très encadré et limité par des normes et des règles strictes auxquelles les auditeurs externes sont assujettis. Donc, ce que la profession d'audit réalise ne coïncide pas avec ce que le public attend d'elle.

Souvent, les commissaires aux comptes sont accusés de ne pas avoir détecté des opérations comptables légales, mais dont l'utilisation vise la modification des informations présentées dans les états financiers ce qui se répercute sur les décisions des parties prenantes.

1- L'expectation gap liée à la comptabilité créative

Tenant compte des caractéristiques de la comptabilité créative telles que évoquées dans la première section du premier chapitre, et de la réalité de l'écart d'attente, nous constatons que : vu le caractère légale de la gestion des données comptables (choix entre les options comptables et les mécanismes financiers ainsi que les estimations subjectives) visant à enjoliver la présentation des états financiers vis-à-vis des tiers, les auditeurs trouvent du mal à déterminer les situations dans lesquelles ces pratiques ont été utilisées intentionnellement et finissent par ne pas les considérer lors de l'expression de leur opinion et risquent, alors, de ne pas porter de jugement sur leurs incidences sur les comptes annuelles et de ne pas révéler tous les aspects significatifs comme l'attendaient les utilisateurs. Nonobstant le fait que cette non divulgation est liée à la comptabilité et non à l'audit, le public reproche aux commissaires aux comptes de ne pas être capables, dans certains cas, d'atteindre le degré d'assurance souhaité.

La direction de l'entreprise ou les préparateurs de l'information financière quand ils décident de se servir de la flexibilité des méthodes comptables, rendent les travaux envisageables par l'auditeur plus complexes, ce qui l'astreint à faire preuve d'un niveau élevé d'esprit critique tout au long de sa mission, l'intérêt est de répondre aux besoins informationnels des parties concernées et d'amoinrir l'écart par rapport aux attentes.

2- La qualité de l'audit, peut-elle réduire l'expectation gap ?

La qualité de l'audit se définit comme « la possibilité que l'auditeur externe détecte une anomalie présente dans les états financiers (sa compétence) et la relève au marché (son indépendance). » (DeAngelo, 1981)

Un auditeur compétent et indépendant tient à préserver sa réputation, il est alors plus conservateur dans son jugement et plus prudent vis-à-vis de l'utilisation des choix comptables par les entreprises. Ceci lui offre l'avantage d'avoir la faculté de capter les pratiques comptables opportunistes et de correspondre ses conclusions avec les attentes des parties intéressées. La qualité de l'audit exerce une contrainte sur la gestion des données comptables.

Notre deuxième chapitre s'est basé sur l'audit financier, spécialement sur sa capacité à découvrir l'intention derrière l'exploitation des pratiques de la comptabilité créative. Nous avons d'abord exposé les obligations du commissaire aux comptes lorsqu'il se trouve devant des états de synthèse contenant des informations qui ne convergent pas vers la réalité. Par la suite nous nous sommes concentrés sur l'identification des procédures et tests d'audit que l'auditeur emploie pour divulguer les anomalies résultantes de la créativité comptable.

Les bénéficiaires du rapport d'audit ne se contentent pas toujours des observations et de l'opinion émise par le CAC, c'est pourquoi nous avons tenté d'expliquer l'expectation gap qui constitue l'écart entre les résultats de la mission d'audit et les attentes du public et qui se décompose en l'écart : de connaissance, de réalisation et d'évolution. À la fin de ce chapitre, nous avons montré que lorsque la direction use délibérément les techniques de la comptabilité d'intention, l'auditeur se trouve dans l'éventualité de ne pas les repérer du fait de leur particularité (pratiques réglementaires), et de ne pas souscrire dans son rapport leurs impacts sur la fiabilité de l'information publiée et ne parvient pas donc à répondre aux espérances des intéressés.

TROISIEME CHAPITRE

Présentation de l'étude empirique et analyse de ses résultats

La revue de la littérature réalisée autour de la pratique de la comptabilité créative et de l'audit en tant que moyen de détection de cette pratique, telle qu'exposée au niveau des deux chapitres précédents, nous a servi dans la conception des bases sur lesquelles nous fonderons notre modèle empirique qui nous permettra pour sa part de vérifier les hypothèses formulées au départ et de répondre par la suite à la problématique de notre travail.

Nous avons prévu de construire notre modèle empirique à partir d'un questionnaire et d'un stage pratique au sein d'un cabinet de commissariat aux comptes. Nous avons alors contacté, en se déplaçant ou en appelant et en envoyant des emails, plusieurs commissaires aux comptes exerçant à la wilaya de Tizi-Ouzou, mais vu leur temps bondé certains n'ont pas pu répondre et les autres se sont excusés et exprimés leur refus de nous encadrer. Devant cette situation nous nous sommes retrouvées dans l'obligation de nous focaliser exclusivement sur le questionnaire que nous avons élaboré de manière à recueillir le maximum d'information.

La présente partie est constituée d'un seul chapitre (chapitre 03 qui succède aux deux premiers chapitres de la partie théorique), qui se compose de deux sections. La première aura comme objectif d'expliquer la méthodologie de l'étude empirique et la seconde mettra en avant l'analyse des résultats obtenus.

La problématique de ce mémoire repose sur deux axes : déterminer les choix d'options comptables effectués par les entreprises Algériennes et comprendre les procédures d'audit qui permettent la détection des techniques créatives dans les états financiers. Dorénavant, nous nous consacrerons d'une part, à la présentation de l'enquête et la description du questionnaire retenu pour tester les hypothèses formulées. Et d'autre part à l'exposition et l'analyse des résultats issus de notre étude empirique.

Section 01 : La méthodologie de l'étude empirique

La collecte de données est une phase primordiale d'un travail de recherche durant laquelle des informations seront récoltées et analysées pour valider (ou non) des hypothèses de départ, et répondre à une problématique. Dans la quête d'information, deux types de recherches peuvent être menées : la recherche qualitative et la recherche quantitative. Pour notre cas nous avons retenu la dernière car nous disposons déjà d'un cadre théorique duquel nous avons extrait les hypothèses à tester pour en déduire des conclusions mesurables. La technique que nous avons utilisée est le questionnaire répondant à la thématique étudiée.

I- La conception du questionnaire

Pour concevoir notre questionnaire, nous avons suivi une procédure méthodique. Un questionnaire bien structuré favorise une collecte de données efficiente et contribue à l'obtention des renseignements recherchés auprès des répondants. Dans ce qui suit nous allons énumérer les étapes de réalisation du questionnaire et décrire sa forme et son contenu.

1- Les étapes d'élaboration du questionnaire

Un questionnaire efficace est sensé confirmer ou infirmer les hypothèses de la recherche, il doit contenir des questions claires et compréhensibles qui incitent les personnes interrogées à donner les réponses les plus exactes possible.

Dans la tentative de se rapprocher de cette efficacité nous avons procédé comme suit :

1-1-Définition de l'objet de l'enquête : Notre enquête porte sur les techniques comptables créatives utilisées par les entreprises algériennes, aussi sur la faculté des cabinets d'audit à déterminer leurs impacts sur la fiabilité des états financiers présentés par les entités.

1-2-Définition des hypothèses de l'enquête : Nous avons mis en avant deux hypothèses dans notre recherche, la première stipule que la comptabilité créative est une pratique courante des entreprises algériennes et la deuxième précise que l'auditeur externe arrive à déceler les pratiques de la comptabilité créative.

1-3-Détermination de l'univers de l'enquête : Notre enquête est liée aux responsables de la préparation des états financiers des entreprises algériennes et aux professionnels indépendants chargés d'examiner et d'exprimer leurs opinions sur ces états. Les personnes que nous avons ciblées sont les experts comptables, les commissaires aux comptes, les auditeurs externes, les comptables, les cadres dirigeants et les contrôleurs de gestion.

1-4-Le projet de questionnaire : Au cours de cette étape nous avons listé, à partir du cadre théorique et la consultation de l'arrêté du ministère des finances du 26 juillet 2008, les principaux points à traiter et transformer sous forme de questions.

1-5-Le pré-test : Nous avons soumis le questionnaire à un comptable et à un auditeur externe qui ont évalué sa qualité et sa faisabilité ce qui nous a apporté des éléments de correction.

1-6-La rédaction définitive du questionnaire : compte tenu des recommandations issues du pré-test nous avons adapté notre questionnaire comme indiqué dans l'annexe n°01.

2- Fond et forme du questionnaire

Pour avoir un questionnaire qui servira les objectifs d'une collecte de données, il est essentiel que celui-ci soit pertinent, clair et précis. Un tel questionnaire exige une planification et un travail rigoureux.

Les questions doivent être conçues pour maintenir l'intérêt du répondant et l'inciter à répondre à la totalité du questionnaire. Il importe aussi de savoir pourquoi chaque question est posée et à quoi elle servira.

2-1- Description de la structure du questionnaire

Le questionnaire marque son début par un paragraphe explicatif de l'objet de la recherche et de l'utilité de la technique de collecte de données choisie pour l'accomplissement de l'étude empirique. Il comporte deux catégories de questions :

- Les questions liées au répondant qui comprend trois (3) questions personnelles sur la qualification professionnelle, l'ancienneté et le niveau de formation de la personne interrogée ;
- Les questions liées à l'étude qui comprend 66 questions dont trois (3) représentent des questions introductives.

Et, les 63 restantes sont réparties sur trois (3) axes :

- **Le premier** : Inclut 11 questions qui traitent des motivations de la direction des entreprises pour la gestion des données comptables.
- **Le deuxième** : Implique 24 questions qui traitent des choix comptables préconisés par les entreprises algériennes.
- **Le troisième** : Englobe 28 questions qui traitent de l'attitude de l'auditeur externe vis-à-vis des techniques de la comptabilité créative.

Les deux premiers axes concrétisent la première hypothèse de recherche et le troisième symbolise la deuxième hypothèse.

Le questionnaire prend fin par un champ laissé au répondant pour qu'il puisse exprimer, s'il souhaite, ses annotations et motivations de réponse.

2-2- Description du contenu du questionnaire

La longueur de l'enquête résulte de la volonté de recueillir des informations autant sur les choix comptables que sur les motivations derrière ces choix et sur l'audit en tant que moyen d'avisement sur l'utilisation opportuniste de ces options.

A présent nous allons détailler successivement les aspects abordés dans le questionnaire :

2-2-1-Les questions liées au répondant : Visent à identifier les éléments caractérisant le répondant afin de déterminer son profil. La personne interrogée doit indiquer la wilaya d'exercice du métier ; Sa qualification professionnelle (1.Expert-comptable / CAC / Auditeur, 2.Comptable, 3. Autres) ; Son ancienneté (1.de 1 ans à 5ans, 2.de 6 ans à 10 ans, 3.de 11 ans à 15 ans et 4.plus de 16 ans) et son niveau de formation (1. Licence, 2.Master / Magister, 3.Doctorat et 4.Autres).

2-2-2-Les questions liées à l'étude empirique : Nous avons principalement retenu des questions fermées à choix unique. Plusieurs affirmations sont proposées au répondant pour qu'il précise son opinion que nous avons évalué sur cinq (5) échelons : en désaccord, partiellement d'accord, d'accord, très d'accord et je ne sais pas. Pour faciliter la lecture du questionnaire nous avons utilisé la même échelle pour l'ensemble des questions.

Nous avons commencé par trois questions introductives permettant au répondant de rentrer dans le sujet de l'enquête. Elles sont simples et claires et à la portée de toutes les personnes constituant l'univers de l'enquête, car elles traitent des méthodes et politiques comptables proposées dans le système comptable financier Algérien.

Ensuite nous avons entamé les questions centrales de la recherche. Nous avons préféré commencer avec 11 questions qui visent à identifier les facteurs poussant les Directeurs des entreprises Algériennes à gérer les résultats, parce que la comptabilité que nous étudions à travers cette enquête fait ressortir des informations financières impactées par les intentions des dirigeants. Le but est de tester les suppositions rencontrées lors de la revue de la littérature et préciser celles qui correspondent à la réalité des entités Algériennes.

En se référant au premier chapitre de la partie théorique, plus précisément au deuxième titre de la deuxième section nous avons organisé les 24 questions du deuxième axe. Premièrement, nous avons cité les méthodes créatives utilisées pour présenter les actifs non circulants (de la 1^{ère} à la 4^{ème} question), puis celles utilisées pour présenter les actifs courants (de la 5^{ème} à la 12^{ème} question), après un mécanisme financiers lié aux emprunts (la 13^{ème} question), par la suite les techniques liées aux provisions et aux amortissements (de la 14^{ème} à la 19^{ème} question) et pour en finir, celles liées aux comptes consolidés et à d'autres opérations (de la 20^{ème} à la 24^{ème} question). Ces affirmations visent à identifier, suivant les réponses collectées,

quelles méthodes et politiques comptables sont souvent exploitées par les préparateurs des états financiers des entreprises Algériennes.

La dernière série de questions portant sur le deuxième chapitre du cadre théorique de notre thématique contient 28 affirmations listées comme suite :

- Les questions de 1 à 3, évoquent les qualités professionnelles dont dispose l'auditeur indépendant, en vue d'exprimer son opinion sur les incidences que peuvent avoir les techniques créatives sur les comptes des entités ;
- Les questions de 4 à 25, renseignent sur les procédures que les auditeurs externes mettent en œuvre pour détecter l'utilisation intentionnelle des méthodes et politiques comptables du SCF et l'impact de celle-ci sur la présentation des états financiers des entreprises algériennes ;
- Les questions de 26 à 28, cherches à vérifier si le commissaire aux comptes prend en considération dans son rapport d'audit et inscrit ses critiques et constatations pour ce qui est de l'usage de la souplesse des règles comptables, dans la perspective de publier les informations financières les plus avantageuses pour l'entreprise et empêcher de cette façon d'induire le public en erreur.

Par l'intermédiaire de ces illustrations, nous essayons d'identifier les travaux réalisés par l'auditeur externe dans l'optique de divulguer les pratiques de la gestion des données comptables et de déduire à quel point les autres professionnels comprennent ce que font les auditeurs.

II-Les objectifs généraux de l'étude empirique

L'importance de cette étude apparaît dans l'identification des choix des méthodes comptables effectués par les entités Algériennes pour créer une situation financière qui ne reflète pas la réalité de leur activité d'exploitation, ceci se répercute sur les décisions prises par les utilisateurs des états financiers. Notre enquête cherche parallèlement à définir les obligations professionnelles du commissaire aux comptes Algérien et sa contribution à la restriction du recours accru à la comptabilité créative.

La problématique de notre recherche vise à identifier l'ampleur de la capacité de l'auditeur externe (CAC) à divulguer les pratiques de la comptabilité d'intention. Pour cela nous avons établi un questionnaire qui retient principalement quatre (4) objectifs :

- *Appréhender l'opinion des répondants* sur les raisons pour lesquelles les dirigeants (responsables de l'élaboration de l'information financière) se servent des techniques de la gestion des données comptables ;
- *Cerner les choix comptables* : parmi les méthodes et politiques comptables suggérées par le système comptable financier, quelles sont celles auxquelles les comptables Algériens font recours ? Et les auditeurs externes ont-ils connaissance des choix de ces techniques ?
- *Estimer la capacité des auditeurs externes (CAC), à concevoir suffisamment de tests d'audit*, pour obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts des méthodes de la comptabilité créative pouvant nuire à la fiabilité, la sincérité et l'image fidèle des comptes de l'entreprise ;
- *Comparer les avis des répondants autres qu'auditeurs (CAC ou expert-comptable) et ceux des auditeurs concernant l'axe* : L'audit externe face aux techniques de la comptabilité créative, afin de déterminer le degré de convergence entre ce que les comptables pensent que les CAC font et ce que ces derniers font réellement.

Pour atteindre ces objectifs il est essentiel de recueillir assez de données, d'où la nécessité de distribuer le questionnaire à un large éventail de personnes. Le choix d'une méthode d'administration d'un questionnaire dépend de la population cible et du lieu où elle se trouve. Pour notre part, nous avons opté pour une enquête en face à face (transmission d'un questionnaire forma papier à l'enquêté), et pour une enquête en ligne via un lien que nous avons mis par courriel électronique à la disposition de certains professionnels et publié dans les réseaux sociaux. L'enquêteur peut ainsi consulter le site et remplir directement le formulaire.

Il est à signaler que l'enquête que nous avons menée n'a pas manqué de difficultés. La plupart des professionnels que nous avons sollicités pour enrichir notre étude avec leurs connaissances et expériences n'ont pas répondu à nos e-mails. Ceci a engendré une insuffisance des informations rassemblées pour faire objet d'analyse et pouvoir ainsi fonder nos constatations pour confirmer ou infirmer les hypothèses de départ.

Section 02 : Présentation et analyse des résultats de l'enquête

La dernière section de notre travail de recherche est réservée à la présentation des résultats obtenus d'une enquête qui a duré une semaine (du 30 novembre 2022 au 6 décembre 2022), et à l'analyse des opinions des différents répondants, dans le but de l'examen de la véracité des hypothèses avancées.

I- Présentation des résultats de l'enquête

Les résultats de notre étude ont été obtenus après l'envoi de courriels électronique à 130 commissaires aux comptes Algériens, la distribution directe de 10 questionnaires et la mise en ligne d'un formulaire réalisée à partir de Google forms qui nous a permis de collecter 15 réponses. Il est à signaler que nous n'avons pas déterminé la taille de l'échantillon à l'avance.

Le tableau ci-dessous exposera les statistiques liées aux questionnaires à l'issue de l'enquête :

Tableau 34 : Statistiques des questionnaires à l'issue de l'enquête

Méthode de distribution	Nombre de formulaires distribués	Nombre de réponses récupérées	Nombre de formulaires valides	Nombre de formulaires invalides
Distribution directe	10	8	6	2
Par courriel électronique	130	0	-	-
Lien en ligne partagé sur les réseaux sociaux	-	15	11	4
Total	-	23	17	6

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

Dans ce qui suit, nous annoncerons les résultats des 17 formulaires retenus tels qu'issus de l'enquête.

1- Les caractéristiques générales des répondants

Les tableaux ci-après montrent les données personnelles des répondants en termes de qualification professionnelle, d'ancienneté et de niveau de formation académique

Tableau 35: Classification des répondants selon leur wilaya

La wilaya	Nombre de répondants
Alger	1
Béjaïa	1
Constantine	1
Khenchela	1
Oran	1
Tamanrasset	1
Tipaza	1
Tizi-Ouzou	10
Total	17

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

La plupart des professionnels sont de la wilaya de Tizi-Ouzou (4 commissaires aux comptes, un auditeur, deux directeurs financiers et 3 comptables).

Tableau 36 : Classification des répondants selon la qualification professionnelle

Qualification professionnelle	Nombre de répondants
Expert-comptable / CAC / Auditeur	5
Comptable	8
Cadres dirigeants	3
Autres :Cadre bancaire	1
Total	17

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

Les réponses obtenues des non auditeurs sont nettement supérieures à celles obtenues des auditeurs.

Tableau 37: Classification des répondants selon l'ancienneté

Ancienneté	Nombre de répondants
De 1 an à 5 ans	3
De 6 ans à 10 ans	4

De 11 ans à 15 ans	3
Plus de 16 ans	7
Total	17

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

Les répondants dont l'expérience est supérieure à 10 ans représentent la majorité, ce qui nous donne une indication positive, vu que le concept traité par notre thématique n'est pas très fréquent dans le monde du travail.

Tableau 38 : Classification des répondants selon le niveau de formation académique

Niveau de formation académique	Nombre de répondants
Licence	8
Master / Magister	5
Doctorat	1
Autres :	
- DESCF ¹	1
- DESS (Audit) ²	1
- CMP ³	1
Total	17

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

2- Les résultats des questions liées à la recherche

Pour simplifier l'analyse, les résultats du questionnaire ont été rassemblés dans des tableaux indiquant le nombre de répondants pour chaque échelon de l'échelle d'analyse. Et pour aboutir à l'avis majoritaire de chaque question nous avons procédé à la comparaison entre les réponses, pour cela nous avons jumelé les désaccords avec les accords partiels d'une part et nous les avons considérés comme étant un désaccord sur la question (qui signifie que la méthode est moins répandue), ainsi que les accords avec les accords absolus d'autre part et nous les avons considérés comme étant un accord sur la question (qui signifie que la méthode est très répandue).

¹Diplôme d'études supérieures comptables et financières

² Diplôme d'études supérieures spécialisées

³ Certificat de maîtrise professionnelle

2-1- Les réponses de l'échantillon d'étude sur les questions introductives

Nous rappelons que ces questions sont liées à la souplesse dans les politiques comptables qu'offre le système comptable financier.

Tableau 39 : Les réponses de l'échantillon de l'étude sur la souplesse des méthodes comptables offerte par le SCF

Numéro de l'expression	En désaccord	Partiellement d'accord	Total des désaccords	D'accord	Très d'accord	Total des accords	Je ne sais pas
1	0	2	2	12	3	15	0
2	5	7	12	4	1	5	0
3	6	1	7	6	2	8	2

Source : Elaboré nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

La lecture des résultats présentés dans le tableau :

- Parmi les 17 répondants, 15 professionnels pensent que le système comptable financier offre une certaine souplesse dans les méthodes et politiques comptables et permet une flexibilité dans le choix des options comptables.
- Parmi les 17 répondants, 12 professionnels ne croient pas parfaitement que l'exploitation de cette souplesse peut fausser l'image fidèle de l'entreprise et affecter la fiabilité de l'information financière.
- Parmi les 17 répondants, 7 professionnels assimilent la comptabilité créative à la fraude, 8 professionnels comprennent que les techniques créatives sont à la limite de la légalité, tandis que 2 professionnels n'arrivent pas à situer la gestion des données comptables. Il est à noter que **les auditeurs de l'échantillon d'étude ne confondent pas entre les méthodes créatives et les techniques frauduleuses.**

Les réponses de cet échantillon représentatif de la population cible nous permettent de dire que :

- Le système comptable financier offre des choix de traitements comptables dont l'utilisation ne fausse pas généralement les informations contenues dans les états financiers des entreprises Algériennes.
- Certains professionnels Algériens de la comptabilité ont une fausse compréhension de la comptabilité créative car ils la qualifient de fraude, alors que ses techniques n'enfreignent pas la réglementation.

2-2- Les réponses de l'échantillon d'étude sur les motivations de la direction pour la comptabilité créative

La comptabilité créative est connue aussi par le concept comptabilité d'intention, ce qui revient à dire que derrière chaque choix comptable effectué, un objectif que les dirigeants veulent atteindre. Les questions de cet axe cherchent à clarifier les raisons pour lesquelles les entreprises Algériennes gèrent leurs données comptables.

Tableau 40 : Les réponses de l'échantillon d'étude sur les motivations des entreprises Algériennes pour la comptabilité créative

Numéro de l'expression	En désaccord	Partiellement d'accord	Total des désaccords	D'accord	Très d'accord	Total des accords	Je ne sais pas
1	2	5	7	6	4	10	0
2	1	4	5	9	3	12	0
3	0	1	1	9	7	16	0
4	0	4	4	6	7	13	0
5	0	5	5	4	4	8	4
6	1	3	4	6	5	11	2
7	1	3	4	7	6	13	0
8	4	3	7	5	3	8	2
9	0	3	3	9	4	13	1
10	1	4	5	8	4	12	0
11	4	2	6	6	1	7	4

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

La lecture des résultats présentés dans le tableau :

La plupart des répondants sont en accord avec l'ensemble des affirmations concernant les motivations de la direction pour la comptabilité créative. Leurs réponses nous permettent de classer les objectifs les plus visés par les dirigeants Algériens, notamment :

- L'amélioration de la performance financière ;
- La réalisation des économies d'impôts (optimisation fiscale) ;
- Convaincre les créanciers pour obtenir ou maintenir un financement ;
- Avoir une classification professionnelle avancée par rapport aux concurrents ;
- Atteindre le niveau de bénéfice prévisionnel ;
- Légitimer des décisions de gestion.

2-3- Les réponses de l'échantillon d'étude sur les techniques créatives préconisées par les entreprises Algériennes

Les réponses de la première question introductive ont confirmé que le système comptable financier propose à l'élaborateur des états financiers, des options comptables à utiliser pour améliorer la présentation des comptes annuels. Les questions de cet axe vont nous apporter des éléments de réponse sur les méthodes et politiques comptables les plus adoptées par les entreprises Algériennes.

Tableau 41 :Les réponses de l'échantillon d'étude sur les techniques créatives adoptées pas les entreprises Algériennes

Numéro de l'expression	En désaccord	Partiellement d'accord	Total des désaccords	D'accord	Très d'accord	Total des accords	Je ne sais pas
1	6	0	6	8	3	11	0
2	1	6	7	7	2	9	1
3	9	1	10	6	0	6	1
4	2	4	6	10	0	10	1
5	9	3	12	4	0	4	1
6	6	6	12	5	0	5	0
7	3	4	7	8	0	8	2
8	0	8	8	7	0	7	2
9	7	4	11	3	1	4	2
10	2	6	8	6	3	9	0
11	1	6	7	4	3	7	3
12	5	4	9	4	2	6	2
13	5	3	8	4	2	6	3
14	8	2	10	5	1	6	1
15	4	3	7	6	4	10	0
16	4	4	8	7	2	9	0
17	5	4	9	4	0	4	4

18	11	3	14	1	1	2	1
19	8	3	11	4	0	4	2
20	4	4	8	4	0	4	5
21	4	5	9	3	0	3	5
22	3	4	7	6	1	7	3
23	4	4	8	6	1	7	2
24	11	3	14	2	1	3	0

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

La lecture des résultats présentés dans le tableau :

Grosso modo, toute méthode et politique citée a été approuvée au moins par deux professionnels ; cela signifie que toutes ces techniques sont exploitées mais leur fréquence d'utilisation diffère. Lors de l'analyse des résultats, nous allons développer davantage ce point.

2-4- Les réponses de l'échantillon d'étude sur l'audit externe en tant que moyen de détection de la comptabilité créative

Les résultats obtenus dans cet axe vont être présenté dans deux tableaux distincts. Le premier contiendra les réponses des CAC, et va nous servir dans la confirmation ou l'infirmité de la deuxième hypothèse. Le deuxième affichera les réponses des non auditeurs et permettra de vérifier la concordance des travaux des auditeurs et des attentes des non auditeurs de la mission d'audit.

Tableau 42 : Les réponses des CAC et auditeurs de l'échantillon d'étude sur la détection des techniques créatives par l'audit externe

Numéro de l'expression	En désaccord	Partiellement d'accord	Total des désaccords	D'accord	Très d'accord	Total des accords	Je ne sais pas
1	0	0	0	4	1	5	0
2	0	0	0	3	2	5	0
3	0	0	0	4	1	5	0
4	0	1	1	2	2	4	0
5	2	0	2	0	2	2	1
6	1	1	2	2	1	3	0
7	0	0	0	4	1	5	0
8	0	0	0	2	3	5	0

9	0	0	0	2	2	4	1
10	0	0	0	3	2	5	0
11	0	0	0	4	1	5	0
12	0	1	1	1	3	4	0
13	1	0	1	2	2	4	0
14	0	0	0	2	2	4	1
15	1	1	2	0	2	2	1
16	0	0	0	3	2	5	0
17	0	0	0	2	3	5	0
18	0	0	0	2	3	5	0
19	0	0	0	3	2	5	0
20	2	0	2	1	2	3	0
21	0	0	0	1	1	2	3
22	0	0	0	1	1	2	3
23	2	0	2	1	1	2	1
24	0	1	1	1	2	3	1
25	1	1	2	0	3	3	0
26	2	0	2	2	1	3	0
27	1	0	1	2	2	4	0
28	2	0	2	1	2	3	0

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

La lecture des résultats présentés dans le tableau :

En comparant, de manière générale, les réponses des auditeurs sur l'ensemble des questions, il apparaît que l'audit arrive à mettre en œuvre les procédures nécessaires pour détecter et divulguer l'utilisation intentionnelle des options comptables.

Tableau 43 : Les réponses des non auditeurs de l'échantillon d'étude sur la détection des techniques créatives par l'audit externe

Numéro de l'expression	En désaccord	Partiellement d'accord	Total des désaccords	D'accord	Très d'accord	Total des accords	Je ne sais pas
1	0	2	2	7	2	9	1
2	0	3	3	8	1	9	0
3	0	6	6	3	1	4	2

4	0	2	2	8	2	10	0
5	5	1	6	5	1	6	0
6	2	4	6	4	2	6	0
7	3	4	7	4	1	5	0
8	1	3	4	7	1	8	0
9	0	4	4	6	2	8	0
10	0	3	3	7	2	9	0
11	0	3	3	5	2	7	2
12	1	3	4	6	2	8	0
13	0	5	5	6	1	7	0
14	1	3	4	6	2	8	0
15	1	5	6	5	1	6	0
16	0	4	4	6	1	7	1
17	2	3	5	5	2	7	0
18	0	2	2	9	1	10	0
19	0	1	1	10	0	10	1
20	0	3	3	6	1	7	2
21	1	5	6	4	1	5	1
22	1	4	5	6	0	6	1
23	1	2	3	8	0	8	1
24	3	3	6	6	0	6	0
25	1	1	2	5	3	8	2
26	1	1	2	4	5	9	1
27	3	1	4	4	3	7	1
28	4	2	6	2	3	5	1

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

La lecture des résultats présentés dans le tableau :

Les réponses des comptables et des cadres dirigeants de l'échantillon d'étude nous mènent à construire une opinion initiale selon laquelle les non auditeurs placent de grands espoirs dans la profession d'audit pour découvrir les techniques de la comptabilité d'intention susceptibles de modifier la présentation des états financiers.

Remarque :

Nous n'avons pas reçu abondamment d'annotations et de motivations de réponse de la part des répondants. Néanmoins, un commissaire au compte a indiqué que la grande partie de ses

réponses reposent sur l'aspect pratique plus que théorique et découlent des observations tirées des cas qu'il a étudiés, mais certaines, obéissent à l'esprit théorique des procédures.

II- Discussion et analyse des résultats de l'enquête

Les données collectées ont été organisées selon un ordre qui facilitera leurs interprétations. Dans une étude empirique, la discussion des résultats désigne la réflexion qu'il faut faire sur ses résultats à partir de la problématique et des hypothèses formulées. Elle consiste donc à donner un sens particulier aux résultats qui ont été observés en recherche.

1- Analyse des résultats de l'enquête

Pour répondre aux besoins de notre recherche, nous focaliserons l'analyse essentiellement sur deux axes du questionnaire : "Les choix comptables préconisés par les entreprises Algériennes" et "L'audit externe face aux techniques de la comptabilité créative".

1-1- L'analyse des résultats de l'axe "Les choix comptables préconisés par les entreprises Algériennes"

Les questions de cet axe vont être étudiées par rubrique, afin de déduire les comptes comptables les plus sensibles aux pratiques de la comptabilité d'intention dans le contexte Algérien.

Rubrique 1 : Les choix comptables liés aux immobilisations (Les expressions : 1, 2, 3 et 4)

Tableau 44 : Les réponses de l'échantillon d'étude sur les choix comptables liés aux immobilisations

Numéro de l'expression	1	2	3	4	Total
Total des désaccords	6	7	10	6	29
Total des accords	11	9	6	10	36
Je ne sais pas	0	1	1	1	3

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

A travers le tableau n° 44 nous constatons que, la tendance générale des réponses concernant l'exploitation de la souplesse des méthodes comptables liées aux immobilisations est **un accord**, puisque le nombre des accords (36) sur les quatre questions de cette rubrique est supérieur au nombre des désaccords (29).

Nous remarquons que les méthodes liées aux immobilisations les plus utilisées par les entreprises Algériennes selon l'échantillon de l'étude, sont :

- Le financement des investissements par la cession bail (1^{ère} expression) qui vise l'amélioration du fond de roulement et de la rentabilité financière et économique ;
- La capitalisation des frais de recherches et de développement, des frais d'établissement et des charges à répartir sur plusieurs exercices (4^{ème} expression) qui vise l'augmentation de la valeur de l'actif immobilisé et l'amélioration des résultats actuel et futurs ;
- La réévaluation des immobilisations corporelles et leur enregistrement à la juste valeur (2^{ème} expression) qui permet d'augmenter la situation nette (majoration des capitaux propres).

Rubrique 2 : Les choix comptables liés à la valorisation des stocks (Les expressions 5, 6, 7, 8, 9 et 10).

Tableau 45: Les réponses de l'échantillon d'étude sur les choix comptables liés à la valorisation des stocks

Numéro de l'expression	5	6	7	8	9	10	Total
Total des désaccords	12	12	7	8	11	8	58
Total des accords	4	5	8	7	4	9	37
Je ne sais pas	1	0	2	2	2	0	7

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

A travers le tableau n° 45 nous constatons que, la tendance générale des réponses concernant l'exploitation de la souplesse des méthodes comptables liées à la valorisation des stocks est **un désaccord**, puisque le nombre des accords (37) sur les six questions de cette rubrique est inférieur au nombre des désaccords (58).

Si chaque expression est observée individuellement, nous remarquerons que certaines méthodes créatives liées à la valorisation des stocks sont souvent utilisées, telles que :

- Le choix entre la méthode du coût complet et la méthode de l'imputation rationnelle (7^{ème} et 8^{ème} expression) dont l'impact apparait dans les résultats (actuel et futurs) ;
- Le choix entre les méthodes d'achèvement ou d'avancement pour comptabiliser les contrats à long terme (10^{ème} expression) dont l'impact apparait dans les résultats (actuel et futurs).

Rubrique 3 : Les choix comptables liés aux valeurs réalisables (Les expressions 11 et 12)

Tableau 46 : Les réponses de l'échantillon d'étude sur les choix comptables liés aux valeurs réalisables

Numéro de l'expression	11	12	Total
Total des désaccords	7	9	16
Total des accords	7	6	13
Je ne sais pas	3	2	5

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

A travers le tableau n° 46, nous constatons que, la tendance générale des réponses concernant l'exploitation de la souplesse des méthodes comptables liées aux valeurs réalisables est **un désaccord**, puisque le nombre des accords (13) sur les deux questions de cette rubrique est inférieur au nombre des désaccords (16).

Si chaque expression est observée individuellement, nous remarquerons l'égalité des réponses en désaccord et des réponses en accord sur la 11^{ème} expression, qui renvoie à l'escompte des effets de commerce non échus, nous pouvons considérer que ce mécanisme est relativement répandu dans les entreprises Algériennes. La remise à l'escompte vise à procurer les disponibilités sans accroître l'endettement et diminuer ainsi le besoin en fonds de roulement.

Rubrique 4 : Les choix comptables liés à l'endettement (L'expression 13)

Tableau 47: Les réponses de l'échantillon de l'étude sur les choix comptables liés à l'endettement

Numéro de l'expression	13
------------------------	----

Total des désaccords	8
Total des accords	6
Je ne sais pas	3

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

A travers le tableau n°47 nous constatons que, la tendance générale des réponses concernant l'exploitation de la souplesse des méthodes comptables liées à l'endettement est **un désaccord**, puisque le nombre des accords (6) sur la question de cette rubrique est inférieur au nombre des désaccords (8).

La défaisance, étant un mécanisme non disponible en Algérie, la plupart des professionnels ont exprimé soit leur désaccord soit leur méconnaissance.

Rubrique 5 : Les choix comptables liés aux amortissements (Les expression 15 et 16)

Tableau 48 : Les réponses de l'échantillon de l'étude sur les choix comptables liés aux amortissements

Numéro de l'expression	15	16	Total
Total des désaccords	7	8	15
Total des accords	10	9	19
Je ne sais pas	0	0	0

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

A travers le tableau n°48 nous constatons que, la tendance générale des réponses concernant l'exploitation de la souplesse des méthodes comptables liées aux amortissements est **un accord**, puisque le nombre des accords (19) sur les deux questions de cette rubrique est supérieur au nombre des désaccords (15).

La majorité des réponses indiquent que les choix de politiques comptables liées à l'amortissement sont fréquemment utilisés par les entreprises Algériennes. L'exploitation de l'un de ces choix permet d'exercer une influence sur les résultats actuel et futurs, ceci en agissant soit sur le mode ou sur la durée d'amortissement.

Rubrique 6 : Les choix comptables liés aux provisions (Les expressions 14, 17, 18 et 19)

Tableau 49 : Les réponses de l'échantillon de l'étude sur les choix comptables liés aux provisions

Numéro de l'expression	14	17	18	19	Total
Total des désaccords	10	9	14	11	44
Total des accords	6	4	2	4	16
Je ne sais pas	1	4	1	2	8

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

A travers le tableau n°49 nous constatons que, la tendance générale des réponses concernant l'exploitation de la souplesse des méthodes comptables liées aux provisions est **un désaccord**, puisque le nombre des accords (16) sur les quatre questions de cette rubrique est inférieur au nombre des désaccords (44).

Les techniques créatives liées aux provisions sont les moins utilisées par les entreprises Algériennes.

Rubrique 7 : Les choix comptables liés à la consolidation (Les expressions 20 et 21)

Tableau 50 : Les réponses de l'échantillon de l'étude sur les choix comptables liés à la consolidation

Numéro de l'expression	20	21	Total
Total des désaccords	8	9	17
Total des accords	4	3	7
Je ne sais pas	5	5	10

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

A travers le tableau n°50, nous constatons que la tendance générale des réponses concernant l'exploitation de la souplesse des méthodes comptables liées à la consolidation est **un**

désaccord, puisque le nombre des accords (7) sur les deux questions de cette rubrique est inférieur au nombre des désaccords (17).

Les méthodes comptables liées à la consolidation ne sont pas très utilisées par les entreprises Algériennes, et certains professionnels ignorent même l'existence de ces options comptables.

Rubrique 8 : D'autres choix comptables (Les expressions 22, 23 et 24)

Tableau 51 : Les réponses de l'échantillon de l'étude sur les autres choix comptables

Numéro de l'expression	22	23	24
Total des désaccords	7	8	14
Total des accords	7	7	3
Je ne sais pas	3	2	2

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

A travers le tableau n°51, nous constatons :

- Une égalité des réponses en désaccord et des réponses en accord sur la 22^{ème} expression, qui renvoie aux méthodes d'enregistrement de la subvention d'investissement, nous pouvons considérer que cette option comptable est relativement répandue dans les entreprises Algériennes.
- Une faible fréquence d'utilisation du choix de modalités d'imputation fiscale des déficits, car le total des désaccords (8) est un peu supérieur au total des accords (7) sur la 23^{ème} expression.
- Un désaccord de la majorité des professionnels sur la 24^{ème} expression qui renvoie au report de la date de clôture de l'exercice à une date ultérieure, ce qui signifie que cette option n'est utilisée que très rarement par les entreprises Algériennes.

Récapitulatif de l'analyse des résultats de l'axe "Les choix comptables préconisés par les entreprises Algériennes" :

Partant des résultats exposés dans les différents tableaux dédiés à l'analyse de cet axe (44, 45, 46, 47, 48, 49, 50 et 51) et de nos commentaires et constatations, nous parvenons à identifier

et classer les méthodes et politiques comptables préconisées par les entreprises Algériennes de la plus courante à la moins courante. Elles se présentent comme suit :

Les méthodes les plus répandues :

- Le recours à la cession bail pour financer les investissements ;
- La capitalisation des frais de recherches et de développement, les frais d'établissement et des charges à répartir sur plusieurs exercices ;
- Agir sur la durée d'amortissement d'un actif ;
- Réévaluation des immobilisations corporelles et financières à leur juste valeur ;
- Le choix entre la méthode d'avancement et la méthode d'achèvement pour comptabiliser les contrats à long terme ;
- Agir sur le mode d'amortissement d'un actif ;
- Le choix entre la méthode du coût complet et la méthode de l'imputation rationnelle pour valoriser les stocks ;
- L'escompte des effets de commerces non échus pour des besoins de trésorerie ;
- Le choix entre les méthodes de comptabilisation des subventions d'investissement (intégration ou étalement) ;
- Le choix entre les modalités d'imputation fiscale des déficits.

Les méthodes les moins répandues :

- Le recours à l'affacturage pour des besoins de trésorerie ;
- La compensation des moins-values potentielles par les plus-values potentielles ;
- Incorporation des charges financières aux coûts d'acquisition ou de production de l'immobilisation ;
- Le choix ou le changement de la méthode de valorisation des stocks (FIFO, CMUP) ;
- Utilisation des cas d'exclusion prévus par la loi pour modifier le périmètre de consolidation ;
- Sous-évaluation ou surévaluation des provisions pour dépréciation des actifs ;
- Augmentation de la stockée en maximisant la production sans tenir compte de la stratégie industrielle ;
- Constatation des provisions pour restructuration ;

- Incorporation des coûts d'emprunt aux coûts d'acquisition ou de production des stocks ;
- Affectation de l'écart de la première consolidation aux actifs incorporels non amortissables.

Les méthodes de très rare utilisation :

- Le non provisionnement de l'indemnité de départ à la retraite ;
- Le report de la date de clôture de l'exercice à une date ultérieure.

1-2- L'analyse des résultats de l'axe "L'audit externe face aux techniques de la comptabilité créative"

Nous retenons dans cet axe les réponses obtenues, de la part des commissaires aux comptes, de l'échantillon d'étude. Nous justifions notre choix, par le fait que si nous souhaitons aboutir à des conclusions les plus proches de la réalité sur la profession d'audit en Algérie, nous devons concentrer notre attention sur les avis de ses praticiens. Ceci ne veut pas dire que les réponses des non auditeurs de l'échantillon d'étude vont être exclues, bien au contraire, elles nous serviront dans la compréhension de leurs attentes du rapport d'audit.

Les réponses des auditeurs de l'échantillon d'étude vont être regroupées dans des rubriques, pour faciliter l'analyse des résultats liés aux procédures d'audit mises en œuvre pour détecter les techniques créatives dans les comptes.

Rubrique 1 : Le professionnalisme de l'auditeur externe Algérien (Les expressions 1, 2 et 3)

Tableau 52: Les réponses des auditeurs de l'échantillon de l'étude sur les expressions liées au professionnalisme de l'auditeur externe

Numéro de l'expression	1	2	3	Total
Total des désaccords	0	0	0	0
Total des accords	5	5	5	15
Je ne sais pas	0	0	0	0

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

A travers le tableau n°52 nous constatons que, la tendance générale des réponses des CAC concernant le professionnalisme de l'auditeur externe Algérien est **un accord**, puisque les cinq répondants attestent que pour détecter les techniques de la comptabilité créative, l'auditeur dispose des capacités professionnelles nécessaires en termes de :

- Possession de suffisamment de connaissance des choix comptables proposés par le SCF ;
- D'exercice des diligences professionnelles requises conformément aux normes applicables ;
- D'indépendance et d'exercice d'un scepticisme professionnel.

Rubrique 2 :L'ajustement des procédures d'audit aux spécificités de la mission (Les expressions 4, 5 et 6)

Tableau 53 : Les réponses des auditeurs de l'échantillon de l'étude quant à l'ajustement des procédures d'audit aux spécificités de la mission

Numéro de l'expression	4	5	6	Total
Total des désaccords	1	2	2	5
Total des accords	4	2	3	9
Je ne sais pas	0	1	0	1

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

A travers le tableau n°53 nous constatons que, la tendance générale des réponses des CAC concernant l'ajustement des procédures d'audit aux spécificités de la mission est **un accord**, puisque le nombre des accords (9) sur les trois questions de cette rubrique est supérieur au nombre des désaccords (5).

Si chaque expression est prise individuellement, nous constatons que la majorité des auditeurs attestent qu'ils :

- Cherchent à comprendre davantage la nature des activités de l'entité afin d'augmenter leurs chances de situer les pratiques de la gestion des données comptables dans les comptes ;

- Elargissent l'étendue de la révision des comptes s'ils constatent que les dirigeants gèrent les données comptables de l'entreprise.

Nous remarquons une égalité entre les réponses en désaccord et les réponses en accord sur la 5^{ème} expression qui renvoie à la mise en œuvre de procédures d'audit supplémentaires dans le cas d'une comptabilité créative. Ceci signifie que certains auditeurs jugent que la comptabilité d'intention a des spécificités et nécessite donc des contrôles approfondis, tandis que d'autres considèrent que les méthodes de vérifications habituelles suffiront pour détecter l'utilisation intentionnelle des politiques comptables.

Rubrique 3 : Procédures de contrôle liées aux immobilisations (Les expressions 7, 8, 9, 10 et 11)

Tableau 54 : Les réponses des auditeurs de l'échantillon de l'étude sur les procédures d'audit liées au contrôle des immobilisations

Numéro de l'expression	7	8	9	10	11	Total
Total des désaccords	0	0	0	0	0	0
Total des accords	5	5	4	5	5	24
Je ne sais pas	0	0	1	0	0	1

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

A travers le tableau n°54 nous constatons que, la tendance générale des réponses des CAC concernant la mise en œuvre de procédures d'audit liées au contrôle des immobilisations est **un accord**, puisque nous n'avons constatés que des accords (24) sur les trois questions de cette rubrique avec absence totale de désaccords (0).

Les auditeurs de l'échantillon d'étude attestent qu'ils veillent à / au :

- La vérification de la permanence des politiques et méthodes comptables utilisées ;
- L'exactitude du montant de comptabilisation des immobilisations et leur imputation adéquate aux actifs ;
- Respect du principe du coût historique et à la validité du processus de réévaluation des actifs ;

- Respect des conditions de capitalisation de certains frais et charges ;
- L'obtention de documents qui justifient la considération des frais de recherches et de développements comme des immobilisations incorporelles générées en interne.

Ces observations nous permettent d'affirmer que l'audit externe arrive à détecter l'utilisation intentionnelle des choix d'options comptables liées aux immobilisations pour modifier la présentation des états financiers.

Rubrique 4 : Procédures de contrôle liées aux stocks (Les expressions 12, 13, 14)

Tableau 55 : Les réponses des auditeurs de l'échantillon de l'étude sur les procédures d'audit liées au contrôle des stocks

Numéros de l'expression	12	13	14	Total
Total des désaccords	1	1	0	2
Total des accords	4	4	4	12
Je ne sais pas	0	0	1	1

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

A travers le tableau n°55, nous constatons que, la tendance générale des réponses des CAC concernant la mise en œuvre de procédures d'audit liées au contrôle des stocks est **un accord**, puisque le nombre des accords (12) sur les trois questions de cette rubrique est largement supérieur au nombre des désaccords (2).

Les auditeurs de l'échantillon d'étude attestent qu'ils :

- S'assurent de l'existence réelle des stocks présentés dans les fiches d'inventaire et de l'imputation adéquate des charges aux coûts d'acquisition et de production ;
- Demandent à la direction les motifs quant au changement de la méthode de valorisation des stocks ;
- Examinent les méthodes de comptabilisation des contrats à long terme et déterminent l'impact de celles-ci sur les résultats.

Ces observations nous permettent d'affirmer que l'audit externe arrive à détecter l'utilisation intentionnelle des choix d'options comptables liées à la valorisation des stocks pour modifier la présentation des états financiers.

Rubrique 5 : Procédures de contrôle liées aux valeurs réalisables (L'expression 15)

Tableau 56: Les réponses des auditeurs de l'échantillon de l'étude sur les procédures d'audit liées au contrôle des valeurs réalisables

Numéro de l'expression	15
Total des désaccords	2
Total des accords	2
Je ne sais pas	1

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

Nous remarquons une égalité entre les réponses en désaccord et les réponses en accord sur la 15^{ème} expression qui renvoie à l'analyse de l'impact du recours accru à l'escompte des effets de commerce sur la présentation du bilan et du TFT et sur les ratios financiers. Ceci signifie que certains auditeurs jugent que ce mécanisme peut modifier significativement la présentation des états financiers, tandis que d'autres ne considèrent pas qu'il puisse avoir déjà des effets sur la fiabilité des comptes.

Rubrique 6 : Procédures de contrôle liées aux amortissements (Les expressions 16 et 17)

Tableau 57: Les réponses des auditeurs de l'échantillon de l'étude sur les procédures d'audit liées au contrôle des amortissements

Numéro de l'expression	16	17	Total
Total des désaccords	0	0	0
Total des accords	5	5	10
Je ne sais pas	0	0	0

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

A travers le tableau n°57 nous constatons que, la tendance générale des réponses des CAC concernant la mise en œuvre de procédures d'audit liées au contrôle des amortissements est **un accord**, puisque nous n'avons constatés que des accords (10) sur les deux questions de cette rubrique avec absence totale de désaccords (0).

Les auditeurs de l'échantillon d'étude attestent qu'ils :

- S'assurent que l'entité, pratique des taux d'amortissement reconnus dans le secteur dont elle exerce son activité ;
- Renseignent sur les raisons de changement des durées ou modes d'amortissement et indiquent leurs impacts sur les résultats.

Ces observations nous permettent d'affirmer que l'audit externe arrive à détecter l'utilisation intentionnelle des choix d'options comptables liées aux amortissements pour modifier la présentation des états financiers.

Rubrique 7 : Procédures de contrôle liées aux estimations comptables (Les expression 18 et 19)

Tableau 58: Les réponses des auditeurs de l'échantillon de l'étude sur les procédures d'audit liées au contrôle des estimations comptables

Numéro de l'expression	18	19	Total
Total des désaccords	0	0	0
Total des accords	5	5	10
Je ne sais pas	0	0	0

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

A travers le tableau n°58, nous constatons que, la tendance générale des réponses des CAC concernant la mise en œuvre de procédures d'audit liées au contrôle des estimations comptables est **un accord**, puisque nous n'avons constatés que des accords (10) sur les deux questions de cette rubrique avec absence totale de désaccords (0)

Les auditeurs de l'échantillon d'étude attestent qu'ils :

- Veillent à l'exactitude du calcul des estimations comptables (dépréciation et provision) retenues et qu'elles n'ont pas été enregistrées pour des montants exagérés.
- Demandent la liste des débiteurs de l'entité pour recenser les créances douteuses et s'assurer qu'elles ont été raisonnablement provisionnées.

Nous remarquons que les auditeurs accordent de l'importance à la vérification de l'exactitude des provisions retenues par les entreprises, nous pouvons supposer donc que c'est la raison pour laquelle la fréquence d'utilisation des choix comptables liés aux provisions pour modifier les résultats est très faible.

Rubrique 8 : Procédures de contrôle liées à la consolidation (Les expressions 20, 21 et 22)

Tableau 59: Les réponses des auditeurs de l'échantillon de l'étude sur les procédures d'audit liées au contrôle des opérations de consolidation

Numéro de l'expression	20	21	22	Total
Total des désaccords	2	0	0	2
Total des accords	3	2	2	7
Je ne sais pas	0	3	3	6

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

A travers le tableau n°59, nous constatons que, la tendance générale des réponses des CAC concernant la mise en œuvre de procédures d'audit liées au contrôle des opérations de consolidation est **un accord**, puisque le nombre des accords (7) sur les trois questions de cette rubrique est supérieur au nombre des désaccords (2).

La majorité des auditeurs attestent qu'ils vérifient la véracité des publications de l'audité sur les pourcentages détenus dans d'autres sociétés pour s'assurer de la convenance du choix de la méthode de consolidation des comptes. Mais ignorent les autres procédures approfondies de contrôle des opérations de consolidation, ceci est peut-être dû l'exploitation très rare des options comptables liées à la consolidation par les entreprises Algériennes.

Rubrique 9 : Procédures de contrôle liées à d'autres éléments (Les expressions 23, 24 et 25)**Tableau 60:** Les réponses des auditeurs de l'échantillon de l'étude sur les procédures d'audit liées à d'autres contrôles

Numéro de l'expression	23	24	25
Total des désaccords	2	1	2
Total des accords	2	3	3
Je ne sais pas	1	1	0

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

A travers le tableau n°60 nous remarquons :

- Une égalité entre les réponses en désaccord et les réponses en accord sur la 23^{ème} expression qui renvoie à la détermination des conséquences du choix d'une méthode de comptabilisation des subventions d'investissement sur les résultats. Ceci peut s'expliquer par les résultats présentés dans le tableau n°52 qui indiquent une égalité des avis quant au recours et au non recours au choix d'une méthode d'enregistrement de la subvention dans l'objectif de modifier la présentation des résultats.
- La majorité des auditeurs attestent qu'ils se renseignent sur les raisons pour lesquelles les dirigeants optent pour l'une des méthodes de l'imputation fiscale des déficits.
- La majorité des auditeurs attestent qu'ils demandent à la direction de justifier la décision du report de la date de clôture de l'exercice. Le désaccord exprimé par les deux autres auditeurs peut être expliqué par le fait qu'ils considèrent que la date de clôture ne peut jamais être reportée à une date ultérieure.

Rubrique 10 : Rapport d'audit et certification (Les expressions 26, 27 et 28)**Tableau 61:** Les réponses des auditeurs de l'échantillon de l'étude sur le contenu du rapport d'audit et la certification

Numéro de l'expression	26	27	28	Total
Total des désaccords	2	1	2	5
Total des accords	3	4	3	10
Je ne sais pas	0	0	0	0

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

A travers le tableau n°61 nous constatons que, la tendance générale des réponses des CAC concernant la prise en considération des pratiques de la comptabilité créatives dans leur rapport d'audit et lors de la certification des comptes annuels est **un accord**, puisque le nombre des accords (10) sur les trois questions de cette rubrique est supérieur au nombre des désaccords (5).

Nous remarquons que les auditeurs indiquent dans leur rapport les impacts de l'utilisation intentionnelle des options comptables et que dans le cadre du commissariat aux comptes, le CAC exprimer un refus de certification des comptes de l'entreprise à cause du recours abusif aux techniques de la comptabilité d'intentions.

Récapitulatif de l'analyse des résultats de l'axe "L'audit externe face aux techniques de la comptabilité créative" :

Partant des résultats exposés dans les différents tableaux dédiés à l'analyse de cet axe (52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60 et 61) et de nos commentaires et remarques, nous parvenons à assurer que l'audit externe est un moyen efficace de détection et de divulgation des pratiques de la comptabilité créative. Les utilisateurs des états financiers peuvent se fier aux rapports des auditeurs externes lors de la prise de décisions.

Essai de compréhension des attentes des non auditeurs de la profession d'audit :

L'analyse des réponses des comptables et cadres dirigeants de l'échantillon de l'étude sur les questions de l'axe "L'audit externe face aux techniques de la comptabilité créative", nous permettra de comprendre ce que le public espère de l'audit comptable et de déterminer si cet examen professionnel répond aux besoins des utilisateurs de l'information financière. Le tableau ci-dessous montre les avis des non auditeurs de l'échantillon sur chacune des rubriques de cet axe.

Tableau 62: Récapitulatif des réponses des non auditeurs de l'échantillon de l'étude sur la détection des techniques créatives par l'audit externe

La rubrique	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
Total des désaccords	11	14	21	13	6	9	3	14	11	12	114

Total des accords	22	22	37	23	6	14	20	18	22	21	205
Je ne sais pas	3	0	2	0	0	1	1	4	3	3	17

Source : Elaboré par nous-mêmes, en se référant aux résultats de l'enquête

A travers le tableau n°62 nous constatons que, la tendance générale des réponses des non auditeurs concernant la capacité de l'audit externe à détecter et divulguer les pratiques de la comptabilité créative est **un accord**, puisque le nombre des accords (205) sur l'ensemble des rubriques de cet axe est supérieur au nombre des désaccords (114). Ce tableau récapitulatif indique que :

- La majorité des non auditeurs de l'échantillon d'étude pensent que les auditeurs externes algériens font preuve d'un niveau de professionnalisme acceptable lors de la réalisation de leur mission. Cet avis s'accorde avec celui des auditeurs de l'échantillon d'étude.
- La majorité des non auditeurs de l'échantillon d'étude pensent que les commissaires aux comptes opèrent toutes les vérifications nécessaires pour déceler les pratiques de la gestion des données comptables. Cet avis s'accorde dans l'ensemble avec ce que des auditeurs de l'échantillon de l'étude font.
- La majorité des non auditeurs de l'échantillon d'étude s'attendent à ce que les auditeurs expriment leurs opinions sur les états de synthèses des entreprises avec toute indépendance et à ce que le rapport d'audit soit crédible. Cet avis s'accorde avec les attestations des auditeurs de l'échantillon d'étude.

Conformément aux notes précédentes, il est clair qu'en Algérie la profession d'audit externe répond aux attentes des comptables et cadres dirigeants et satisfait leurs besoins.

2- Examen des hypothèses de recherche

Sur la base de l'analyse et de la discussion des résultats de l'enquête nous parvenons en fin de compte à nous prononcer sur les deux hypothèses formulées au commencement de notre recherche universitaire.

- **Hypothèse 01 : Les entreprises algériennes exploitent la flexibilité dans les politiques et méthodes comptables, offerte par le système comptable financier.**

Pour tester la validité de cette première hypothèse, il convient d'abord de tester la validité de ses deux sous hypothèses :

Sous hypothèse 01 : L'auditeur externe mis en œuvre les procédures d'audit avec plus de précision pour détecter les techniques créatives.

Pour tester la validité de la première sous hypothèse de la première hypothèse, nous nous référons aux résultats présentés dans le tableau n°40 et leurs interprétations, et nous constatons que les répondants ont affirmé que les dirigeants Algériens ont des motivations pour l'utilisation des méthodes de la gestion des données comptables. Ceci nous mène à confirmer la validité de la première sous hypothèse de la première hypothèse.

Sous hypothèse 02 : Les entreprises algériennes utilisent la comptabilité créative pour modifier la présentation de leurs états financiers et pour gérer leurs résultats.

Pour tester la validité de la deuxième sous hypothèse de la première hypothèse, nous nous référons aux résultats présentés dans le tableau n°41, et nous constatons que les entreprises Algériennes utilisent les méthodes créatives mais d'une fréquence qui diffère d'une technique à l'autre. Et en se basant sur les interprétations des tableaux n°44, n°45, n°46, n°47, n°48, n°49, n°50 et n°51, nous déduisons que les choix comptables effectués par les entreprises Algériennes servent soit à changer la structure de leurs états financiers soit à la gestion de leurs résultats. Ceci vient confirmer la validité de la deuxième sous hypothèse de la première hypothèse.

De ce qui précède, nous arrivons à **confirmer la validité de la première hypothèse de recherche**, et nous déclarons que : Les entreprises algériennes exploitent la flexibilité dans les politiques et méthodes comptables offerte par le système comptable financier.

- **Hypothèse 02 : L'auditeur externe arrive à déceler les pratiques de la comptabilité créative utilisées dans les états financiers.**

Pour tester la validité de cette deuxième hypothèse, il convient d'abord de tester la validité de ses deux sous hypothèses :

Sous hypothèse 01 : L'auditeur externe mis en œuvre les procédures d'audit avec plus de précision pour détecter les techniques créatives.

Pour tester la validité de la première sous hypothèse de la deuxième hypothèse, nous nous reposons sur les résultats présentés dans les tableaux n°42 et n°43, ainsi que sur les interprétations des tableaux n°52, n°53, n°54, n°55, n°56, n°57, n°58, n°59 et n°60, nous constatons que plusieurs vérifications et procédures d'audit sont tenues par les commissaires aux comptes pour pouvoir repérer l'utilisation intentionnelle de la souplesse des politiques comptables. De là, il nous semble confirmer la validité de la première sous hypothèse de la deuxième hypothèse de recherche.

Sous hypothèse 02 : L'auditeur externe inclut dans son rapport ses observations sur l'incidence de la comptabilité d'intention sur les états financiers.

Pour tester la validité de la deuxième sous hypothèse de la deuxième hypothèse, nous nous basons sur les résultats présentés dans le tableau n°42 et les interprétations du tableau n°61, et nous constatons que les auditeurs externes inscrivent dans leur rapport les conclusions qu'ils ont tirées sur l'impact de la créativité comptable sur la fiabilité de l'information financière et peuvent même refuser de certifier les comptes sociaux des entreprises qui gèrent leurs données comptables et présentent une image infidèle de la situation financière. Par suite, nous confirmons la validité de la deuxième sous hypothèse de la deuxième hypothèse de recherche.

Vu la validité des deux sous hypothèses, nous **confirmons la validité de la deuxième hypothèse de recherche** et nous précisons que : l'auditeur externe arrive à déceler les pratiques de la comptabilité créative utilisées dans les états financiers.

Il est certes que l'accomplissement d'un stage pratique dans un cabinet d'audit aurait permis d'apporter plus de précisions au sujet de la comptabilité créative dans le contexte Algérien. Au mépris de ça, nous avons organisé l'enquête de notre étude empirique (comme présenté dans la première section du troisième chapitre) de manière à pouvoir rassembler copieusement de données sur les options comptables les plus exploitées par les entités Algériennes, ainsi que sur les procédures d'audit qui serviront la divulgation de ces méthodes créatives.

Après l'obtention des résultats, nous les avons triés pour garder les réponses fiables seulement. La deuxième section de ce dernier chapitre s'est intéressée, primo, à exposer les réponses sur le questionnaire dans des tableaux pour faciliter leur lecture. Secundo, à discuter et interpréter les avis des répondants pour examiner les deux hypothèses de notre recherche pour lesquelles la validité a été confirmée. Maintenant il ne nous reste qu'à résoudre la problématique de notre travail de mémoire.

CONCLUSION GENERALE

Nous nous sommes, à travers ce travail, données pour objectif de contribuer à la compréhension du champ de la comptabilité créative et de sa mise en évidence par l'audit externe.

Comptabilité d'intention, comptabilité imaginative, gestion des données comptables ou gestion des résultats : toutes ces notions convergent vers le choix d'options comptables qui s'inscrit dans le cadre des recherches de la théorie positive de la comptabilité, qui s'intéresse à l'observation et à l'explication des décisions comptables au sein des entreprises. Lorsque les dirigeants profitent de la souplesse de la réglementation comptable en vue d'ajuster les comptes et justifier leurs choix stratégiques, ils pratiquent de la créativité comptable, dans le sens où ils exploitent leur veille professionnelle et la flexibilité des normes comptables pour façonner les données comptables et créer une situation financière fictive.

Pour une meilleure clarification de la pratique de la comptabilité créative, le premier chapitre du cadre théorique nous fournit d'innombrables renseignements sur les concepts analogues à cette comptabilité tels que le lissage de résultats et la comptabilité du grand bain, sur les origines de son développement qu'ils soient liés aux besoins des acteurs économiques ou au contexte réglementaire favorable, ainsi que sur les méthodes, les politiques et les mécanismes comptables et financiers qui peuvent servir la créativité comptable pour modifier les postes du bilan et du compte de résultat. Cette modification qui s'accompagne par une réduction de la transparence des états financiers, tire la sonnette d'alarme sur les conséquences de cette forme de manipulation des chiffres sur les décisions des utilisateurs de l'information financière.

Dans de telles circonstances, l'intervention de l'audit est indispensable, la raison pour laquelle nous avons traité dans le deuxième chapitre des obligations de l'auditeur externe en matière de créativité comptable lors d'un audit d'états financiers, et des vérifications qu'il effectue au cours de sa mission. Parfois, le commissaire aux comptes trouve des difficultés de distinguer les techniques créatives des techniques comptables coutumières, vu que contrairement à la fraude qui va à l'encontre de ce qui est expressément requis, la comptabilité créative use de ce qui n'est pas expressément interdit. Ceci le conduit à la non prise en considération de certaines manœuvres lors de l'expression de son opinion, alors que le public espère de lui à ce qu'il soulève tous les faits susceptibles d'entacher l'image fidèle des états financiers. Cet écart d'espérance a fait l'objet de la dernière section du deuxième chapitre.

Le troisième chapitre de notre travail, présente l'étude empirique qui repose principalement sur l'enquête par questionnaire soumis à des professionnels opérants dans le domaine financier. Les résultats obtenus ont été triés, organisés et analysés afin d'examiner nos hypothèses de recherche. La première hypothèse a été confirmée, parce que nous avons constaté que les entreprises algériennes gèrent leurs données comptables essentiellement pour : améliorer la performance financière, réaliser des économies d'impôts, convaincre les créanciers pour obtenir ou maintenir un financement, atteindre les bénéfices prévisionnels, éviter les pertes et légitimer les décisions de gestion. Et pour concrétiser leurs objectifs, les dirigeants optent pour plusieurs choix comptables, principalement ceux liés aux immobilisations, aux amortissements et aux stocks. La deuxième hypothèse, comme sa précédente, a été validée vu que les résultats de l'enquête ont prouvé que l'auditeur externe met en œuvre toutes les procédures nécessaires pour détecter l'utilisation intentionnelle des options comptables, et qu'il consigne dans son rapport toutes les anomalies significatives qui naissent de la créativité comptable.

A l'issue du cadre théorique et du cadre empirique de notre recherche, nous avons pu comprendre les motivations qui poussent les dirigeants des entreprises à s'engager dans la comptabilité d'intentions, et les techniques comptables exploitées par les élaborateurs de l'information financière pour présenter des états financiers qui répondent au mieux aux attentes de leurs managers. Cette pratique se répercute sur la fiabilité et la sincérité des comptes sociaux des entreprises, d'où l'intérêt de faire appel à l'audit externe, un examen mené par un professionnel indépendant utilisant des techniques d'évaluation pour porter un jugement motivé sur les publications en matière d'informations financières des entités. L'approbation des deux hypothèses de notre recherche nous sert d'argument pour justifier la résolution de notre problématique que nous annoncerons comme suit : **D'après les résultats de notre étude empirique, nous attestons que l'auditeur externe dispose de capacités cognitives plausibles lui permettant d'employer tous les moyens nécessaires à la détection et à la divulgation des techniques de la comptabilité créative.**

Les limites inhérentes à cette recherche concernent essentiellement le manque d'études académiques algériennes traitant du sujet, notamment les thèses de doctorat et l'inaccessibilité aux références scientifiques étrangères, ainsi que la taille relativement faible de l'échantillon, à cause de l'insuffisance des réponses obtenues auprès des commissaires aux comptes. De plus, nous ne sommes pas parvenus à construire un cas pratique à cause de l'indisponibilité des

cabinets d'audit. Nous espérons voir, à l'avenir, beaucoup plus d'ouvertures et d'encouragements pour permettre aux futurs étudiants d'améliorer notre modeste travail en menant des études sur l'audit de la comptabilité créative intégrant des cas concrets.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrage :

1. Bonnet, F. (1995). Pièges (et délices) de la comptabilité (créative). *Economica*, 112.

Articles de revue :

2. Benremdan, A., & Boumediene, M. (2014). L'expectation gap entre le travail de l'auditeur légal et les utilisateurs des rapports d'audit. *Revue d'économie et de management*, 13, 16-25. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/106812>
3. Mard, Y. (2003). Performance comptable et gestion des résultats. Identification et maîtrise des risques : enjeux pour l'audit, la comptabilité et le contrôle de gestion. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00582798>
4. Mard, Y. (2005). Vers une information comptable plus transparente : l'apport des recherches portant sur la gestion des résultats comptables. *Comptabilité et connaissances*. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00581229>
5. Shabou, R., & Boulila, N. (2002). Les déterminants de la comptabilité créative : Etude empirique dans le contexte des entreprises tunisiennes. *Comptabilité contrôle audit*, 5-24. <https://www.cairn.info/revue-comptabilite-controle-audit-2002-1-page-5.htm?contenu=resume>
6. Stolowy, H. (1995). Comptabilité créative. *Revue fiduciaire comptable*, 26-32. <https://people.hec.edu/stolowy/wp-content/uploads/sites/35/2019/01/comptabilit%C3%A9-cr%C3%A9ative.pdf>
7. Stolowy, H., & Breton, G. (2003). La gestion des données comptable : Une revue de la littérature. *Comptabilité contrôle audit*, 1, 125-151. <https://www.cairn.info/revue-comptabilite-controle-audit-2003-1-page-125.htm?contenu=resume>
8. Stolowy, H. (1994). Existe-t-il vraiment une comptabilité créative ? *Revue de droit comptable*, 79-107. <https://fr.scribd.com/document/334997507/Existe-t-Il-Vraiment-Une-Comptabilite-Creative>
9. Stolowy, H. (2002). Le crédit bail –suivi comptable et fiscal. *Revue fiduciaire comptable*, 31-72. <https://people.hec.edu/stolowy/wp-content/uploads/sites/35/2019/01/cr%C3%A9dit-bail.pdf>
10. Vangah, Y. (2017). Les raisons de la comptabilité créative dans les entreprises ivoiriennes à travers une démarche par les entretiens. *Accountability, responsabilités et comptabilités*. <https://hal.univ-reunion.fr/AFC2017/hal-01907530v1>

Congrès :

11. Delesalle, F. (2001, mai). Réalités de la comptabilité créative à la française. 22^{ème} congrès de l'association francophone de la comptabilité, France. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00584621>

Thèses :

12. Demaria, S. (2008). Le choix d'options comptables lors de la première application des normes IAS/IFRS : Observation et compréhension des choix effectués par les groupes français [Thèse de doctorat, Université de Nice]. TEL (thèse-en-ligne). <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00360986>

Document de travail :

13. International Auditing and Assurance Standards Board. (2020). Fraude et continuité de l'exploitation dans un audit d'états financiers : Etude des écarts entre la perception du public quant au rôle de l'auditeur et les responsabilités de celui-ci dans un audit d'états financiers. <https://www.iaasb.org/publications/fraude-et-continuit-de-l-exploitation-dans-un-audit-d-tats-financiers-tude-des-carts-entre-la>

Testes réglementaires :

14. Arrêté du 23 Rajab 1429 correspondant au 26 juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes.

Articles de revue en langue arabe :

15. حسن فليح مفلح القطيش، فارس جميل حسين الصوفي. (2011). أساليب استخدام المحاسبة الإبداعية في قائمتي الدخل و المركز المالي في الشركات الصناعية المساهمة العامة المدرجة في بورصة عمان. مجلة كلية بغداد للعلوم الاقتصادية، 27، 386-357. <https://www.iasj.net/iasj/article/53374>
16. محمود البدرى شاكر خليفة، سالم بن سعيد باعجاجه. (2015). أثر استخدام المحاسبة الإبداعية على متخذي القرارات الاستثمارية في سوق رأس المال السعودي. مجلة جامعة الملك عبد العزيز : الاقتصاد والإدارة، 15-12. https://www.kau.edu.sa/AccessPage.aspx?Site_ID=320&lng=AR&SYS_ID=189&URL=www.kau.edu.sa&URL=www.kau.edu.sa

17. بالرقى تىجانى. (2012). المحاسبة الإبداعية: المفاهيم و الأساليب المبتكرة لتجميل صورة الدخل. مجلة العلوم. 12، 23-50. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/6133> الاقتصادية و علوم التسيير،
18. سمير كامل محمد عيسى. (2008). اثر جودة المراجعة الخارجية على عمليات إدارة الأرباح. مجلة كلية التجارة. 2، <https://www.noor-book.com/> للبحوث العلمية،

ANNEXE

Annexe 1 :

Questionnaire pour une étude empirique

Dans le cadre d'une réalisation d'un mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme master ès sciences financières et comptabilité, à l'université **Mouloud MAMMERY** de Tizi-Ouzou, nous essayons d'étudier la réalité de la gestion des données comptables (créativité comptable) dans les entreprises algériennes et la capacité de l'auditeur à divulguer cette pratique et renforcer ainsi la confiance des utilisateurs des états financiers.

A travers ce questionnaire, vous nous permettez d'avoir une vision plus claire sur le sujet. Nous vous prions de répondre de la manière la plus proche de la réalité.

Nous portons à votre connaissance que nous assurons la confidentialité totale des informations que vous nous fournissez et qu'aucun jugement ne sera porter sur vos réponses.

Enfin, si vous souhaitez vous exprimer plus sur l'un des points abordés, n'hésitez pas à le faire à la fin du questionnaire.

Nous vous remercions de prendre un peu de votre temps précieux pour y répondre.

Nom et prénom des étudiantes :

Melle SEHAD Siham

Melle SMATEL Sarah

Questions liées au répondant:

1- Quelle est votre qualification professionnelle ?

- Expert comptable / Commissaire aux compte / Auditeur externe
- Comptable
- Cadre dirigeant / Contrôleur de gestion
- Autre :

2- Quelle est votre ancienneté ?

- De 1 an à 5 ans
- De 6 ans à 10 ans
- De 11 ans à 15 ans
- Plus de 16 ans

3- Quelle est votre niveau de formation ?

- Licence
- Master / magister
- Doctorat
- Autre :

Questions liées à la recherche :

I. Questions introductives						
N°	L'expression	En désaccord	Partiellement d'accord	D'accord	Très d'accord	Je ne sais pas
1	Le système comptable financier (SCF) offre une certaine souplesse dans les méthodes et politiques comptables et permet une flexibilité dans le choix des options comptables.					
2	Les espaces de liberté et les ambiguïtés du SCF offrent les possibilités de fausser l'image fidèle et la situation réelle de l'entreprise et affecte la fiabilité de l'information financière.					
3	L'utilisation des techniques comptables pour modifier les comptes dans un sens favorable aux attentes des dirigeants (comptabilité créative) ne peut pas être qualifiée de fraude car elle est à la limite de la légalité.					

II. Questions centrales sur :

(A) Les motivations de la direction des entreprises pour la gestion des données comptables

1	Éviter la réalisation des pertes.					
2	Atteindre le niveau de bénéfice prévisionnel.					
3	Améliorer la performance financière de l'entreprise.					
4	Réaliser des économies d'impôts (optimisation fiscale).					
5	Minimiser les coûts politiques.					
6	Éviter la transgression des clauses restrictives des contrats de dettes.					
7	Convaincre les créanciers pour obtenir ou maintenir un financement /un crédit bancaire.					
8	Fusionner avec d'autres sociétés.					
9	Avoir une classification professionnelle avancée par rapport aux concurrents.					
10	Légitimer des décisions de gestion.					
11	Obtenir des gains personnels tels que les récompenses monétaires et les promotions.					

(B) Les choix comptables (politiques et méthodes comptables, mécanismes financiers) préconisés

par les entreprises algériennes

1	Recourir à la cession bail pour financer les investissements au lieu de souscrire un emprunt.					
2	Réévaluer les immobilisations corporelles et Financières à la juste valeur au lieu des coûts historique.					
3	Activer les charges financières (intérêts) c'est-à-dire les incorporer aux coûts d'acquisition ou de production de l'immobilisation.					
4	Étaler les frais de recherches et de développement, les frais d'établissement, et les charges à reporter sur plusieurs exercices via l'amortissement.					
5	Incorporez les coûts d'emprunt (intérêts) aux coûts d'acquisition ou de production des stocks au lieu de les comptabiliser en charges sur l'exercice sur lequel ils ont cours.					
6	Choisir ou changer la méthode de valorisation des stocks (FIFO, CMUP) pour atteindre le niveau de résultat souhaité.					
7	Incorporez le coût de sous activité dans la valorisation des stocks (choisir la méthode de l'imputation rationnelle au lieu du coût complet) pour éviter le transfert de charges de sous activité sur les exercices à venir.					
8	Utiliser la méthode du coût complet pour augmenter la valeur de stock de produits finis et augmenter le résultat par le transfert de charge de sous activité.					
9	Maximiser la production de produits finis sans tenir compte de la stratégie industrielle afin d'augmenter le résultat par la production stockée.					
10	Choisir une méthode de comptabilisation des contrats à long terme (avancement, achèvement) selon l'influence souhaitée exercer sur les résultats (actuel, futurs).					
11	Escompter les effets de commerce non échus pour des besoins de trésorerie pour éviter l'accroissement de l'endettement en contractant un					

	emprunt.					
12	Recourir à l'affacturage (céder des créances à une société qui assume les risques) pour augmenter les disponibilités sans accroître l'endettement.					
13	Recourir à la défaisance, céder simultanément les actifs financiers et les dettes à une autre société de sorte que les revenus obtenus par ces actifs permettent d'assurer la dette, pour diminuer l'endettement.					
14	Compenser les moins-values potentielles par les plus-values potentielles pour éviter un résultat déficitaire (enfreindre le principe de prudence).					
15	Agir sur la durée d'amortissement d'un actif (durée d'utilité ou d'utilisation) pour atteindre le niveau de résultats souhaité (actuels et futurs).					
16	Agir sur le mode d'amortissement d'un actif pour atteindre les résultats souhaités.					
17	Sous évaluation ou surévaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation ou des actifs circulants compte tenu de l'influence souhaitée exercer sur les résultats (actuel et futurs).					
18	Ne pas provisionner l'indemnité de départ à la retraite pour maintenir le résultat à la hausse.					
19	Enregistrer une provision pour restructuration et réduire le résultat de l'exercice en cours et le faire croître l'année de la reprise.					
20	Modifier le périmètre de consolidation en utilisant les cas d'exclusion prévus par la loi pour améliorer le résultat du groupe.					
21	Affecter l'écart de la première consolidation aux actifs incorporels non amortissable pour éviter la chute des résultats consolidés.					
22	Constater l'enrichissement intégral de la subvention d'investissement l'année même de son octroi (intégration) ou le répartir sur la durée					

	de vie de l'immobilisation qu'elle a financé (étalement), selon l'influence souhaitée exercée sur les résultats.					
23	Choisir entre les modalités d'imputation fiscale des déficits selon l'influence souhaitée exercer sur les résultats.					
24	Reporter la date de clôture de l'exercice à une date ultérieure dans l'espérance d'augmenter le résultat.					

(C) L'audit externe face aux techniques de la comptabilité créative

1	L'auditeur dispose d'une connaissance suffisante des choix comptables proposés par le système comptable financier, lui permettant de détecter l'impact de leur utilisation sur la fiabilité des états financiers.					
2	L'auditeur exerce les diligences professionnelles requises conformément aux normes applicables pour communiquer l'impact du choix entre les méthodes comptables sur les états financiers.					
3	L'auditeur exerce un scepticisme professionnel à un degré approprié et fait preuve d'indépendance l'aidant à découvrir les cas d'utilisation opportuniste des politiques comptables.					
4	L'auditeur cherche à comprendre davantage la nature des activités de l'entité avant d'entreprendre le processus d'audit afin d'améliorer sa capacité à situer les pratiques de la gestion des données comptables dans les comptes.					
5	L'auditeur ajuste le plan d'audit et mis en œuvre des procédures supplémentaires dans les cas d'apparition d'indices sur l'utilisation des méthodes comptables visant la modification des comptes.					
6	L'auditeur élargie l'étendue de la révision des comptes (volume horaire et taille de l'échantillon) s'il constate, après évaluation du système de contrôle interne, que les états financiers peuvent contenir des					

	pratiques de la comptabilité d'intention.					
7	L'auditeur vérifie la permanence des politiques et méthodes comptables utilisées et tous les changements qui peuvent survenir d'une période à l'autre.					
8	L'auditeur vérifie le montant de comptabilisation des immobilisations et analyse l'imputation adéquate aux actifs non courants.					
9	L'auditeur vérifie le respect du principe du coût historique, et vérifie la validité du processus de réévaluation des actifs et qu'il a été effectué par des experts accrédités.					
10	L'auditeur s'assure du respect des conditions d'activation des charges (charges à répartir et frais d'établissement) et son incidence sur les comptes.					
11	L'auditeur demande les documents liés aux frais de recherches et de développements et cherche à valider s'ils peuvent être considérés comme des immobilisations incorporelles générées en interne.					
12	L'auditeur s'assure de l'existence réelle des stocks présentés dans les fiches d'inventaire et vérifie l'imputation adéquate des charges aux coûts d'acquisition et de production.					
13	L'auditeur demande à la direction les motifs quant au changement de la méthode de valorisation des stocks et ses incidences sur les états financiers.					
14	L'auditeur examine les méthodes de comptabilisation des contrats à long terme et détermine l'impact de celles-ci sur les résultats.					
15	L'auditeur analyse l'impact du recours accru à l'escompte des effets de commerce sur la présentation du bilan et du TFF et sur les ratios financiers.					
16	L'auditeur s'assure que l'entité pratique des taux d'amortissement reconnus dans le secteur dont elle exerce son activité.					
17	L'auditeur se renseigne sur les raisons					

	de changement des durées ou modes d'amortissement et indique leurs impacts sur les résultats.					
18	L'auditeur veille à l'exactitude du calcul des estimations comptables (dépréciation et provision) retenues et qu'elles n'ont pas été enregistré pour des montants exagérés.					
19	L'auditeur demande la liste des débiteurs de l'entité pour recenser les créances douteuses et s'assurer qu'elles ont été raisonnablement provisionnées.					
20	L'auditeur vérifie la véracité des publications de l'audit sur les pourcentages détenus dans d'autres sociétés pour s'assurer de la convenance du choix de la méthode de consolidation des comptes.					
21	L'auditeur s'assure que la société mère n'a pas exploiter les cas d'exclusion du périmètre de consolidation prévus par la loi pour radier les filiales déficitaires.					
22	L'auditeur analyse l'incidence de l'affectation de l'écart de la première consolidation aux immobilisations incorporelles non amortissables sur les résultats des exercices.					
23	L'auditeur détermine les conséquences de la méthode d'enregistrement de la subvention d'investissement (intégration l'année de l'octroi ou étalement sur plusieurs exercices) sur les résultats.					
24	L'auditeur demande aux dirigeants les raisons pour lesquelles ils optent pour l'une des méthodes de l'imputation fiscale des déficits et précise l'impact de leur choix sur le résultat antérieur et ultérieur.					
25	Dans le cas de changement de la date de clôture, l'auditeur se renseigne auprès de la direction sur les justificatifs de cette décision et indique sa répercussion sur le résultat et sur les comptes.					
26	L'auditeur inclut dans son rapport d'audit tous les faits se rapportant aux pratiques de la comptabilité créative					

TABLE DES MATIERES

Table des matières

Remerciements	
Résumé	
Liste des abréviations	
Liste des tableaux	
Introduction générale	02
Chapitre 01 : Les aspects fondamentaux de la comptabilité créative	07
Section 1 : L'essence de la comptabilité créative	09
I. Définitions et caractéristiques de la comptabilité créative	10
II. Les facteurs contribuant à l'émergence de la comptabilité créative	13
II.1. Les facteurs générant le besoin de la comptabilité créative	13
II.1.1. L'intensification de la concurrence dans un environnement pris par la crise	13
II.1.2. Le délabrement des résultats des entreprises, issu d'une conjoncture économique désavantageuse	13
II.1.3. Des besoins de financements impérieux	13
II.1.4. Une forte impulsion exercée par les investisseurs et les analystes sur les entreprises	13
II.1.5. La volonté de garantir une stabilité du cours des sociétés ayant ambition de s'introduire en bourse	14
II.1.6. La tentation des sociétés d'être considérablement argumentées lors d'une offre publique d'achat (OPA)	14
II.2. Les facteurs autorisant la comptabilité créative	14
II.2.1. Un contexte réglementaire favorable	15
II.2.2. Existence d'intérêts personnels à poursuivre par les responsables de l'émission de l'information financière	15
III. Notions connexes à la comptabilité créative	15
III.1. La comptabilité agressive	15
III.2. La gestion des résultats	16

III.3. Le lissage des résultats.....	16
III.4. Big bath.....	16
Section 2 : La comptabilité d'intention dans l'entreprise.....	17
I. Les motivations de la direction pour la comptabilité créative.....	17
I.1. Influencer positivement l'image de l'entreprise.....	17
I.2. S'attribuer des gains personnels à l'unisson avec la cupidité matérielle...	17
I.3. L'évasion fiscale.....	18
I.4. Obtenir ou maintenir un financement / un crédit bancaire.....	18
I.5. Aux fins de classification professionnelle.....	19
I.6. Minimisation des coûts politiques.....	19
I.7. Atténuation de l'enfreinte éventuel des contrats d'endettement.....	19
I.8. faire apparaître un résultat psychologique sur les états financiers.....	19
II. Les méthodes comptables créatives utilisées dans les états financiers.....	21
II.1. Les opérations sur actifs non circulants.....	22
II.2. Les opérations sur actifs circulant.....	27
II.2.1. Les stocks.....	27
II.2.2. Créances clients.....	32
II.2.3. Les opérations sur emprunt.....	34
II.2.4. Les opérations sur amortissement et provisions.....	36
II.2.4.1. L'amortissement.....	36
II.2.4.2. Les provisions.....	37
II.2.5. Les opérations liées à la première consolidation.....	40
II.2.6. Autres opérations.....	43
II.2.6.1. Les subventions d'investissement.....	43
II.2.6.2. Impôt sur les sociétés.....	44
II.2.6.3. Agir sur la date de clôture.....	45
III. Les conséquences de l'adoption de la comptabilité créative.....	45
III.1. La dégradation de la valeur de l'entreprise.....	46
III.2. L'érosion des normes éthique.....	46
III.3. La dissimulation des problèmes opérationnels.....	46
III.4. Des sanctions économiques, et nouvel établissement des états financiers.....	47

créative.....	
Section 01 : Recours à l’audit externe aux fins de révélation des pratiques de la	52
gestion des données comptables.....	
I. Les responsabilités de l’auditeur externe à la lumière de la comptabilité	52
créative.....	
II. La détection des techniques de la comptabilité créative dans les états	54
financiers.....	
Section 02 : L’expectation gap en audit et la comptabilité créative.....	59
I. L’audit expectation gap	59
I.1. Définitions.....	59
I.2. Les raisons de l’expectation gap.....	60
I.2.1. Raisons liées aux performances de l’auditeur.....	60
I.2.2. Raisons liées à l’environnement d’audit.....	61
I.2.3. Raisons relatives aux attentes déraisonnables des utilisateurs.....	61
I.3. Les composantes de l’écart par rapport aux attentes.....	61
I.3.1. Écart de connaissances.....	61
I.3.2. Écart de réalisation.....	62
I.3.3. Écart d’évolution.....	62
II. L’expectation gap et la comptabilité créative.....	63
II.1. l’expectation gap liée à la comptabilité créative.....	63
II.2. La qualité de l’audit, peut-elle réduire l’expectation gap ?.....	64
Chapitre 03 : Présentation de l’étude empirique et analyse de ses résultats.....	65
Section 01 : La méthodologie de l’étude empirique.....	67
I. La conception du questionnaire.....	67
I.1. Les étapes d’élaboration du questionnaire.....	67
I.1.1 Définition de l’objet de l’enquête.....	68
I.1.2. Définition des hypothèses de l’enquête.....	68
I.1.3. Détermination de l’univers de l’enquête	68
I.1.4. Le projet de questionnaire.....	68
I.1.5. Le pré-test.....	68
I.1.6. La rédaction définitive du questionnaire.....	68
I.2. Fond et forme du questionnaire.....	68

I.2.1. Descriptions de la structure du questionnaire.....	69
I.2.2. Description du contenu du questionnaire.....	69
I.2.2.1. Les questions liées au répondant.....	70
I.2.2.2. Les questions liées à l'étude empirique.....	70
II. Les objectifs généraux de l'étude empirique.....	71
Section 02 : Présentation et analyse des résultats de l'enquête.....	73
I. Présentation des résultats de l'enquête.....	73
I.1. Les caractéristiques générales des répondants.....	74
I.2. Les résultats des questions liées à la recherche.....	75
I.2.1. Les réponses de l'échantillon d'étude sur les questions introductives.....	76
I.2.2. Les réponses de l'échantillon d'étude sur les motivations de la direction pour la comptabilité créative.....	77
I.2.3. Les réponses de l'échantillon d'étude sur les techniques créatives préconisées par les entreprises Algériennes.....	78
I.2.4. Les réponses de l'échantillon d'étude sur l'audit externe en tant que moyen de détection de la comptabilité créative.....	79
II. Discussion et analyse des résultats de l'enquête.....	82
II.1. Analyse des résultats de l'enquête.....	82
II.1.1. L'analyse des résultats de l'axe « Les choix comptables préconisés par les entreprises Algériennes »	82
II.1.2. L'analyse des résultats de l'axe « L'audit externe face aux techniques de la comptabilité créative ».....	89
II.2. Examen des hypothèses de recherche.....	98
Conclusion générale.....	102
Bibliographie.....	104
Annexe.....	107